

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FÉVRIER 2025

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

**Date** : Jeudi 13 Février 2025

**Horaire** : 18:00

**Lieu** : Hôtel de ville et d'agglomération

Commission finances et évaluation

1 - Rapport du développement durable 2024 (DTE) - Rapporteur : Daniel LE BIGOT

### **DEBAT PRELIMINAIRE**

### **DELIBERATION**

### **DEBAT**

2 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (DRH) - Rapporteur : Valérie ZARADER

### **DELIBERATION**

### **DEBAT**

3 - Rapport d'orientations budgétaires 2025 (DFCP) - Rapporteur : Dominique LE ROUX

### **DELIBERATION**

### **DEBAT**

4 - Modification de la composition des commissions communautaires (ASSEMBLEES) - Rapporteur : Bernard JASSERAND

### **DELIBERATION**

- 5 - Protocole d'accord sur la participation financière de Quimper Bretagne Occidentale aux actions de l'EPAB de la baie de Douarnenez (DCEDP)  
- Rapporteur : Annick PHILIPPE

**DELIBERATION**

**DEBAT**

- 6 - Convention SDEF (Syndicat d'Energie du Finistère) pour le Conseil en Energie Partagé (CEP) (DTE) - Rapporteur : Dominique LE ROUX

**DELIBERATION**

- 7 - Signature de marchés publics après consultations (DFCP) - Rapporteur : Anna-Vari CHAPALAIN

**DELIBERATION**

- 8 - Programme LEADER - demandes de subventions (DTE) - Rapporteur : Forough-Léa DADKHAH

**DELIBERATION**

- 9 - Projet d'innovation des pratiques culturelles - Convention avec la Région et les acteurs du territoire (DTE) - Rapporteur : Daniel LE BIGOT

**DELIBERATION**

**DEBAT**

- 10 - Garantie d'emprunt d'ESPACIL HABITAT SA HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations - Acquisition en VEFA de 32 logements situés 10 rue du Moulin de Melgven à Quimper (DFCP) - Rapporteur : Pierre-André LE JEUNE

**DELIBERATION**

- 11 - Décisions de la présidente prises par délégation du conseil communautaire (RES) - Rapporteur : Isabelle ASSIH

**DELIBERATION**

## Commission territoire attractif

12 - Grande salle évènementielle - Convention de délégation de service public (DFCP) - Rapporteur : Jean-Luc LECLERCQ

**DELIBERATION**

**DEBAT**

13 - Organisation du 3ème forum du job d'été de QBO, - Parc des expositions à Quimper (DECTI) - Rapporteur : Ronan L'HER

**DELIBERATION**

14 - Convention pour l'alimentation en gaz de la zone d'activité économique de KEROURVOIS 3 à Ergué-Gabéric (DECTI) - Rapporteur : Hervé HERRY

**DELIBERATION**

15 - Festival de l'Artisanat, du 7 au 9 mars 2025 (DECTI) - Rapporteur : Hervé HERRY

**DELIBERATION**

16 - Subvention à Kemper Kerne Sport pour l'organisation du Semi-marathon Locronan/Plogonnec/Quimper du 16 mars 2025 (DECTI) - Rapporteur : Jean-Luc LECLERCQ

**DELIBERATION**

17 - Subvention pour l'association TREUZKEMM (DECTI) - Rapporteur : Daniel LE BIGOT

**DELIBERATION**

**DEBAT**

## Commission territoire durable

18 - Mobilités - Crédit tarifs services de stationnement vélo (DIMEP) -

Rapporteur : Marie-Pierre JEAN-JACQUES

**DELIBERATION**

**DEBAT**

19 - Mobilités - Mise à jour du règlement services de stationnement vélo

(DIMEP) - Rapporteur : Marie-Pierre JEAN-JACQUES

**DELIBERATION**

**DEBAT**

20 - Mobilités - Convention relative à l'accompagnement dans le cadre du programme LUD+ (DIMEP) - Rapporteur : Marie-Pierre JEAN-JACQUES

**DELIBERATION**

**DEBAT**

21 - Signature de l'avenant n°1 de la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aérien (DECTI) - Rapporteur : Thomas FEREC

**DELIBERATION**

**DEBAT**

22 - Nouvelle convention d'accès au service numérique de Mégalis Bretagne (DECTI) - Rapporteur : Thomas FEREC

**DELIBERATION**

**DEBAT**

23 - Loi Oudin - Coopération d'actions décentralisées en matière d'eau et d'assainissement - Programme 2025 (DCEDP) - Rapporteur : Valérie HUET MORINIERE

**DELIBERATION**

**DEBAT**

24 - Avenant n°1 à la délégation des aides à la pierre (DSUH) - Rapporteur : Alain DECOURCELLE

**DELIBERATION**

**DEBAT**

25 - Piscine AQUACOVE de Briec - Avenant n°23 (DDS) - Rapporteur : Daniel LE BIGOT

**DELIBERATION**

**DEBAT**

Commission territoire au quotidien

26 - Rapport d'activités 2024 du président de la commission consultative - des services publics locaux de Quimper Bretagne Occidentale (RC) - Rapporteur : Jean-Paul COZIEN

**DELIBERATION**

**DEBAT**

27 - Signature d'une convention partenariale entre l'association TSA Finistère et Quimper Bretagne Occidentale (DEEJ) - Rapporteur : Yvonne RAINERO

**DELIBERATION**

**DEBAT**

28 - Avenants 2025 aux conventions pluriannuelles entre les structures associatives petite enfance et la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale (crèches associatives et lieu d'accueil enfant parent associatif) (DEEJ) - Rapporteur : Didier LEROY

**DELIBERATION**

**DEBAT**

29 - Signature d'un avenant à la convention de partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et le Dispositif Intégré Médico-Educatif des Genêts d'Or de Briec (DEEJ) - Rapporteur : Didier LEROY

**DELIBERATION**

**DEBAT**



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FÉVRIER 2025

*Convoqué le 7 février 2025*

**Présidé par Madame Isabelle ASSIH**

*Le conseil communautaire de Quimper Bretagne occidentale s'est réuni le 13 février 2025, à 18 heures, à l'hôtel de ville et d'agglomération, sous la présidence de Madame Isabelle ASSIH, présidente.*

Nombre de conseillers en exercice : 56

### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Isabelle ASSIH, présidente,

MM. HERRY, FEREc (jusqu'à 21h30 puis à partir de 22h02), ANDRO, DECOURCHELLE, Mme JEAN-JACQUES (jusqu'à 22h20), M. LEROY, LE BIGOT, CORROLLER, COZIEN, Mme DADKHAH, MM. LE ROUX, LE JEUNE, LECLERCQ, vice-présidents,

Mme ZARADER, MM. LE GOFF, MESSAGER (jusqu'à 21h30 puis à partir de 22h02), BOEDEC, CROUAN (jusqu'à 21h30 puis à partir de 22h00), GRAMOULLE (jusqu'à 21h30 puis à partir de 22h02), STERVINOU (jusqu'à 21h30 puis à partir de 22h03), Mmes HUET MORINIÈRE, RAINERO, M. LE ROUX, Mmes MEUNIER, CHAPALAIN, MM. CREQUER, JASSERAND, Mme PRIGENT, M. TROGLIA (jusqu'à 21h30 puis à partir de 22h06), Mme QUERE, M. JOLIVET (jusqu'à 21h30 puis à partir de 22h06), Mme LEVRY-GERARD, M. MENGUY (jusqu'à 21h30 puis à partir de 22h06), Mmes POSTIC, GEFFROY, MM. LE GRAND, LE MEN, Mmes GUILLOU, LE BORGNE, PLOUHINEC, M. L'HER, Mmes PHILIPPE, FLOCHLAY, conseillers communautaires.

### **ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mme JEAN-JACQUES	à	M. STERVINOU (à partir de 22h20)
M. LESVENAN	à	M. ANDRO,
Mme DORVAL	à	M. LE BIGOT,
M. BROUDEUR	à	M. LEROY,
Mme PHILIPPE	à	Mme HUET MORINIÈRE,
Mme LECERF-LIVET	à	M. MENGUY,
Mme LE MEUR	à	Mme LEVRY-GERARD,
Mme LE MEUR	à	M. HERRY,
M. PLATEL	à	Mme PLOUHINEC,
Mme LE STER	à	M. COZIEN,

### **SUPPLEANTS :**

M. CORNIC par Mme HEMON

### **ABSENTS :**

MM. , FONTAINE, GUEGUEN

\*\*\*

**M. FEREc a été élu Secrétaire de Séance**

### **Ouverture de la séance :**

Le quorum étant atteint, madame Isabelle ASSIH, présidente de Quimper Bretagne Occidentale, ouvre la séance.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, madame la présidente invite le conseil communautaire à nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Le conseil communautaire nomme monsieur Thomas FEREC.

### **Propos liminaires :**

**Mme ASSIH :** « *Chers élus, chers collègues, chers agents de la Collectivité, chers habitants, avant d'aborder la situation nationale, qui détermine en grande partie nos capacités d'action et qui va imprégner fortement notre débat d'orientations budgétaires, j'aimerais vous parler de notre Agglomération.*

*Notre territoire est attractif, il faut le dire et le redire, la dynamique démographique est là. L'INSEE, dans sa dernière livraison du 1<sup>er</sup> janvier 2025, soulignait le gain de 1 865 habitants enregistrés dans nos communes entre 2016 et 2022. Les femmes représentent 55 % de la population de notre Agglomération, c'est dire que l'enjeu de leur donner une juste place sur notre territoire doit être un marqueur fort de notre action. Le rapport égalité femmes-hommes présenté ce soir par notre collègue Valérie ZARADER y reviendra en détail.*

*Je ne sais pas pourquoi les hommes rient, mais je l'observe. Nous sommes fortement entourées d'hommes en Conseil communautaire, c'est vrai. Je reprends, mais j'ai vu qu'il y avait une petite émotion.*

*Le tissu économique se mobilise pour innover sur les enjeux d'avenir que sont les transitions énergétiques et numériques. L'enseignement supérieur et les centres de recherche se renforcent, avec notamment une progression significative du nombre d'étudiants accueillis sur le territoire. Notre territoire s'engage dans le maintien et l'accueil de nouvelles forces vives.*

*Le cap des 750 logements par an est tenu en dépit de la crise nationale du secteur. Les familles peuvent désormais compter sur une offre satisfaisante de solution de garde de leurs enfants.*

*De nouveaux équipements vont émerger qui répondront aux attentes de la population et permettront à notre Agglomération de rayonner davantage. Je pense à la Grande salle événementielle, actuellement nommée GSE jusqu'à ce qu'elle ait son nom, qui va au-delà d'un équipement sportif et culturel. Elle permettra de faire revivre un quartier majeur et d'y développer des activités nouvelles profitables à l'ensemble de l'Agglomération.*

*Évidemment, je pense également à la médiathèque du Pays Glazik et de Quéménéven, qui viendra compléter une offre déjà riche pour la lecture publique.*

*De nouveaux services vont simplifier le quotidien des habitants, qui concernent toutes les communes de QBO. Je pense ici à la nouvelle offre du réseau QUB, dont le premier mois de démarrage est prometteur. Le transport à la demande a trouvé de nouveaux usagers, et de*

*l'avis de beaucoup d'élus locaux et d'acteurs économiques, il apporte des solutions évidentes aux salariés et aux personnes les plus isolées. Je pense aussi à la prochaine augmentation de l'offre de TER au départ de Quimper à la suite d'un accord qui témoigne que nous pouvons construire en Bretagne et que nous n'attendons pas tout de Paris.*

*Notre territoire relève le défi du changement climatique et de la préservation de notre environnement. L'Agglomération et nos communes sont à l'initiative et à la manœuvre sur de nombreux projets, la présentation du rapport de développement durable par notre collègue Daniel LE BIGOT en sera une belle illustration. Nous signerons prochainement un Contrat Chaleur avec l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), qui nous permettra de booster le développement des énergies renouvelables et de mieux maîtriser les consommations des bâtiments communautaires et communaux.*

*Notre Agglomération n'est assurément pas en manque de marqueurs positifs et de belles énergies pour faire bouger notre territoire. Pour autant, nous devons pouvoir compter sur un État qui donne aussi aux collectivités territoriales les moyens de conduire les actions qu'il leur a confiées dans le cadre des lois de décentralisation. De ce côté, l'horizon est loin d'être dégagé : une croissance nationale faible à 1,1 % et une inflation prévue à 1,8 % en 2025 ; une dette élevée à 3,2 milliards d'euros en 2024. Nous avons également une facture des plus salées pour les collectivités locales, non pas de 2,2 milliards d'euros comme nous le lisons actuellement, mais l'AMF (Association des Maires de France) vient de faire son calcul et il s'agit bien de plus de 7 milliards d'euros si nous comptons les baisses drastiques du Fonds Vert de 1,35 milliard d'euros, l'augmentation de points de la CNRACL (Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales), soit 1,4 milliard d'euros, les baisses de DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), la suppression de crédit du Plan Vélo, etc.*

*Dominique LE ROUX, notre collègue en charge des finances, nous présentera le rapport d'orientations budgétaires qui fixe les objectifs du futur budget. La fiscalité locale sera notamment marquée par un gel de la dynamique de la TVA, entraînant un manque à gagner de plus de 600 000 euros pour QBO.*

*Malgré cela, nous entendons maintenir le cap pour la mise en œuvre de notre projet de territoire. Comme je l'ai déjà indiqué partiellement, 2025 sera sur ce plan une année particulièrement riche en réalisations nouvelles, auxquelles nous pouvons ajouter la participation à la voie verte Quimper-Pluguffan et à la centrale photovoltaïque de Kerjéquel.*

*Les crises successives (sanitaires, énergétiques), l'inflation et les appels à résorber la dette de l'État ne nous facilitent pas la tâche. Pour autant, grâce à une gestion prudente et au maintien d'un niveau d'investissement soutenable, la Collectivité a les capacités de relever tous ces défis. Nous le devons aux habitants et aux acteurs économiques, nous maintiendrons ce haut niveau d'ambition.*

*Je vous remercie pour votre attention.*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**

**Monsieur Daniel LE BIGOT**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**N° 1**

**Rapport du développement durable 2024**

**L'article L.2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales demande aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'établir un rapport sur leur situation en matière de développement durable.**

\*\*\*

L'article D2311-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le rapport qui doit être présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire, doit comporter :

- Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Cette démarche doit s'effectuer au regard des cinq finalités du Développement Durable :

1. La lutte contre le changement climatique ;
2. La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;
3. La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
4. L'épanouissement de tous les êtres humains ;
5. La transition vers une économie circulaire.

Le rapport sur la situation de Quimper Bretagne Occidentale en matière de Développement Durable illustre les actions menées sur notre territoire au cours de cette année.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte du rapport relatif à la situation en matière de développement durable, présenté conformément aux dispositions de l'article L.2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## **Débats relatifs au rapport n°1 :**

**M. LE BIGOT** : « 1,5 degré d'augmentation des moyennes des températures sur la planète, nous y sommes. Ce n'est plus une vision à long terme, nous y sommes. Mai 2024 aura été le mois le plus chaud jamais enregistré au niveau mondial. Les prévisions du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) se sont révélées justes, atrocement justes. Nous constatons un enchaînement de phénomènes météorologiques extrêmes dans la dernière période : inondations inhabituelles dans le nord de la France, idem en Espagne, incendies gigantesques à Los Angeles. Ce sont les populations qui payent le prix fort de ces évènements.

*Aujourd'hui, l'adaptation au changement climatique, contrairement aux paroles et engagements de certains, n'est plus une option au regard du coût social qu'entraînent ces dégradations. C'est aujourd'hui que nous décidons, par notre engagement, du climat de 2050, à savoir celui que connaîtront nos enfants et nos petits-enfants.*

*Un engagement pour le développement durable sur notre territoire, c'est ce que QBO s'engage et s'est engagé à faire. Le développement durable de notre territoire est un souci de cohésion sociale, de protection de l'environnement. Il doit se poursuivre. Nous pourrions sans doute faire encore mieux, mais notre Collectivité prend déjà sa part et une part importante dans cet engagement. La reconduction du label ou de la labellisation « Territoire engagé pour la transition écologique » par l'État confirme cet engagement.*

*En 2024, nous nous sommes fixés des objectifs pour l'horizon 2030-2050 :*

- Réduction des consommations d'énergie de 50 % entre 2012 et 2050 ;
- Réduction de 85 % des émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2050 ;
- Neutralité carbone en 2050 ;
- Production d'énergies renouvelables équivalente à 33 % de nos besoins énergétiques pour 2030, soit demain matin.

*Ce sont des engagements très lourds. Ces objectifs, à défaut d'être spectaculaires, sont réalistes et mesurables au fil du temps. Ils sont globalisés dans le PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial) que Thomas FEREC a eu l'occasion de présenter à plusieurs reprises, que la Communauté d'agglomération a adopté en première lecture en novembre 2024 et qui fera l'objet d'une concertation publique au printemps 2025, avant son adoption définitive en juin prochain. Déjà, dans cette phase intermédiaire, l'État nous a rendu non pas des conclusions, mais un avis sur le travail réalisé, avis qui est extrêmement positif concernant notre engagement.*

*Sans rentrer dans le détail des actions que nous envisageons, je voudrais cependant préciser les six grands axes majeurs ainsi que quelques points pratiques. Nous pensons et nous voulons un territoire qui économise ses ressources en réduisant fortement sa production de déchets et en valorisant davantage ses déchets collectés. Cela passe notamment par le réemploi dans la construction, sur lequel le programme TER (Territoire Économie en Ressources) propose des ateliers de renforcement des synergies entre les acteurs et propose également la mise en place d'une matériauthèque qui permettra de disposer de matériaux de seconde main indispensables dans le courant 2025. Une action est encore engagée dans le cadre de ce TER pour la réduction du gaspillage alimentaire, qui représente environ un tiers*

*de notre production alimentaire actuelle, ce qui signifie qu'un tiers de la production alimentaire est gaspillé et va à d'autres endroits que ceux pour laquelle elle a été créée. Nous verrons que 10 écoles de notre territoire se sont engagées de manière forte dans cette réduction du gaspillage alimentaire.*

*Un plan d'action concernant la filière bois a également été mis en place. Nous considérons que cette filière est importante, de l'origine, donc de la plantation du bois, jusqu'à l'exploitation en bois d'œuvre. Cette filière nous donne une neutralité carbone et apporte un côté exemplaire à notre territoire. Pour cela, QBO a travaillé avec l'association Fibois et le Centre national de la Propriété forestière.*

*La Collectivité s'est encore engagée dans un dispositif appelé SPASER (Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables), qui a certes un nom un peu barbare. Dès lors que nous lançons un appel d'offres pour un marché, quel qu'il soit, nous devrons nous poser la question de son incidence et de ses conséquences, tant au niveau social qu'environnemental.*

*L'année 2024 aura également été très riche en ce qui concerne la compétence Déchets. Le programme de déploiement des points d'apport volontaire, qui a démarré en janvier, se poursuit et va se poursuivre sur les communes de l'Agglomération, à commencer par les communes d'Edern et de Pluguffan, qui verront l'implantation d'une quarantaine de colonnes courant 2025.*

*L'obligation du tri à la source des biodéchets est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour les particuliers comme les professionnels. La priorité qui a été énoncée pour QBO est de faire en sorte que les déchets organiques retournent au plus près dans la terre. C'est pour cela que nous avons lancé une opération autour des compostages et du compostage individuel, de manière à ce que les habitants puissent composter et valoriser les biodéchets à proximité.*

*1 700 composteurs individuels ont pu être distribués durant l'année 2024. Nous considérons qu'environ un tiers de la population de QBO dispose aujourd'hui d'un composteur individuel, essentiellement les maisons individuelles hors zone agglomérée.*

*Durant cette année 2024 a également eu lieu un forum sur les solutions proposées aux professionnels de manière à gérer ces biodéchets. Cela a été très suivi et a donné naissance à une publication.*

*L'autre partie concernant les biodéchets sera assurée par l'apport volontaire : 700 points de collecte des biodéchets vont être disposés sur l'ensemble de notre territoire. Nous en avons déjà une partie sur le centre de Quimper, avec 11 points positionnés et qui fonctionnent bien. De l'avis de notre concessionnaire qui collecte les biodéchets dans ces abris-bacs, les biodéchets sont de qualité et permettent effectivement de réaliser un compost ou une méthanisation intéressante. Nous allons maintenant passer à un autre niveau : avec 700 points, nous espérons récolter entre 2 000 et 3 000 tonnes de biodéchets, qui seront ensuite méthanisées ou compostées au plus près de notre territoire. Là aussi, en 2025, des projets vont apparaître.*

*Conformément à la loi, QBO a élaboré et adopté son PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) en 2024, ce qui va nous conduire jusqu'à*

*l'année 2030. Trois axes majeurs ont été définis dans ce PLPDMA afin de réduire de 15 % nos déchets entre 2016 et 2030 :*

- *Premier axe : L'exemplarité en matière de prévention des déchets ;*
- *Deuxième axe : Le réemploi et la réutilisation, de même que la réparation – nous aurons d'ailleurs l'occasion d'avoir une délibération dans ce Conseil communautaire au titre de l'association Treuzkemm ;*
- *Troisième axe : La réduction des biodéchets et des déchets végétaux.*

*Le deuxième grand engagement de QBO au développement durable concerne l'eau, la gestion de la ressource en eau. Je serai assez bref sur ce point parce que nous en avons déjà beaucoup discuté lors du dernier Conseil communautaire. Si des compléments sont nécessaires, je pense que Jean-Paul COZIEN aura le plaisir de nous les donner.*

*C'est un bel exemple de notre engagement dans le développement durable et solidaire de notre territoire. C'est d'abord un enjeu de préservation de la ressource et de la qualité des eaux brutes, mais c'est aussi une préoccupation de la prévention concernant les risques liés aux inondations. Il s'agit donc d'un point important en ce qui concerne notre Agglomération. C'est encore un enjeu indispensable au quotidien, car il faut sécuriser la distribution de l'eau potable de qualité au robinet, mais à un tarif qui reste accessible. C'est enfin un enjeu important en ce qui concerne le développement économique de notre territoire.*

*L'axe suivant porte sur les transitions énergétiques, mais je précise que vous retrouvez l'ensemble de ces éléments dans le document en annexe de nos délibérations. Le solaire est sans doute le principal gisement d'énergies renouvelables de notre territoire. Pour cela, l'année 2024 a vu la mise à disposition d'un cadastre solaire pour les particuliers, le développement des projets de parkings ou d'ombrières sur les parkings dans les communes de Landrévarzec, Plogonnec, Quimper, Locronan, Edern et Pluguffan, qui va se poursuivre en 2025, le projet d'un traqueur solaire sur la STEP (Station d'Épuration des Eaux Usées) du Corniguel, ainsi que la mise en place de panneaux solaires sur le toit de la Grande salle, qui sera en activité après l'été pour ce qui concerne les panneaux solaires.*

*Nous avons également pu voir la mise en service de la ferme solaire de Kerjéquel, qui a pris du retard, mais il s'agit d'un retard administratif lié au fait que nous n'avions pas les autorisations d'exploiter cette ancienne décharge, puisqu'elle n'avait pas été déclassée et qu'elle était encore considérée comme une décharge. En 2025, nous aurons tous les éléments pour pouvoir conduire ce grand projet de ferme solaire.*

*Je citerais aussi le projet éolien Énergie Glazik, soutenu par QBO.*

*La production de gaz vert sera renforcée sur la STEP du Corniguel, production de gaz qui est ensuite injectée dans le réseau de GRDF.*

*S'agissant de la production de chaleur, nous y viendrons avec la livraison d'un nouveau réseau de chaleur à Penhars. Les études ont été menées durant l'année 2024 et la réalisation se fera de 2025 à 2027, avec des travaux qui démarreront au mois de juin. Il est également à noter l'extension du réseau sur Briec, qui sera aussi lancée courant 2025.*

*Pour ces dispositions liées au réseau de chaleur, nous attendons de fortes recettes et subventions de l'ADEME. J'espère que le « coût de rabot » que vient d'évoquer Madame la Présidente nous laissera indemnes en la matière, mais normalement, nous avons la sécurité*

*que les engagements qui avaient été pris par l'ADEME soient maintenus. La signature du prochain Contrat Chaleur avec l'ADEME permettra justement de renforcer et de confirmer cet engagement.*

*La sobriété énergétique est encore un point important, c'est-à-dire faire en sorte de consommer moins d'énergie. Un partenariat avec la société Voltalis a été mis en place en ce sens, contrat qui permet à 2 700 foyers de contrôler leur consommation, de savoir où ils en sont et de peser sur une diminution de la consommation.*

*En ce qui concerne la mobilité, de nombreuses actions ont été réalisées en 2024 et le seront en 2025, que je citerais rapidement :*

- *La gare, l'inauguration de la passerelle, puisque la gare est désormais accessible, ainsi que le transfert de la gare routière qui s'est fait en 2024, avec des travaux qui vont se poursuivre sur le secteur courant 2025 ;*
- *Un plan de mobilité simplifié arrêté en 2024, qui se concrétisera en 2025 avec une concertation publique ;*
- *Un schéma directeur des mobilités actives – Marie-Pierre JEAN-JACQUES a déjà eu l'occasion de nous parler des grands enjeux – qui a été adopté par le Conseil communautaire en septembre 2024 ;*
- *La création d'un fonds de concours Vélo mis en place en 2024, qui permet à QBO d'intervenir auprès des communes pour les aider à mettre en place des dispositifs en ce qui concerne les liaisons cyclables ;*
- *L'aide à l'acquisition de VAE (Vélo à Assistance Électrique), qui existe depuis 2021, qui s'est poursuivie en 2024 et se poursuivra également en 2025 – si les chiffres sont justes, 1 900 demandes ont été émises à ce jour.*

*J'ajoute que de nouveaux boxes à vélos ont été installés à Brie, Gwendal et Landudal, et le seront encore sur Plomelin, Quéménéven et Quimper, sachant que 12 communes sont déjà équipées. Cela démontre que cette attente est présente sur l'ensemble de l'Agglomération, que ce soit en secteur urbain ou rural.*

*S'agissant des nouvelles offres de la QUB, le réseau continue d'enregistrer une hausse de fréquentation, que nous avions déjà constatée en 2023, avec une augmentation de 3,9 %. L'année 2024 a été consacrée à la préparation de cette nouvelle offre, qui est en service depuis le mois de janvier.*

*Les services QUB Noz et QUB Mat sont également proposés dans chaque commune. Ils permettent de proposer une solution aux habitants entre 20 heures et minuit, ainsi que le matin, notamment pour se rendre au travail. Ces deux services sont sur une courbe en hausse très encourageante depuis 2023. Le service HandiQUB a également été redéployé pour couvrir un espace-temps beaucoup plus large.*

*En matière d'habitat, le programme de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain), notamment dans les actions Quimper centre-ville, se met en œuvre.*

*Il faut également signaler le bon démarrage du dispositif de MaPrimeAdapt', qui fusionne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'ensemble des aides à l'adaptation et à la rénovation énergétique. Le nombre de dossiers remontés, qui est de 195, est supérieur à ce qui était prévu dans notre*

*convention avec l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), ce qui démontre bien que cela répond à une demande.*

*Espace Habitat, le lieu unique d'information mis en place en 2024, conforte également et permet d'avoir une réponse plus efficace aux demandes de logement des uns et des autres.*

*En ce qui concerne l'alimentation, je peux citer le PAT (Projet Alimentaire de Territoire), dont nous parlerons ce soir lors d'une délibération, dont le travail a été reconnu au niveau national. La DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt) lui a attribué en 2024 le niveau 2 avec un financement à la clef de 92 000 euros pour une poursuite sur les trois ans à venir.*

*La ceinture maraîchère tarde à avancer, mais ce n'est pas forcément du fait de QBO, cela vient aussi de l'appétence des maraîchers. Deux terrains sont mis à disposition pour pouvoir conforter cette ceinture maraîchère en complément de la ferme qui a été mise en place sur le secteur de Kermoysan, dans le cadre du programme « Quartier fertile ».*

*J'ajoute que 21 structures sur nos communes ont participé aux 48 heures de l'Agriculture urbaine, ce qui traduit l'intérêt des communes à cette agriculture urbaine.*

*Je ne développe pas sur la transition agricole, puisque nous y viendrons lors d'une délibération ce soir.*

*QBO lutte contre la précarité alimentaire dont souffre beaucoup de nos jeunes, en particulier nos étudiants, par des démarches auprès des différentes associations pour aider le développement de l'aide alimentaire sur le campus, dans l'attente de la création d'une épicerie sociale étudiante, pour laquelle le soutien de QBO est également sollicité.*

*Enfin, je voudrais dire que le développement durable est l'affaire de tous : c'est l'affaire des actions liées directement à QBO, mais c'est aussi l'affaire d'une mobilisation des populations. Il s'agit donc de faire en sorte que tout le monde se sente investis dans le développement durable.*

*Le slogan abordé lors du premier Défi Climat, à savoir « Avec les bonnes solutions, ça fait du bien d'agir », recueille l'approbation de nos populations. Je pense qu'il faut continuer à dire que cela fait du bien d'agir. Nous l'avons vu lors du premier Défi Climat, avec un bon millier de jeunes qui a participé à la conférence de Jean Jouzel, ancien vice-Président du GIEC. Cela se poursuit également avec des animations dans les écoles, qui ont permis de sensibiliser plus de 2 130 élèves en 2024 à la prévention du tri et des déchets, ainsi qu'avec la participation de QBO aux différents évènements portés par des partenaires du monde économique ou du monde agricole dans la région.*

*Voilà, Madame la Présidente, chers collègues, une présentation, bien évidemment incomplète, puisque vous lirez le reste sur le document qui vous est distribué et que vous verrez que je n'ai été que synthétique.*

*Je vous remercie. »*

**Mme ASSIH** : « Merci, Daniel LE BIGOT. Il me semble que la présentation était assez complète. Certains collègues souhaitent-ils s'exprimer ? Yvonne RAINERO. »

**Mme RAINER** : « Je voulais faire une observation dans la perspective d'une amélioration pour l'année prochaine, la même remarque que j'ai faite en Conseil municipal : il est dommage que les enjeux de santé ne soient pas mis en évidence dans ce rapport. Ce n'est pas tout à fait absent, puisqu'en page 20, il est tout de même dit que la politique des mobilités participe aux politiques de santé publique, mais je pense qu'il aurait pu être mentionné tout au long du rapport que les différentes actions envisagées ont un impact important et déterminant en termes de santé. »

**Mme ASSIH** : « Lorsque j'ai cité ton nom, DANIEL LE BIGOT a compris quelle était la nature de ton intervention. Je ne doute pas que cela sera davantage présent pour la prochaine édition, d'une manière transversale. »

**M. MESSAGER** : « Je voulais apporter une information récente, qui date de mardi dernier. Landudal a voté le lancement de l'étude d'un champ photovoltaïque sur son périmètre de captage, qui touche la commune de Landudal et le sud de la commune de Brie. Les études durent trois ou quatre ans, donc le timing se situe autour de 2029.

La zone d'étude concerne 25 hectares, mais la surface d'implantation ne dépassera pas 10 hectares. S'agissant de l'opérateur, cette information sera publique la semaine prochaine. C'est plutôt une bonne nouvelle. Les estimations sont entre 6 et 10 mégawatts – à ce stade, nous ne pouvons pas être plus précis – et entre 5 et 10 millions d'euros. »

**Mme ASSIH** : « Merci pour cette information, qui est effectivement une bonne nouvelle. Ce n'est pas pour tout de suite, mais si nous ne commençons pas, nous ne l'aurons pas. Tout s'anticipe. »

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**

**Madame Valérie ZARADER**

**N° 2**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

**Les collectivités sont à plusieurs titres des acteurs importants de la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes : en tant que gestionnaires de services publics où trouve à s'exercer l'égalité entre les genres, en tant qu'acteurs locaux de premier plan dans leurs territoires, ayant un rôle de relais de valeurs de vivre ensemble, et en tant qu'employeurs confrontés à des problématiques de ressources humaines similaires à celles des entreprises.**

\*\*\*

La thématique de l'égalité femmes-hommes dans l'action des collectivités territoriales comprend donc deux volets à la fois distincts et complémentaires : d'une part la culture de l'égalité, diffusée sur le territoire par le biais des politiques publiques menées par les collectivités et d'autre part l'égalité dans le prisme des ressources humaines, qualifiée d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Du fait de leur positionnement pivot dans la société, et les dernières évolutions législatives le démontrent, les collectivités doivent intégrer toujours davantage cette problématique dans leur approche, tant des politiques publiques que des ressources humaines.

Ce rapport traite des données stabilisées de la collectivité pour l'année civile 2023 et présente les actions et travaux engagés pour l'année 2023 par Quimper Bretagne Occidentale ou par ses partenaires (soutien, financement ou co-financement).

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte du rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les Femmes et les Hommes, présenté conformément aux dispositions de l'article L.2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales

## **Débats relatifs au débat n°2 :**

**Mme ZARADER** : « *L'année 2025 est une année commémorative en matière de droits des femmes en France. Le mois dernier, nous avons commémoré les 50 ans de la promulgation de la loi permettant l'interruption volontaire de grossesse. Dans quelques mois, nous commémorerons les 80 ans du premier vote des femmes.*

*L'évolution de l'égalité femmes-hommes au cours des 80 dernières années a été fort heureusement jalonnée de plusieurs avancées significatives, mais elle reste également marquée par des défis persistants. Malgré un ensemble législatif important pour l'égalité professionnelle, la situation des femmes sur le marché du travail reste plus fragile que celle des hommes.*

*Au-delà de la législation, ce sont donc les comportements et les mentalités qui doivent encore évoluer. Encore aujourd'hui, tout nous rappelle que rien n'est acquis en matière d'égalité et que tout doit être défendu. Les acquis et les droits des femmes sont fragiles et la résurgence des propos masculinistes à laquelle nous assistons actuellement donne matière à encore plus de vigilance. Le dernier rapport 2025 du Haut Conseil de l'Égalité sur le sexisme pointe justement une recrudescence du masculinisme et un renforcement des assignations de genre, tant pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes, un phénomène qui se voit notamment sur les réseaux sociaux, où les discours haineux se libèrent. Le travail de sape de l'égalité avance sournoisement, les discours sexistes gagnent en visibilité, la lutte pour l'égalité femmes-hommes semble marquer le pas et la société se polarise. Cette polarisation des discours autour des questions de genre, notamment chez les jeunes, est préoccupante. Il est donc crucial de continuer à sensibiliser et à éduquer sur l'importance de l'égalité.*

*Les collectivités territoriales ont un rôle-clé à jouer dans la mise en œuvre des politiques publiques favorisant cette égalité. Nous devons veiller à ce que nos politiques publiques répondent aux besoins de toutes et tous en matière d'égalité femmes-hommes, car cette dernière est un enjeu fondamental et qui dépasse les simples obligations légales. Il s'agit d'un impératif moral et social qui contribue à la cohésion de notre Collectivité et à l'épanouissement de chacun de ses membres dans tous les domaines de la vie locale.*

*Le rapport qui vous a été transmis a été élaboré à partir des données de 2023, il reflète notre engagement indéfectible à promouvoir l'équité et l'inclusion au sein de QBO. En termes de RH, il reprend les quatre axes prioritaires mis en œuvre dans le plan d'action 2023-2025, à savoir :*

- *Recruter sans discriminer ;*
- *Évoluer sans discrimination dans sa carrière ;*
- *Concilier temps professionnel et temps personnel ;*
- *Sensibiliser, mobiliser et protéger les agents.*

*S'il reste encore des efforts à produire sur certains points, les données montrent des progrès, notamment en termes de déprécarisation par la titularisation.*

*En termes de remplacement, la totalité des congés maternité a été remplacée en 2023. Ce remplacement des congés maternité est très important, il permet aux agentes de partir*

*sereinement en sachant que le suivi des activités sera assuré, limitant ainsi les appréhensions liées au départ et au retour.*

*En termes de formation, nous voyons que la hausse du nombre de jours de formation des femmes tend à faire diminuer la différence entre le nombre global de jours de formation des hommes et des femmes.*

*En termes de protection, c'est en 2023 que s'est mis en place le groupe de travail avec des organisations syndicales pour la refonte complète du dispositif de mise en œuvre d'une cellule d'écoute pour les agents victimes d'agressions et de situations de discrimination.*

*Concernant l'axe 5 de notre plan d'action, basé sur la mise en place des politiques publiques, l'année 2023 a également été riche. Si toutes les actions sont détaillées dans le présent rapport, je souhaiterais mettre l'accent sur les campagnes de sensibilisation élaborée par le Comité Égalité-Diversité : campagne d'affichage sur les clichés de genre et campagne d'affichage contre les violences sexuelles et sexistes. Ces campagnes sont depuis lors renouvelées et enrichies chaque année.*

*Je souhaiterais également mettre l'accent sur le conventionnement État, Conseil départemental du Finistère, communes de Quimper, Ergué-Gabéric et Concarneau, pour un poste d'intervenante sociale en commissariat, ainsi que sur la formation de près de 400 jeunes du territoire à l'animation « 13/18 Questions de justice », concernant notamment les violences sexistes et sexuelles.*

*Dans le cadre de la Petite enfance, je voudrais souligner la mise en œuvre du volet 2 des formations de prévention des violences sexistes et sexuelles. Chaque structure Petite enfance de QBO dispose désormais d'un kit à utiliser auprès des enfants, livres et jeux, pour aborder ces thématiques. Je souligne également la subvention obtenue de la part de la région Bretagne pour organiser ce cycle de formations.*

*Enfin, si j'ai commencé la présentation de ce rapport en évoquant deux avancées majeures dans les droits de femmes qui ont été obtenues après des luttes intenses menées par des femmes courageuses et déterminées, il nous faut également penser à d'autres femmes, à toutes celles qui sont victimes de violences. Ce sont nos mères, nos sœurs, nos filles, nos voisines, nos collègues de travail, nos copines, qui subissent chaque jour le fléau des violences sexistes et sexuelles. Ces violences faites aux femmes se retrouvent à tous les niveaux de la société et ont des répercussions tout au long de la vie des victimes.*

*Les violences conjugales et intrafamiliales sont en hausse. La très grande majorité des victimes sont des femmes, à 85 %, alors que les mis en cause sont le plus souvent des hommes, à 86 %. Face à ce constat et pour répondre à votre commande, Madame la Présidente, en 2023, les membres du Comité Diversité, Anne-Vari CHAPALAIN et moi-même, ainsi que tous les autres collègues élus communautaires et municipaux, les associations, les partenaires, nous avons commencé l'élaboration d'un guide local sur les violences sexistes et sexuelles. Ce guide permettra d'identifier et de distinguer les différents types de violence. Il a pour objectif de fournir des informations, des ressources et des conseils pour comprendre, prévenir et réagir face à ces types de violence. Il pourra aider à sensibiliser le public, informer sur les droits des victimes et offrir des outils pour soutenir, accueillir et accompagner les femmes victimes de violence.*

*Je tiens ici à saluer le formidable travail d'Anne Gouerou, notre chargée de mission Égalité femmes-hommes, sous la houlette de Marianne Kaupe, responsable du service Démocratie de proximité, pour leur travail formidable de synthèse, d'analyse et de rédaction.*

*Ce guide sera bientôt disponible à l'échelle de l'Agglomération, vraisemblablement début mars. Je sais pouvoir compter sur vous, chers collègues, pour le diffuser massivement sur vos communes. Il faut bien comprendre que le mouvement actuel contre les violences sexistes et sexuelles s'inscrit dans la droite ligne de la défense, des droits des femmes, évoquée précédemment, le droit à véritablement accorder aux femmes de disposer de leur intimité. Les femmes ne veulent plus qu'on leur impose une étreinte non désirée, une évocation sexuelle non sollicitée, un rapport sexuel non consenti, elles ne veulent plus subir de violences physiques et psychologiques. Il s'agit donc une nouvelle fois de défendre nos corps, nos choix, notre liberté, pour une parfaite égalité.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

**Mme MEUNIER** : « *Je tenais à féliciter le travail de mes collègues, qui est tout de même conséquent.*

*Je vais encore une fois parler des 400 000 euros pour la démocratie participative sur Quimper, parce que je pense que cet argent pourrait plutôt être affecté sur l'égalité femmes-hommes, ce qui nous permettrait d'avoir des actions encore plus importantes, puisque tout ce qu'a évoqué ma collègue est d'actualité.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

**Mme PLOUHINEC** : « *Juste un merci pour les femmes. »*

**Mme ASSIH** : « *Merci. Cela semble limpide comme engagement. À mon tour de remercier Valérie ZARADER pour le portage de cette délégation, avec un engagement réel, important, mais aussi de l'exigence. Je veux également remercier Anna-Vari CHAPALAIN – vous travaillez ensemble à l'échelle de la Ville – ainsi que les personnes du service que tu as citées, qui portent aussi cet engagement. Ce sont des femmes, mais je suis persuadée que beaucoup d'hommes parmi nous porteraient cette question de l'égalité avec autant de conviction. Nous continuons dans ce sens, nous allons toujours plus loin, mais c'est complexe, c'est difficile.*

*Je note aussi qu'une femme peut parfois être agressée par une autre femme d'une manière sexiste, comme je viens d'en être victime sur les réseaux sociaux. Il est donc important d'avoir un éveil, voire une veille, pour ne pas laisser faire.*

*Nous devons prendre acte du rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Le mois de mars est un mois important, même si cette question de l'égalité concerne chaque jour de l'année. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Dominique LE ROUX**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**N° 3**

**Rapport d'orientations budgétaires 2025**

**Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape importante dans la préparation du budget des collectivités territoriales en France. Il s'agit d'une discussion tenue par l'assemblée locale (comme le conseil municipal, communautaire, départemental ou régional) sur les grandes lignes du budget pour l'exercice à venir.**

\*\*\*

Il est prévu à l'article L2312-1 du CGCT qui dispose que :

*Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »*

Le DOB a plusieurs objectifs :

- **informer les élus locaux** : il permet aux élus de disposer des informations nécessaires pour voter de manière éclairée sur le budget ;
- **permettre aux élus de s'exprimer** : les élus peuvent discuter et donner leur avis sur les priorités budgétaires proposées par l'exécutif.

Ce débat est obligatoire pour les départements, les régions, les communes de plus de 3500 habitants, ainsi que pour certains établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Il doit se tenir dans les deux mois précédent le vote du budget primitif

## **I - Le périmètre du budget de Quimper Bretagne Occidentale**

---

Le budget de Quimper Bretagne Occidentale est composé d'un budget principal et de 11 budgets annexes : Transports urbains, Eau potable, Assainissement collectif, SPANC (service public d'assainissement non collectif), ZAE (Zones d'activités économiques), Location des bâtiments économiques, Port du Corniguel-Cap Horn, Production d'ENR (Biogaz), Service Commun de Restauration Collective pour Quimper et Ergué-Gabéric, Collecte et traitement des déchets et un budget créé sur l'exercice 2024, celui des réseaux de chaleur urbains.

Le montant consolidé des dépenses est à mettre en regard des modes de gestion. En cas de Délégation de service public (DSP), la majeure partie des dépenses et des recettes du service public délégué est portée dans la comptabilité du déléguant.

## **II – Le contexte du débat d'orientations budgétaires**

---

### **Le contexte économique**

Le contexte international et national est particulièrement tendu.

La croissance est faible dans la zone euro, et plus particulièrement en France, avec des incidences fortes sur la dynamique d'évolution des recettes.

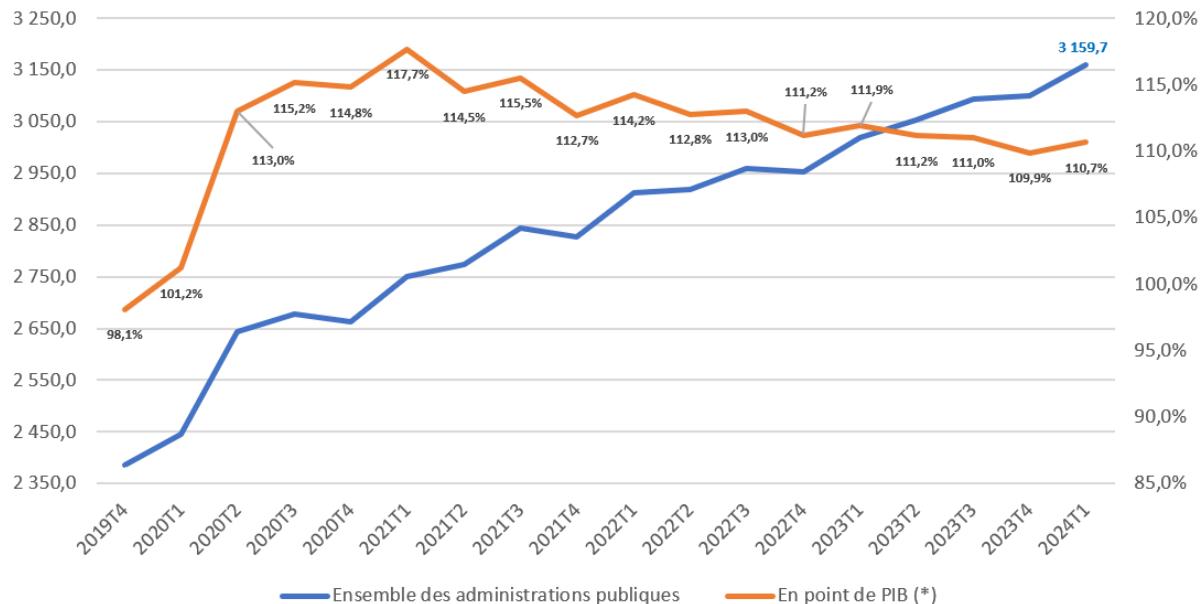
La situation financière du pays est critique, avec un endettement total qui atteint plus de 3 200 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024. Le déficit public était de 6% sur l'exercice 2024.

Pour 2025, les principaux indicateurs économiques de la France sont les suivants :

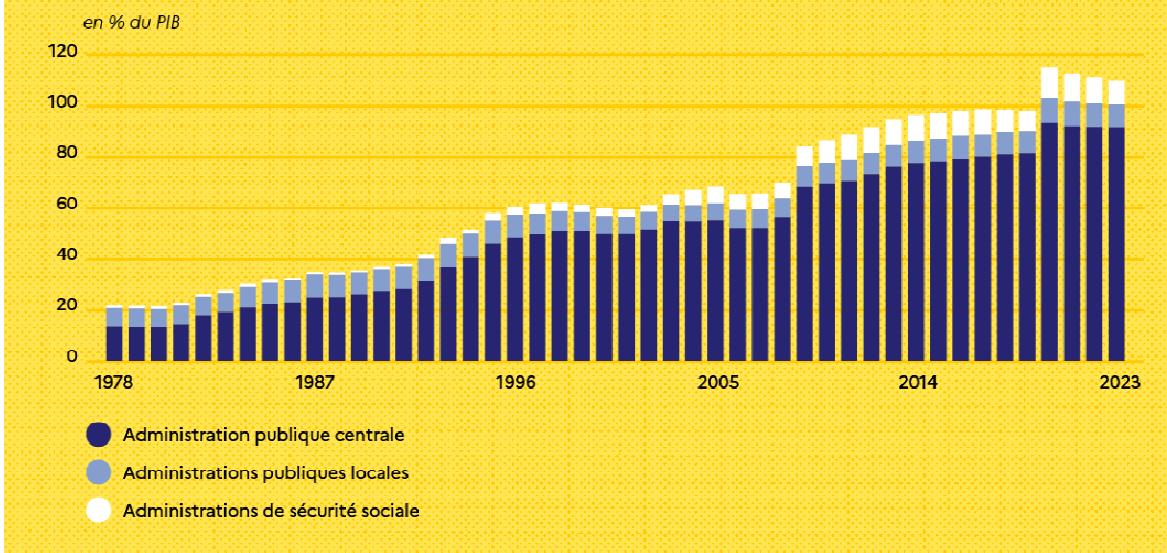
- **croissance du PIB** : la croissance économique est prévue à **1,1 %** ;
- **inflation** : l'inflation devrait descendre à **1,7 %** en moyenne annuelle ;

- **solde public** : le déficit public devrait s'améliorer pour se situer entre **5 et 5,5% du PIB**.

**Evolution de la dette publique trimestrielle en Mds € et en pts de PIB entre le T4 2019 et T1 2024**



### DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU SENS DE MAASTRICHT PAR SOUS-SECTEUR



### Le contexte politique

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025 de Quimper Bretagne Occidentale s'inscrit dans un contexte politique national particulièrement instable.

L'instabilité gouvernementale se traduit toujours aujourd'hui, par une pleine incertitude sur le niveau attendu des dotations de l'Etat aux communes et à leurs groupements,

qui viennent en compensation des charges transférées dans le train des lois de décentralisation.

Pour faire face au déficit du budget de l'État, qui devrait dépasser 170 milliards en 2024 le Gouvernement de Michel Barnier a proposé un Projet de Loi de Finances 2025, dans lequel il était prévu de mettre fortement à contribution les collectivités locales.

Un nouveau Gouvernement a été nommé et le débat parlementaire va reprendre pour décider d'un Projet de Loi de Finances stabilisé. Le discours de politique générale du nouveau Premier Ministre ne contient pas d'inflexions majeures sur le principe de faire appel aux collectivités pour résorber le déficit de l'Etat. A ce stade, les modalités et le montant de l'effort qui sera demandé ne sont toujours pas connus.

### **Anticiper sur les effets de la Loi de Finances 2025**

La loi de finances 2025 n'est pas votée à ce jour et cette incertitude financière sur fond d'incertitudes économiques et politiques conduit à une approche prudente sur la dynamique de nos recettes qui en sont issues.

#### **Fiscalité**

La fiscalité directe se compose pour la communauté d'agglomération d'une quote-part de produit de TVA (compensation suppression TH et CVAE) pour la part principale et de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de taxe foncière et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour l'autre part.

Après une dynamique de TVA de 0,75% en 2024, le PLF prévoit un gel de la dynamique de la quote-part reversée aux collectivités locales. Pour QBO c'est un nouveau manque à gagner de 800K€.

L'actualisation loi de finances pour les bases de TF et TH ménages devrait être de 1,7%.

L'actualisation des bases économiques n'est toujours pas prévue (4<sup>ème</sup> année consécutive).

#### **Dotations**

Dotation Globale de Fonctionnement : une stabilité de la DGF est prévue dans les hypothèses budgétaires. En tenant compte de l'inflation, c'est une perte de pouvoir d'achat de 1,7% qui est prévue.

#### **Autres subventions**

Fonds de Compensation pour la TVA : le PLF censuré prévoyait une réduction du taux de FCTVA à 14,850% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (contre 16,404% actuellement). À ce stade, les deux hypothèses sont travaillées, maintien ou diminution du taux.

## **Fonds de réserve**

Le PLF porté par le gouvernement Barnier prévoyait un fonds de réserve prélevé sur les entités locales ayant des budgets de fonctionnement supérieurs à 40 M€. QBO dans ce cadre se voyait ponctionné avec une contribution de 1,4M€. Au vu des incertitudes et à titre conservatoire, il est prévu une provision de 600K€ dans les hypothèses financières.

## **III - La mise en œuvre du projet de territoire en 2025**

---

La poursuite de l'ensemble des politiques publiques se fera dans un contexte financier plus tendu qui nécessitera de prioriser et de lisser les actions et les crédits pour assurer la soutenabilité du développement du territoire dans le temps. Une présentation détaillée des projets et démarches portées en 2025 sera faite à l'occasion de l'examen du budget.

Dans ce contexte incertain, Quimper Bretagne Occidentale travaille à préserver la mise en œuvre de son projet de territoire autour de ses trois axes forts : la transition écologique et énergétique, l'attractivité du territoire, la cohésion et les solidarités.

L'année 2025 sera marquée par un certain nombre de priorités et de projets, répondant aux attentes immédiates de la population et aux besoins actuels et futurs de développement et de rayonnement du territoire.

### **Agir pour les transitions écologiques et énergétiques**

La transition doit rester au cœur du projet communautaire. L'action de l'agglomération a été saluée au niveau national en 2024 par le renouvellement de son label de Territoire engagé pour la transition écologique.

Le plan d'actions défini dans le cadre de cette démarche transversale, mobilisant l'ensemble des politiques publiques, sera poursuivi.

Il répond aux grands objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et du zéro carbone, de son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Ce dernier connaîtra une dernière phase de consultation au printemps avant son adoption définitive.

### **Le secteur des mobilités** est le principal producteur de gaz à effet de serre.

Le développement important de l'offre ferroviaire va se poursuivre et s'intensifier en 2025, avec une augmentation forte des trajets TER en gare de Quimper dès septembre, dans le cadre de l'accord noué entre la Région et les EPCI de Bretagne sud, ainsi que la livraison des dernières tranches du PEM.

Le nouveau réseau de transports urbains est actif depuis le début de l'année 2025, avec une offre renforcée pour l'ensemble des habitants du territoire, en liaisons structurantes et régulières et en transport à la demande. Il veut répondre notamment aux besoins de mobilité des salariés vers les zones d'activité. En 2025, il sera procédé aux ajustements nécessaires, pour prendre en compte les retours des usagers.

Quimper Bretagne Occidentale doit **développer son potentiel de production d'énergies locales et renouvelables.**

Les travaux du réseau de chaleur de Penhars à Quimper, desservant un large réseau d'équipements publics et de logements, débuteront avant l'été. La reprise du réseau de chaleur de Briec étant effective depuis janvier dernier.

La réflexion de mise en place d'une filière bois se poursuivra en 2025 pour accompagner ce développement des réseaux de chaleur.

La finalisation du fonds de chaleur renouvelable, contractualisé avec l'Ademe, outre les recettes apportées à l'appui de l'investissement, permettra de renforcer l'ingénierie et l'accompagnement des projets de QBO et des communes recensées sur le territoire.

Le programme renforcé de renouvellement des **réseaux d'eau et d'assainissement**, pour sécuriser l'approvisionnement au robinet et prévenir les pollutions sur les milieux, rentrera dans sa phase opérationnelle, après l'adoption du schéma directeur des travaux et d'une nouvelle tarification des particuliers et des professionnels pour en assurer le financement.

Cela se traduira notamment par le lancement du programme de mise à niveau des réseaux distributeurs de la STEP du Corniguel, et la consolidation des équipes du service de l'eau, pour tenir les programmes de travaux.

En 2025, le programme d'actions et de prévention des inondations sera également mis en œuvre, avec la volonté d'accélérer la réalisation des diagnostics et des travaux de prévention du risque pour l'habitat et les locaux professionnels, et de lancer l'étude sur le risque de submersion marine.

Le déploiement de la **nouvelle politique de gestion durable des déchets** se poursuit : gestion du 3<sup>e</sup> flux, avec l'implantation de 700 abribacs, et extension des sites de points d'apport volontaire : Edern, Pluguffan et des secteurs nouveaux à Quimper, seront les premières communes concernées. D'autres communes sont engagées dans la démarche. L'étude d'implantation d'une ressourcerie dans les déchetteries communautaires sera finalisée, la fin des travaux de rénovation du site de Briec étant prévue au printemps.

Afin de préserver la **biodiversité**, l'ensemble des communes de l'agglomération pourront compter sur un accompagnement de QBO dans l'ingénierie de leurs démarches.

Pour une **alimentation durable et de proximité**, la collectivité poursuivra ses actions de réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines et les EHPAD, dont elle a la charge, et poursuivra le programme zéro plastique. L'annuaire des producteurs locaux, réalisé en 2024, au titre des actions du projet alimentaire de territoire, fera l'objet d'une large promotion en 2025.

La **politique d'achats** est également un levier important de la transition. Dotée désormais d'un SPASER, l'EPCI, fort de sa cinquantaine de millions d'euros d'achats annuels promeut la transition énergétique et environnementale avec une analyse des besoins et un choix des critères de sélection des offres qui placent l'environnement au cœur des politiques publiques.

## **Maintenir une dynamique pour une attractivité maîtrisée**

La grande salle événementielle sera livrée en juillet et inaugurée cet automne. Elle sera accompagnée de la livraison de l'aire de loisirs renaturée de l'Eau blanche.

L'actualité des politiques publiques dans les domaines de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'attractivité, de l'habitat, du renouvellement urbain et du foncier, portera sur :

**Développement économique** : suivi global des ZAE (nouvelles ZAE : Quimper, Brie, Pluguffan, Ergué-Gabéric...), mise en œuvre de la politique emploi et insertion, soutien à l'agriculture (première année de mise en œuvre de la nouvelle convention avec la chambre d'agriculture, soutien à l'événement Agrideiz en mars), poursuite de la démarche de requalification du site du port du Corniguel.

**Enseignement supérieur et innovation** : soutien aux centres de recherche (ADRIA, Labocéa, CEA Tech...), accompagnement du cluster transition énergétique, première année de la classe préparatoire de la nouvelle école d'ingénieur, poursuite du projet de rénovation des locaux de l'EESAB.

**Tourisme et événementiel** : mise en place de la SPL Quimper événements, pour assurer la gestion de la grande salle et d'un autre équipement Quimpérois, soutien aux grands événements sportifs, culturels et événements professionnels.

## **Renforcer la cohésion et les solidarités**

Face aux tensions que connaissent les habitants en matière de **logement**, la politique habitat promeut la construction et la rénovation de logement. Cette politique poursuit également l'objectif d'adaptation des logements à la transition énergétique. La communauté d'agglomération au travers de son Programme Local de l'Habitat (PLH), de ses interventions financières et de son rôle de conseil est motrice dans ces politiques.

**L'accessibilité numérique** est un enjeu fondamental pour notre territoire : Quimper Bretagne Occidentale apporte sa part au déploiement de la fibre dans la zone Mégalis et challenge l'opérateur Orange pour un développement plus massif des prises dans son secteur d'intervention. Le Réseau Hermineo, dont la convention a été renouvelé en 2024, apporte les services attendus des professionnels.

Dans le domaine de l'accueil de la **petite enfance**, les études pour la nouvelle crèche de Roz Maria seront poursuivies.

**L'accompagnement de la jeunesse** du territoire portera sur les suites données au projet de maison de la jeunesse, à la mise en œuvre du dispositif Coup de pouce pour les 16-29 ans ainsi que du forum sur les emplois saisonniers.

**L'accompagnement du bien vieillir** se traduira par le financement des EHPAD communautaires et du CLIC territorial. Une loi du grand âge permettant d'assurer un financement pérenne dans ce domaine est toujours attendue au plan national.

Quimper Bretagne Occidentale continuera à participer activement aux actions pour l'**égalité Femmes-Hommes** et à la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Les actions de **prévention santé** seront poursuivies.

En matière de **lecture publique**, les travaux de construction de la médiathèque du Pays Glazik et de Quéméneven débuteront en 2025.

Cet été verra la fin des travaux de rénovation de la piscine de Kerlan Vihan, équipement essentiel à l'enseignement du **savoir-nager** et aux pratiques associatives.

## **IV – L'approche de stratégie financière**

---

L'objectif pluriannuel est de permettre de concilier une capacité d'investissement nette du budget principal d'une dizaine de millions d'euros par an auquel s'ajoutent environ vingt millions d'euros d'investissements sur les budgets annexes et de permettre de financer un service public de qualité pour les habitants et les acteurs du territoire.

Il est à noter que les budgets annexes eau et assainissement vont voir les volumes d'investissements progresser, pour permettre la sécurisation et la remise à niveau des réseaux, avec un financement par une évolution de la grille tarifaire du service et le bénéfice de concours attendu de l'agence de l'eau pour les travaux portant sur les réseaux d'eaux usées.

L'exercice 2025 sera particulièrement nourri en investissement avec l'achèvement du PEM, la fin de la construction de la grande salle évènementielle ou encore le début des travaux de la médiathèque de Briez.

Le maintien d'une bonne capacité d'autofinancement est nécessaire pour conserver la capacité à investir en plus d'un recours à l'emprunt que permet le faible niveau d'endettement de QBO.

La capacité de désendettement ne doit cependant pas dépasser 8 ans et la proportion du financement de l'investissement par l'emprunt ne pas excéder 50 % en moyenne, sauf exception.

Au-delà des économies conjoncturelles et des travaux d'économies structurelles, d'une recherche de l'optimisation des bases et de financements extérieurs, le maintien de la capacité d'investissement nécessite une gestion active des dépenses de fonctionnement.

## **V- Éléments de rétrospective et de prospective**

---

### **Périmètre 2024 du budget primitif de QBO pour mémoire**

<b>Dépenses réelles</b>		<b>BP 2023</b>	<b>BP 2024</b>	<b>2023/2024</b>	<b>Variation</b>
	Dépenses réelles fonctionnement	69 774 409 €	70 666 918 €	1,28%	892 509
	(-)subvention au BA transport	3 600 000 €	3 600 000 €	0,00%	-
	(-) Administration commune AC Quimper	8 604 653 €	8 604 653 €	0,00%	-
<b>principal</b>	(-) remboursement frais	7 403 238 €	6 086 923 €	-17,78%	1 316 315

	Dépenses réelles nettes de fonctionnement	50 166 518 €	52 375 342 €	4,40%	2 208 824
	Dépenses réelles investissement	34 271 918 €	51 816 577 €	51,19%	17 544 659
	Dette	1 566 000 €	2 332 000 €	48,91%	766 000
	<b>Total</b>	<b>86 004 436 €</b>	<b>106 523 919 €</b>	<b>23,86%</b>	<b>20 519 483</b>
	Dépenses réelles fonctionnement	12 259 592 €	13 648 427 €	11,33%	1 388 835
Déchets	Dépenses réelles investissement	4 378 419 €	4 762 900 €	8,78%	384 481
	Dette	110 000 €	10 000 €	-90,91%	100 000
	<b>Total</b>	<b>16 638 011 €</b>	<b>18 411 327 €</b>	<b>10,66%</b>	<b>1 773 316</b>
	Dépenses réelles fonctionnement	18 166 960 €	19 936 637 €	9,74%	1 769 677
transports	Dépenses réelles investissement	1 574 000 €	4 060 000 €	157,94%	2 486 000
	Dette	355 000 €	355 000 €	0,00%	-
	<b>Total</b>	<b>20 095 960 €</b>	<b>24 351 637 €</b>	<b>21,18%</b>	<b>4 255 677</b>
	Dépenses réelles fonctionnement	457 143 €	581 265 €	27,15%	124 122
locations immeubles	Dépenses réelles investissement	225 100 €	347 000 €	54,15%	121 900
	Dette		14 200 €		
	<b>Total</b>	<b>682 243 €</b>	<b>942 465 €</b>	<b>38,14%</b>	<b>260 222</b>
	Dépenses réelles Investissement	11 626 375 €	14 966 823 €	28,73%	3 340 448
Zones économiques	Dette	300 000 €	10 000 €	-96,67%	290 000
	<b>Total</b>	<b>11 926 375 €</b>	<b>14 976 823 €</b>	<b>25,58%</b>	<b>3 050 448</b>
	Dépenses réelles fonctionnement	4 682 362 €	9 425 302 €	101,29%	4 742 940
	Dépenses réelles investissement	3 925 000 €	4 800 000 €	22,29%	875 000
Eau budget unique	Dette	228 000 €	230 000 €	0,88%	2 000
	<b>Total</b>	<b>8 835 362 €</b>	<b>14 455 302 €</b>	<b>63,61%</b>	<b>5 619 940</b>
	Dépenses réelles fonctionnement	2 820 262 €	7 340 549 €	160,28%	4 520 287
	Dépenses réelles investissement	7 280 000 €	9 675 400 €	32,90%	2 395 400
assainissement collectif budget unique	Dette	162 000 €	150 000 €	-7,41%	12 000
	<b>Total</b>	<b>10 262 262 €</b>	<b>17 165 949 €</b>	<b>67,27%</b>	<b>6 903 687</b>
	Dépenses réelles fonctionnement	315 800 €	381 038 €	20,66%	65 238
	Dépenses réelles investissement	0 €	176 000 €	#DIV/0!	176 000
assainissement NC	<b>Total</b>	<b>315 800 €</b>	<b>557 038 €</b>	<b>76,39%</b>	<b>241 238</b>
	Activités portuaires	Dépenses réelles	135 900 €	120 632 €	-11,23%

	fonctionnement				15 268
	Dépenses réelles investissement	7 500 €	24 179 €	222,39%	16 679
	Dette	0 €	0 €	#DIV/0!	-
	<b>Total</b>	<b>143 400 €</b>	<b>144 811 €</b>	<b>0,98%</b>	<b>1 411</b>
<i>valorisation des énergies renouvelables</i>	Dépenses réelles fonctionnement	725 320 €	759 000 €	4,64%	33 680
	Dépenses réelles investissement	100 000 €	100 000 €	0,00%	-
	Dette	0 €	0 €	#DIV/0!	-
	<b>Total</b>	<b>825 320 €</b>	<b>859 000 €</b>	<b>4,08%</b>	<b>33 680</b>
	Dépenses réelles fonctionnement	4 295 056 €	4 448 138 €	3,56%	153 082
<i>Restauration collective</i>	Dépenses réelles investissement	300 000 €	449 000 €	49,67%	149 000
	Dette	285 000 €	297 000 €	4,21%	12 000
	<b>Total</b>	<b>4 880 056 €</b>	<b>5 194 138 €</b>	<b>6,44%</b>	<b>314 082</b>
	Dépenses réelles fonctionnement	85 900 €	#DIV/0!	<b>85 900</b>	
<i>Réseau de chaleur</i>	Dépenses réelles investissement	2 053 227 €	#DIV/0!	2 053 227	
	Dette	17 350 €	#DIV/0!	17 350	
	<b>Total</b>	<b>2 156 477 €</b>	#DIV/0!	2 156 477	
	Dépenses réelles fonctionnement	94 024 913 €	109 102 230 €	16,04%	15 077 317
<b>Total</b>	Dépenses réelles investissement	63 688 312 €	93 231 106 €	46,39%	29 542 794
	Dette	3 006 000 €	3 415 550 €	13,62%	409 550
	<b>Total des dépenses nettes</b>	<b>160 719 225 €</b>	<b>205 748 886 €</b>	<b>28,02%</b>	<b>45 029 661</b>
	Total des dépenses brutes	<b>180 327 116 €</b>	<b>224 040 462 €</b>	<b>24,24%</b>	<b>43 713 346</b>

## Rétrospective financière

€	2022	2023	2024
<b>Produits fonctionnement courant (A)</b>	<b>83 829 108</b>	<b>77 415 873</b>	<b>78 735 935</b>
Produits fonctionnement courant stricts	83 551 404	77 162 195	78 570 933
Impôts et taxes (73 sauf 731)	19 529 954	29 125 139	29 287 815
Attribution Compensation reçue	1 800 314	2 027 868	2 054 315
Reversement FNGIR	0	0	0
Attribution FPIC	0	0	0
Fraction TVA-TH	17 729 640	18 050 634	18 208 312
Fraction TVA-CVAE		9 046 637	9 025 188
Solde impôts et taxe	0	0	0
Fiscalité locale (731)	36 247 210	22 379 417	23 760 657

Contributions Directes	25 331 272	21 883 035	23 210 300
TEOM	10 538 934	0	0
Taxe de séjour	377 004	496 382	550 357
Solde fiscalité locale	0	0	0
Dotations et participations	19 460 279	17 710 797	18 044 752
DGF	10 174 127	10 135 934	10 048 868
Compensations fiscales	2 574 374	2 861 377	3 092 462
Compensations pertes bases	0	0	0
DCRTP	138 097	138 097	109 905
Dotation filet de sécurité	0	0	0
Solde participations diverses	6 573 681	4 575 389	4 793 517
Autres produits de fonctionnement courant	8 313 961	7 946 842	7 477 709
Produits des services	8 064 140	7 678 751	7 048 097
Produits de gestion	249 821	268 091	429 612
Produits divers d'exploitation	0	0	0
Atténuations de charges	277 704	253 678	165 002
<b>Produits exceptionnels larges (B)</b>	<b>271 178</b>	<b>147 013</b>	<b>169 267</b>
Produits financiers divers	351	0	0
Produits exceptionnels	270 826	147 013	169 267
<b>Produits fonctionnement (C = A+B)</b>	<b>84 100 285</b>	<b>77 562 886</b>	<b>78 905 202</b>
<b>Charges fonctionnement courant (D)</b>	<b>68 536 526</b>	<b>61 813 276</b>	<b>68 128 190</b>
Charges fct courant strictes	60 529 732	53 900 816	59 873 989
Charges à caractère général	14 754 090	9 634 231	9 134 950
Charges de personnel	31 353 509	32 566 025	33 550 000
Autres charges de gestion courante (yc élus)	14 422 133	11 700 560	17 189 039
Autres charges fct courant	0	0	0
Atténuations de produits	8 006 794	7 912 460	8 254 202
Régularisation sur fraction TVA-TH n-1		0	0
Régularisation sur fraction TVA-CVAE n-1			0
AC versée	6 742 730	6 636 429	6 645 262
AC CPS			0
DSC versée	493 000	475 500	475 500
Contributions fiscales (FPIC, ...)	338 721	374 358	444 990
Prélèvement FNGIR	389 475	389 475	389 475
Solde atténuations de produits	42 868	36 698	298 975
<b>EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)</b>	<b>15 292 582</b>	<b>15 602 597</b>	<b>10 607 744</b>
<b>Charges exceptionnelles larges (E)</b>	<b>4 688 972</b>	<b>6 154 200</b>	<b>150 000</b>
Frais financiers divers	58 623	145 285	115 000
Charges exceptionnelles	4 630 349	6 008 915	35 000
<b>Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)</b>	<b>73 225 498</b>	<b>67 967 476</b>	<b>68 278 190</b>
<b>EPARGNE DE GESTION (C-F)</b>	<b>10 874 788</b>	<b>9 595 410</b>	<b>10 627 011</b>
Intérêts (G)	125 100	321 860	846 232
<b>Charges de fonctionnement (I = F+G)</b>	<b>73 350 598</b>	<b>68 289 336</b>	<b>69 124 422</b>

<b>EPARGNE BRUTE (J = C-I)</b>	<b>10 749 688</b>	<b>9 273 550</b>	<b>9 780 779</b>
Capital (K)	888 505	1 162 625	1 881 255
<b>EPARGNE NETTE (L = J-K)</b>	<b>9 861 183</b>	<b>8 110 925</b>	<b>7 899 524</b>
<b>Dépenses d'inv hors annuité en capital</b>	<b>22 252 009</b>	<b>23 093 334</b>	<b>43 000 000</b>
Dépenses d'inv. hors dette	22 252 009	23 093 334	43 000 000
Remboursements anticipés	0	0	0
<b>EPARGNE NETTE</b>	<b>9 861 183</b>	<b>8 110 925</b>	<b>7 899 524</b>
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 662 133	1 695 650	3 626 156
Opérat° pour compte de tiers (Rec)	1 722 011	5 362 741	0
Fonds affectés (amendes...)	- 1	0	0
Subventions yc DETR / DSIL	1 266 603	1 071 986	19 400 000
Emprunt	4 000 000	12 000 000	16 000 000
Variation du résultat global de clôture	-3 740 081	5 147 968	3 925 680
Résultat Global de Clôture (RGC)	5 087 159	10 235 129	14 160 809

Le compte administratif prévisionnel 2024 affiche une augmentation de l'épargne de gestion d'1M€. Malgré une moindre dynamique, la hausse des recettes fiscales compense l'augmentation de la masse salariale et des charges à caractère général (hors énergie). La baisse des coûts de l'énergie (environ 1,1M€) permet de reconstituer une partie de l'épargne perdue entre 2022 et 2023.

Les charges financières sont en forte hausse en raison du recours à l'emprunt pour financer le programme d'investissement. Ce dernier est particulièrement important sur 2024 avec la construction de la grande salle, le PEM et la rénovation de la piscine de Kerlan Vian.

Le niveau d'emprunt de 16M€ permet également de financer les investissements portés par le budget des zones d'activités économiques notamment sur le secteur de l'Eau Blanche qui a vocation à être repris par le budget principal en 2026.

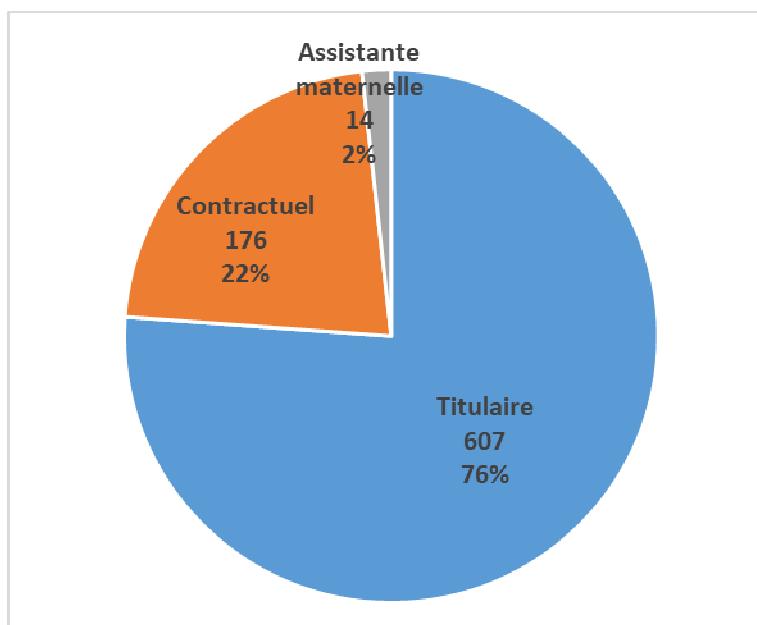
## Prospective financière

L'absence de vision claire sur les finances publiques des prochaines années rend la production d'une prospective difficile.

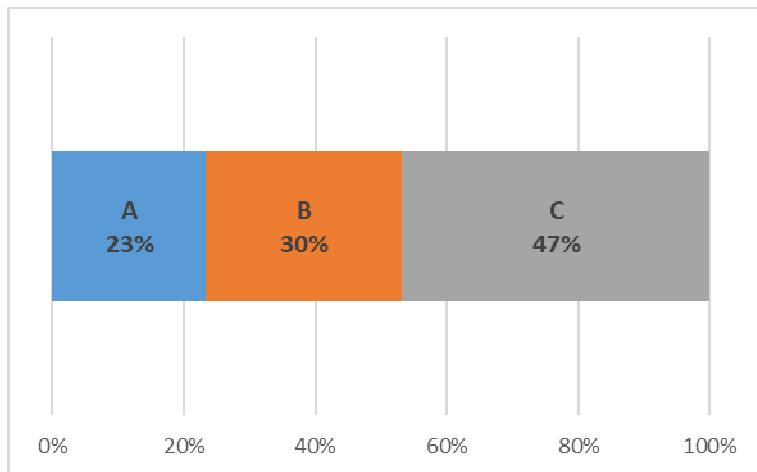
Le niveau de prélèvement sur les capacités financières peut conduire à des scénarios très différents.

## Volet RH

Répartition des 797 agents par statuts



Répartition par catégorie



## CNRACL

La situation financière de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) est préoccupante. En 2023, le régime affichait un déficit de 2,5 milliards d'euros et des capitaux propres négatifs de 4,9 milliards d'euros. Le ratio démographique, qui était de 4,53 cotisants pour un pensionné dans les années 80, est tombé à 1,46 en 2021. Cette dégradation est due à plusieurs facteurs, notamment l'augmentation de l'espérance de vie des affiliés et la diminution de la base cotisante.

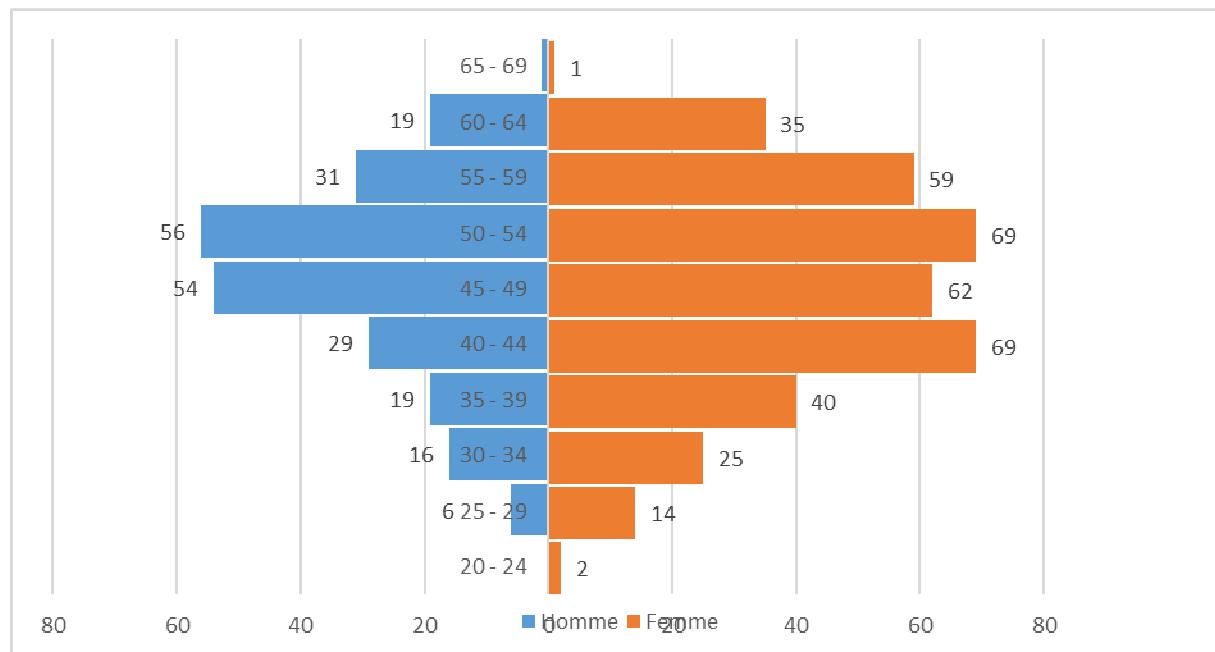
Pour les employeurs, cela signifie un besoin accru de financement pour couvrir les déficits. Les cotisations actuelles, qui représentent 97 % des ressources de la CNRACL, ne suffisent plus à équilibrer les comptes. À l'horizon 2030, le déficit annuel pourrait dépasser les 10 milliards d'euros.

Le PLFSS, qui a fait l'objet d'une motion de censure, prévoyait une trajectoire d'évolution du taux de cotisation employeur de la CNRACL de 12 points sur 3 ans.

Le niveau de cotisation est fixé par décret. Le niveau de déséquilibre financier du régime va conduire à relever le taux de cotisation.

L'hypothèse retenue est une hausse du taux de cotisation sur quatre ans (3 points supplémentaires chaque année).

Pyramide des âges



Comme on peut le voir dans la pyramide des âges, au cours des 10 prochaines années, entre un quart des agents aujourd'hui présents dans les effectifs partiront à la retraite, conduisant à une lente restructuration des équipes et une nécessité d'anticiper la continuité de l'activité et de préserver la mémoire des services.

C'est aussi un défi d'accompagner une population active vieillissante, pour permettre des conditions de travail adaptées et un enjeu de taille pour lutter contre l'absentéisme lié aux TMS et autres maladies professionnelles.

Il est prévu une stabilisation de la masse salariale au cours des prochains exercices.

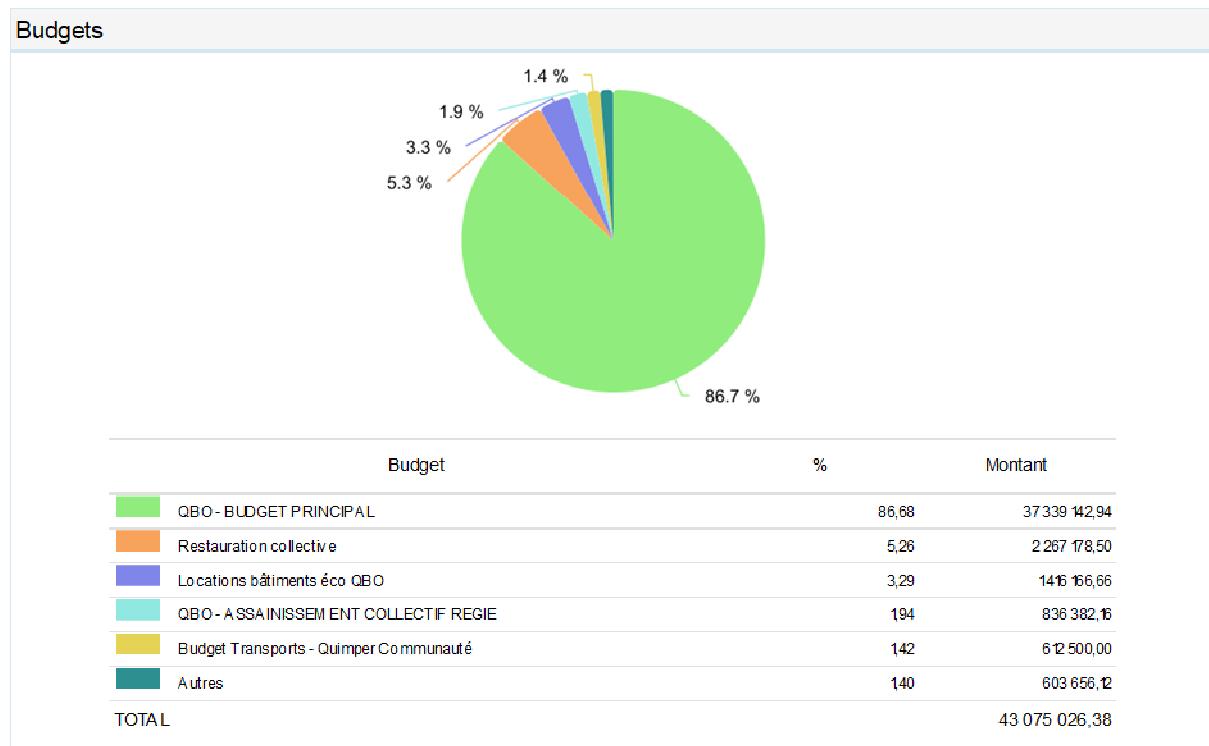
### Volet investissement

Dépenses d'investissement nettes de subventions et FCTVA	Dép. nettes 2025	Dép. nettes 2026
<b>Investissements récurrents</b>	<b>7 702 852</b>	<b>7 775 628</b>
Travaux récurrents d'entretien, acquisitions de matériels, informatique, etc.	7 702 852	7 775 628
<b>Investissements structurants</b>	<b>13 818 941</b>	<b>7 938 552</b>
Grande salle événementielle	4 897 022	-1 500 000

Pôle d'échange multimodal (PEM)	3 020 718	1 288 676
Médiathèque du Pays Glazik & Quéménéven	1 441 288	25 152
Participation voie verte Quimper Pluguffan	800 000	737 000
Centrale photovoltaïque de Kerjequel	798 295	
Programme OPAH-RU	772 670	750 000
Piscine de Kerlan Vian	417 980	
Quartier fertile	290 000	
Programme Pacte territorial	262 230	
Restructuration de l'EESAB et maison de la jeunesse	250 788	1 337 536
Subventions aux organismes publics	200 000	250 000
Plaque BTHD Mégalis	150 600	150 600
Ralentissement dynamique SIVALODET	150 000	
Aménagement avenue de la Libération et Hippodrome	90 000	91 000
Crèche Roz Maria	83 596	752 364
Reconstruction de la fourrière animale	83 596	334 384
Travaux bâtiment bonneterie d'Amor	60 000	
Rénovation piscine Aquarive	41 798	3 343 840
Travaux de réfection ancienne voie ferrée	8 360	
Ilots gare hors Tour d'Auvergne		378 000
<b>TOTAL PPI</b>	<b>21 521 793</b>	<b>15 714 180</b>

## Dette

Les éléments de la dette présentés comprennent l'ensemble des budgets. Les 43,075M€ d'encours au 31/12/2024 se répartissent comme suit :



## Caractéristiques de la dette

### Caractéristiques de la dette au 31/12/2024

Encours **43 075 026,38**

Taux actuariel \* **3,04%**

Nombre d'emprunts \* **33**

Taux moyen de l'exercice **3,02%**

\* tirages futurs compris

## Annuité 2024

### Charges financières en 2024

Annuité **4 047 565,99**

Remboursement anticipé avec flux **0,00**

Amortissement **3 078 833,38**

Remboursement anticipé sans flux **0,00**

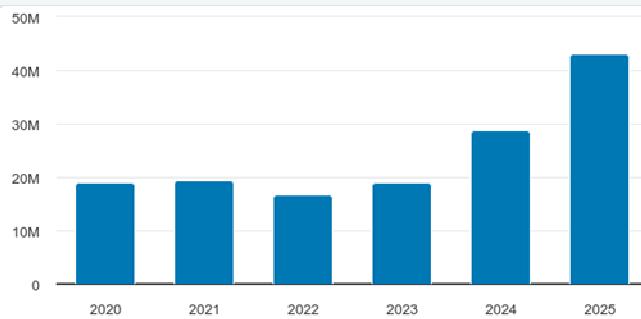
Intérêts emprunts **968 732,61**

Frais **0,00**

ICNE **190 978,76**

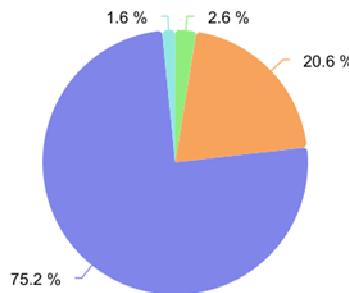
## Évolution de l'encours depuis cinq ans

### Evolution de l'encours depuis 5 ans en début d'exercice



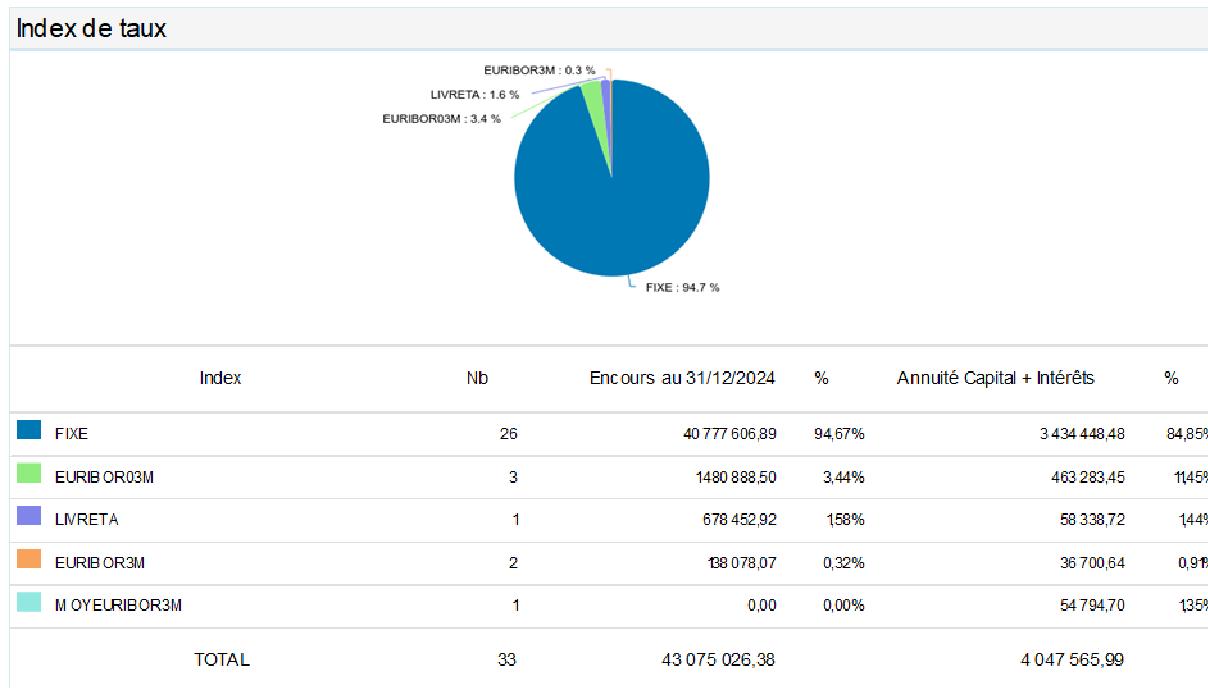
## Durée de vie moyenne

### Répartition par durée résiduelle

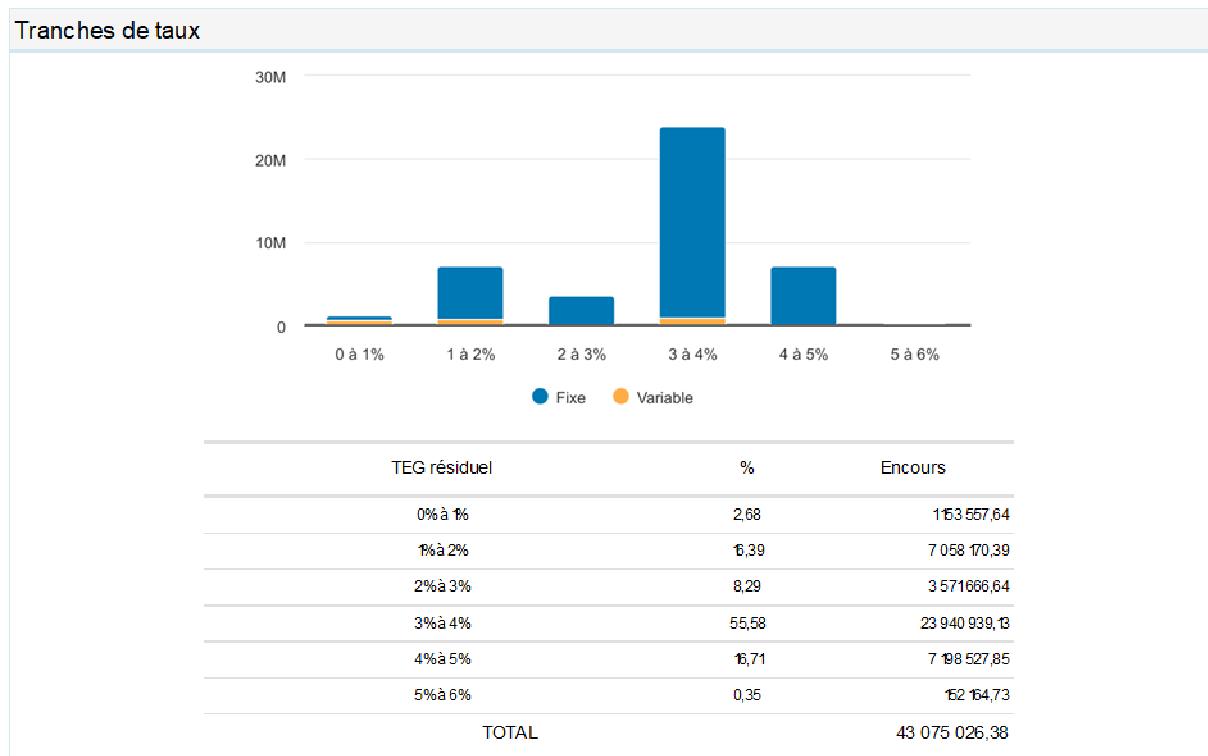


Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	1 102 829,42
5 - 10 ans	8 883 717,83
10 - 20 ans	32 410 026,21
20 - 30 ans	678 452,92
<b>TOTAL</b>	<b>43 075 026,38</b>

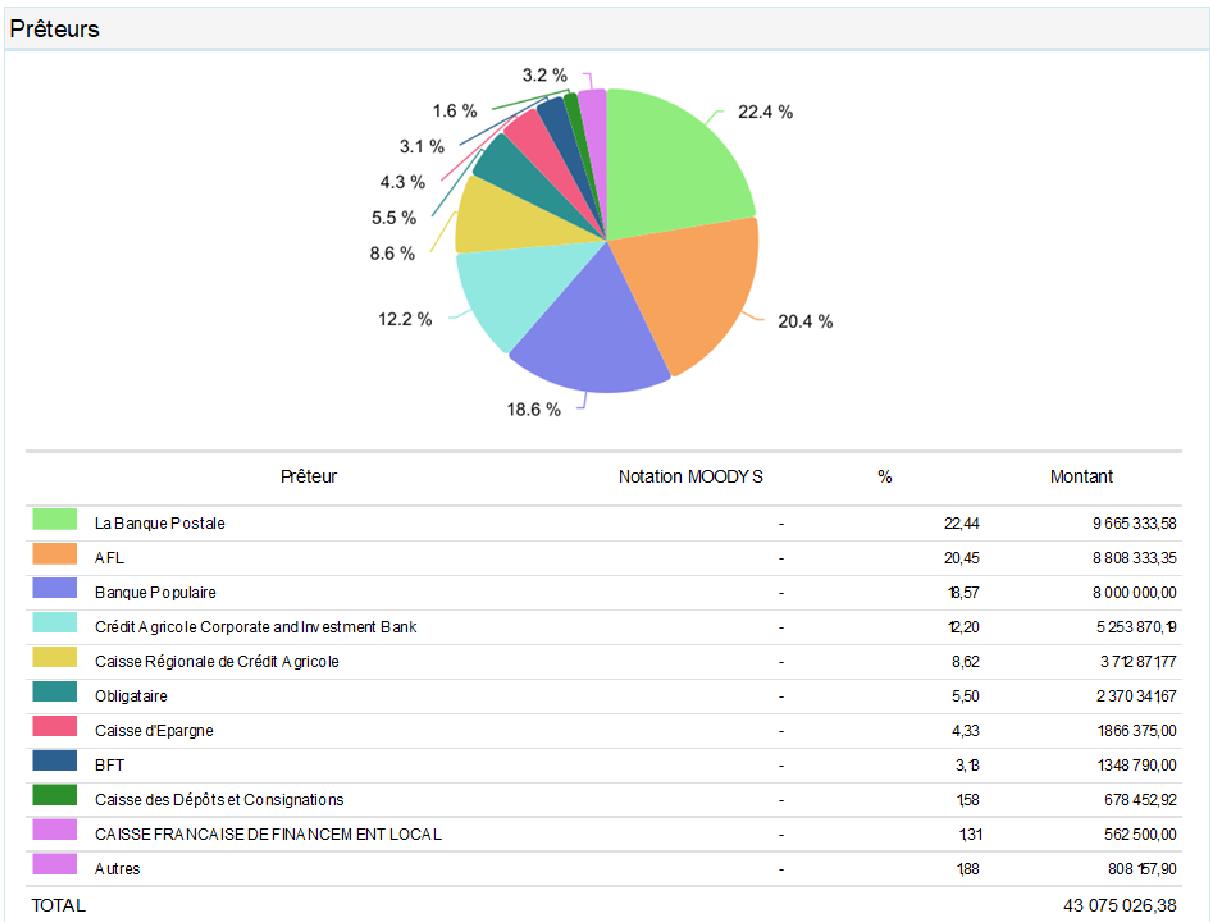
## Index de taux



## Tranches de taux



## Les prêteurs



La communauté d'agglomération reste peu endettée (43 M€ d'encours au 31 décembre 2024 dont 37,3 M€ sur le budget principal).

La capacité de désendettement du budget principal est de moins de 4 années au compte administratif prévisionnel 2024.

Le levier de la dette peut être utilisé pour financer les investissements structurants, qui profiteront à plusieurs générations d'usagers et contribuables.

Pour autant, le profil d'endettement de l'EPCI conduit à travailler sur un lissage de la dette pour éviter l'effet plateau que pourrait atteindre l'encours.

## **VI - Les orientations budgétaires 2025 du budget principal**

### **A - Fonctionnement**

#### **1 / Évolution des recettes de fonctionnement**

En 2024, le montant des produits de fonctionnement s'est élevé au BP à 77,18 M€.

## **Fiscalité**

### **Fraction de produit de TVA**

Les recettes de TVA reversées à l'EPCI au titre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE ont été plus faibles que prévu en 2024 avec une évolution de seulement 0,75% alors que les prévisions de la DGFIP étaient de +4,8%.

Au vu du PLF 2025 initial qui prévoyait un gel de ces recettes de TVA, un maintien des produits perçus en 2024 est envisagé pour 2025, soit une baisse de 800K€ par rapport au BP2024.

### **Cotisation foncière des entreprises**

La CFE, dont le montant perçu en 2024 a été de 10,51M€, devrait progresser à taux constant de 1,5%.

À la différence de la TF, les bases de la CFE ne progressent pas en fonction de l'actualisation de la loi de Finances, mais de la mise à jour des valeurs locatives des bases professionnelles.

### **Taxe foncière**

En 2024, la communauté d'agglomération a perçu 7,60M€ de produit de TF. L'actualisation des bases prévue par la loi de Finances (pour la partie non professionnelle) se situe à 1,7%, qui viendront s'ajouter à l'évolution des bases physiques.

### **Les autres impôts**

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants devrait progresser au même rythme que l'actualisation des bases fiscales (+1,7%).

L'évolution de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) est stable (552K€ en 2024) et la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) (2,67M€ en 2024), qui a augmenté de 300K en 2024 par rapport à 2023 suite à des corrections de surfaces déclarées, devrait se stabiliser en 2025.

Les compensations fiscales sont en légère hausse (3,09M€ en 2023).

### **Dotation Globale de Fonctionnement**

Le montant de la DGF est en léger repli (10,04M€) sur 2024. Cette tendance devrait se poursuivre en 2025.

### **Subventions et tarification des services**

Les subventions sont stables.

La réouverture de la piscine de Kerlan Vihan conduit à une légère hausse des recettes sur les piscines.

La refacturation de 60% des personnels communs à la ville de Quimper augmente également en raison de la progression de la masse salariale.

## **2/ Évolution des dépenses de fonctionnement**

Le total des dépenses réelles de fonctionnement sur le BP 2024 s'élevait à 70,67M€.

### **Les charges à caractère général**

En 2024, le montant des charges à caractère général s'est élevé à 9,83 M€.

Le coût de l'énergie est en baisse sur 2025 mais la réouverture de la piscine de Kerlan Vian entraîne une augmentation de la ligne budgétaire par rapport à 2024 (+140K€).

Hors énergie, le chapitre 011 est reconduit dans les plafonds de l'année 2024, ce qui induit une prise en charge de l'absorption de l'inflation et des révisions contractuelles sur les budgets existants.

### **La masse salariale**

En 2024, le BP prévoyait 34,41M€ au titre des crédits de masse salariale.

Le cadrage budgétaire prend en compte sur la masse salariale le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), les effets en année pleine des postes créés en 2024, la hausse de 3 points du taux de cotisation patronale de la CNRACL. Ce dernier poste conduit à une hausse de près de 600 K€.

Un objectif d'évolution maximale comprise entre 2 à 3 % a néanmoins été posé pour ce chapitre.

### **Les subventions**

En matière de subvention, les crédits sont reconduits dans les enveloppes de 2025.

Il est proposé d'ajuster le montant de la subvention au BA Transports à 2,6M€ (-1M€).

Par ailleurs, la mise en service de la grande salle et son exploitation occasionne un reste à charge de 250K€, couverte par une subvention d'équilibre sur le fonctionnement de la grande salle. QBO travaille à ce stade sur des solutions de financement par le *naming* de la salle pour prendre en charge ce reste à charge.

### **Les atténuations de produits**

Les Attributions de compensations (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) sont stables. Des modifications conjoncturelles interviennent sur le paiement du service commun informatique des communes par l'attribution de compensation.

Il est prévu une provision pour gel de crédits 600K€ en lien avec le PLF à adopter.

Des recherches de pistes d'économies sont en cours, pour adapter le budget en fonction des résultats du PLF 2025 qui sera adopté.

## B / Épargne

€	BP 2024	BP 2025	Variation
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>77 181 304</b>	<b>77 881 304</b>	<b>700 000</b>
dont fiscalité	52 695 972	53 095 972	400 000
dont dotations	16 851 028	16 851 028	0
dont autres recettes	7 379 422	7 679 422	300 000
<b>Dépenses de fonctionnement (hors charges financières)</b>	<b>69 514 918</b>	<b>70 504 918</b>	<b>990 000</b>
dont charges d'énergies	1 162 515	1 302 515	140 000
dont masse salariale	34 419 955	35 419 955	1 000 000
dont charges de gestion courante et subventions	17 257 867	16 507 867	- 750 000
dont atténuations de produits	7 974 973	8 574 973	600 000
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>7 666 386</b>	<b>7 376 386</b>	<b>- 290 000</b>
- Intérêts	1 152 000	1 450 000	298 000
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>6 514 386</b>	<b>5 926 386</b>	<b>- 588 000</b>
- Capital	2 332 000	3 340 000	1 008 000
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>4 182 386</b>	<b>2 586 386</b>	<b>-1 596 000</b>

L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement conduisent à une baisse de l'épargne de gestion de 290K€, principalement due à la provision pour gel de crédits de 600K€.

**L'exécutif travaille sur un plan d'économie permettant de fixer l'épargne de gestion à minima sur le niveau de l'année précédente voire de la faire progresser.**

En raison de l'augmentation du niveau d'emprunt en 2024, les charges d'intérêts continueront d'augmenter sur 2025.

## C/ Investissement

Dépenses d'investissement nettes de subventions et FCTVA	Dép. nettes 2025
<b>Investissements récurrents</b>	<b>7 702 852</b>
Travaux récurrents d'entretien, acquisitions de matériels, informatique, etc.	7 702 852
<b>Investissements structurants</b>	<b>13 818 941</b>
Grande salle événementielle	4 897 022
Pôle d'échange multimodal (PEM)	3 020 718
Médiathèque du Pays Glazik & Quéménéven	1 441 288
Participation voie verte Quimper Pluguffan	800 000
Centrale photovoltaïque de Kerjequel	798 295
Programme OPAH-RU	772 670
Piscine de Kerlan Vian	417 980

Quartier fertile	290 000
Programme Pacte territorial	262 230
Restructuration de l'EESAB et maison de la jeunesse	250 788
Subventions aux organismes publics	200 000
Plaque BTHD Mégalis	150 600
Ralentissement dynamique SIVALODET	150 000
Aménagement avenue de la Libération et Hippodrome	90 000
Crèche Roz Maria	83 596
Reconstruction de la fourrière animale	83 596
Travaux bâtiment bonneterie d'Amor	60 000
Rénovation piscine Aquarive	41 798
Travaux de réfection ancienne voie ferrée	8 360
<b>TOTAL PPI</b>	<b>21 521 793</b>

Les investissements principaux porteront sur :

- la poursuite des travaux de la grande salle ;
- le PEM ;
- les travaux de la médiathèque du Pays Glazik et de Quéménéven ;
- la poursuite des travaux de réhabilitation de Kerlan Vihan ;
- les actions liées à l'OPAH-RU... ;
- les actions économiques et notamment le soutien aux entreprises du territoire.

Les investissements récurrents représentent 7,7 M€ nets et comprennent tant la maintenance des équipements (médiathèques, piscines, crèches...) que du réseau d'eaux pluviales. Le service commun informatique est également compris dans ces investissements récurrents.

Parmi les recettes d'investissements, 8M€ de subventions sont attendues dont 5,5M€ au titre de la grande salle.

L'emprunt d'équilibre devrait se situer entre 15 et 20M€.

## VII - Les budgets annexes

### A/ BA Transports urbains

En 2025, le nouveau réseau se déploie dès le mois de janvier, renforçant l'offre de mobilités collectives, notamment du côté de l'ex-Pays Glazik et sur une extension des services permettant aux salariés en horaires décalés de bénéficier d'une solution de déplacement.

2025 voit également Breizh go sud express se concrétiser avec une augmentation de l'offre TER de près de 50 % à compter de la rentrée de septembre 2025.

Les masses financières sont prévues en progression :

- le nouveau réseau conduit à une évolution du coût du service de 700K€ ;
- le financement de Breizh Go Sud Express est à prendre en compte pour une somme de 200K€ ;
- le fonds de concours aux communes pour 200K€.

Les recettes de versement mobilité (VM) sont en progression. D'une part, à la suite du relèvement en 2024, le produit collecté en 2025 sera en année pleine. D'autre part, la dynamique permet également un surplus.

Le besoin de financement du budget principal conduit à une diminution du montant de la subvention d'équilibre que ce dernier verse au BA, passant de 3.6 à 2.6 M€.

## **B et C/ BA Eau et Assainissement collectif**

Le programme renforcé de renouvellement des **réseaux d'eau et d'assainissement**, pour sécuriser l'approvisionnement au robinet et prévenir les pollutions sur les milieux, rentrera dans sa phase opérationnelle, après l'adoption du schéma directeur des travaux et d'une nouvelle tarification des particuliers et des professionnels pour en assurer le financement (délibérations du conseil communautaire du 19 décembre 2024).

Cela se traduira notamment par le lancement du programme de mise à niveau des réseaux distributeurs de la STEP du Corniguel, et la consolidation des équipes du service de l'eau, pour tenir les programmes de travaux.

56 M€ de travaux urgents sont programmés sur la période 2025/2028 dont :

- modification des pré-traitements de la STEP du Corniguel et création d'un point de contrôle by-pass : 10M€ HT ;
- réorganisation du réseau du poste de refoulement du halage en le repositionnant hors de l'emprise de la zone naturelle de l'Odet : 25,5M€ HT ;
- réorganisation du réseau du poste de refoulement de Kerogan : 13,5M€ HT ;
- réorganisation du réseau du poste de refoulement de Meilh Kerdour : 7M€ HT.

La recherche de financement notamment auprès de l'agence de l'eau est en cours.

## **D/ BA SPANC**

Les volumes financiers seront stables par rapport à l'exercice 2024.

## **E/ BA déchets ménagers et assimilés**

Le déploiement de la **nouvelle politique de gestion durable des déchets** se poursuit : gestion du 3<sup>e</sup> flux, avec l'implantation de 700 abribacs, et extension des sites de points d'apport volontaire : Edern, Pluguffan et des secteurs nouveaux à Quimper, seront les premières communes concernées. D'autres communes sont engagées dans la démarche. L'étude d'implantation d'une ressourcerie dans les déchetteries communautaires sera finalisée, la fin des travaux de rénovation du site de Brieck étant prévue au printemps.

La progression du produit de la TEOM est prévue pour un peu moins de 2%.

## **F/ BA Réseaux de chaleurs urbains**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, QBO a repris la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur urbain (RCA) de Brieck.

Par ailleurs, les travaux du RCA de Penhars vont débuter cette année pour une mise en service prévue l'année suivante.

Une avance de trésorerie du budget principal permet à ce budget de faire face aux dépenses d'investissements avant que les emprunts et les subventions ne soient encaissés. Les recettes d'exploitation viendront couvrir l'amortissement une fois le réseau de Penhars mis en service.

## **G/ BA Énergies renouvelables (biogaz)**

Le budget annexe des énergies renouvelables traite le méthane issu de la STEP du Corniguel pour produire le biogaz qui est vendu à ENGIE pour être injecté dans le réseau du gaz de ville.

Les équilibres financiers restent identiques à 2024.

## **H/ BA Location de bâtiments économiques**

Le budget annexe comporte les pépinières, hôtels d'entreprises et ateliers relais. Les équilibres financiers sont relativement identiques à ceux de 2024.

## **I/ BA Zones d'activités économiques**

Les principales dépenses porteront sur la zone de l'Eau Blanche avant la rétrocession des parcelles au budget principal de QBO ou encore à la commune de Quimper. Des acquisitions de terrains et des études pour la création de nouvelles zones d'activités prioritaires pour le développement des entreprises (Ti Lipig à Pluguffan et Lumunoc'h à Brieck) sont également prévues.

## **J/ BA Port du Corniguel**

Le budget annexe comporte les recettes et les dépenses relatives à la gestion du port du Corniguel.

## **K/ BA Service Commun de Restauration (la cuisine)**

Le service commun de restauration collective assure la production et la livraison de repas pour les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, le CCAS de Quimper et le CIAS de QBO.

La grille tarifaire appliquée aux membres en 2025 est identique à celle de 2024.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire adopte à l'unanimité des suffrages exprimé, la présente délibération actant de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2025 et de l'existence du rapport visé à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales sur la base duquel s'est tenu ce débat.

### **Débats relatifs au rapport n°3 :**

**M. LE ROUX :** « Je vais essayer de vous synthétiser ce qui est écrit dans le rapport d'orientations budgétaires qui vous a été soumis. Je voudrais commencer par une information qui ne figure pas dans ce rapport, mais que je voulais partager avec vous. Cela nous semblait tellement évident que nous avons omis de la faire figurer. QBO n'aura pas recours au levier fiscal en 2025. J'attendais des applaudissements, je suis un peu surpris. Cela mérite néanmoins d'être dit.

*Tout le monde connaît le périmètre de notre budget. Pour mémoire, nous avons créé un nouveau budget annexe en début d'exercice 2024, à savoir le budget sur les réseaux de chaleur urbain.*

*Madame la Présidente a déjà décrit le contexte actuel dans ses propos liminaires tout à l'heure, je ne vais pas y revenir, mais souligner tout de même un petit point. Après une inflation à 5,2 % en 2022, 4,9 % en 2023 et 2 % en 2024, nous nous attendons à 1,7 ou 1,8 % pour l'année 2025, selon les sources. C'est bien évidemment un élément qui est pris en compte dans les travaux conduits dans le cadre de la réflexion relative à l'élaboration de notre budget 2025.*

*Vous avez pu voir dans le rapport qui vous est présenté des informations qui ne sont plus à jour, puisque le projet de loi de finances a été voté dans l'intervalle, ainsi que le projet de loi de finances Sécurité sociale dernièrement. Ces deux projets ont bien sûr un impact sur le travail conduit au niveau de QBO. Il nous appartient donc d'essayer d'anticiper les impacts qu'auront ces deux projets de loi de finances.*

*Au niveau de la fiscalité, la TH (Taxe d'Habitation) et la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) ont été remplacées par des produits de TVA. Lorsque nous avions construit notre budget en 2024, nous avions imaginé que ces produits s'inscriraient dans une dynamique correspondant à celle de 2023, nous étions partis sur 3 % de progression de ces produits de TVA. Vous vous en souvenez peut-être, nous avions été informés au printemps qu'avec 3 %, nous étions en dessous de ce qu'il fallait compter et que ce serait plutôt autour de 4,8 %. Nous avions alors décidé de ne rien toucher et de rester à 3 %. Bien nous en a pris, puisque nous avons été informés au mois d'octobre que ce n'était ni 4,8 % ni 3 %, mais 0,75 %, soit un impact sur les finances de la Commune d'environ 800 000 euros. D'un seul coup, nous nous voyions privés de cette somme sur le budget.*

*Pour l'année 2025, on nous annonce une stabilité de ces produits de TVA, avec peut-être un peu moins que les 800 000 euros, mais tout de même autour de 600 000 euros. Restons donc dans une fourchette entre 600 000 et 800 000 euros, nous ne serons pas trop éloignés.*

*S'agissant de l'actualisation des bases pour la taxe foncière et la taxe d'habitation, pour ceux qui la règlent encore, nous nous attendons à une augmentation à hauteur de l'inflation, soit 1,7 ou 1,8 %.*

*En ce qui concerne la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), on nous annonce de nouveau, comme cela a été rappelé par l'AMF (Association des Maires de France) dans son document d'hier, pour l'État, 350 millions d'euros en moins qui seront répartis sur les EPCI*

*(Établissement Public de Coopération Intercommunale) et sur les communes. Ainsi, une DGF plutôt stable, si nous prenons en considération l'inflation, c'est de nouveau une perte de pouvoir d'achat.*

*Nous avons néanmoins un petit point de réjouissance par rapport à ce qui avait été annoncé dans le cadre du projet de loi de finances de Monsieur Barnier. Vous vous en souvenez peut-être, il était question que le FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée) passe de 16,404 à 14,850, mais le projet de loi de finances qui a été voté n'a pas repris ces points, donc nous restons à 16,404.*

*En revanche, il y a une nouveauté, à savoir un fonds de réserve que le gouvernement a souhaité mettre en place, également appelé DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel). C'est un milliard d'euros que le gouvernement espère récolter, à répartir sur les 131 EPCI et 1 900 communes concernés par ce nouveau prélèvement. Pour l'Agglomération, la fourchette oscille aujourd'hui entre 600 000 euros et 1,4 million en fonction de ce qui sera véritablement décidé, mais nous serons mieux à même de définir cela lorsque nous aurons des chiffres plus précis.*

*Cependant, pour QBO, l'objectif est de continuer à mettre en œuvre notre projet de territoire. Le premier axe sur lequel nous souhaitons être présents, comme toujours, ce sont les transitions écologiques et énergétiques. Dans ce secteur, les mobilités sont au premier plan, avec une forte augmentation de l'offre TER dès septembre prochain, à hauteur de 50 %. Comme vous le savez, notre réseau QUB est opérationnel depuis le début de cette année, il a vocation à satisfaire tous nos concitoyens. Aujourd'hui, nous nous rendons déjà compte qu'il répond aux attentes des populations du Pays Glazik, mais certains volets de ce nouveau réseau de transport correspondent également aux attentes des entreprises, qui peuvent dire à leurs employés que des services sont mis à leur disposition par l'intermédiaire de la QUB. Je pense au QUB Noz, au QUB Mat, au transport à la demande, tous ces points dont vous avez déjà entendu parler. Nous continuons également à œuvrer en faveur de la recherche de production d'énergies locales renouvelables. Le réseau de chaleur de Penhars, dont les travaux vont commencer d'ici peu, s'inscrit clairement dans cette démarche.*

*L'année 2025 verra aussi des efforts très conséquents proposés dans le domaine des réseaux d'eau et d'assainissement. Nous allons pouvoir profiter de l'augmentation des tarifs qui a été votée lors du dernier Conseil communautaire, mais également des fonds que l'Agence de l'Eau pourra mettre à notre disposition.*

*La politique des déchets ne change pas, elle continue sa progression. Daniel LE BIGOT vous disait tout à l'heure que nous avons un projet d'implantation de 700 abris-bacs dans les prochains mois et prochaines années, donc nous continuons dans ce domaine.*

*La politique d'achat responsable a également été évoquée. Par le biais du SPASER, nous souhaitons donner les moyens à la Collectivité de faire appel à des entreprises qui verraien du même œil que nous la réponse aux achats que nous souhaitons faire.*

*En 2025, nous continuons aussi à maintenir notre dynamique en matière d'attractivité de notre territoire. La Grande salle évènementielle en fait bien sûr partie, mais également le soutien accordé aux zones d'activité économique, le soutien accordé à l'enseignement supérieur et à l'innovation, ainsi qu'au tourisme et à l'évènementiel.*

*Le dernier grand axe, qu'il ne faut bien sûr pas oublier, c'est le renforcement de la cohésion et des solidarités. Dans ce chapitre, il faut garder à l'esprit les efforts conduits en matière de logement. Nous sommes actuellement en train de travailler sur l'élaboration d'un nouveau PLH (Programme Local de l'Habitat).*

*L'accessibilité numérique est également un domaine sur lequel nous ne restons pas inactifs, tout comme la Petite enfance. Nous avons déjà évoqué le projet de la crèche Roz Maria, l'accompagnement de la jeunesse, l'accompagnement du bien-vieillir, ainsi que l'égalité femmes-hommes, que vient d'évoquer Valérie ZARADER.*

*Quelle est notre approche en matière de stratégie financière dans le cadre de l'élaboration de notre budget pour 2025 ? Nous gardons en tête l'objectif d'avoir une capacité d'investissement nette de l'ordre de 10 millions d'euros sur le budget principal. En revanche, vous vous souvenez que nous visions précédemment 15 millions d'euros sur les budgets annexes. Cette année, comme je l'évoquais à l'instant, le souhait de donner un sérieux coup de pinceau au réseau eau et assainissement nous amène à viser plutôt 20 millions d'euros d'investissement sur tous les budgets annexes.*

*Pour l'année 2025, nous avons bien sûr des projets d'investissement qui sont encore particulièrement nourris. Nous avons toujours le PEM (Pôle d'Échanges Multimodal), dont nous voyons l'achèvement se profiler à l'horizon tout prochainement, ainsi que la Grande salle événementielle et la médiathèque du Pays Glazik et de Quéménéven.*

*Comme nous le faisions les années passées, nous allons également tenter de rester dans une capacité de désendettement à huit ans, même si cela sera peut-être plus difficile que précédemment. Je reconnais que nous nous faisons quelques soucis sur ce point, nous nous arrachons un peu les cheveux avec le service financier, parce que l'équation n'est pas simple à résoudre.*

*Dans la rétrospective de l'exercice 2024 de notre rapport, vous pouvez voir que nous avons une épargne de gestion en progression par rapport à celle de l'an dernier. En revanche, si vous regardez l'épargne brute, puis l'épargne nette, vous verrez qu'elle est en baisse. Cela tient bien sûr au fait que notre endettement s'est un peu accru ces dernières années.*

*S'agissant du volet RH de notre budget, comme Madame la Présidente l'a évoqué tout à l'heure, la CNRACL (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) est un point qu'il faudra prendre en considération. Comme vous le savez, la situation financière de la Caisse nationale de Retraite des Agents des Collectivités locales est dans une situation préoccupante. Il faut garder à l'esprit qu'en 1980, pour un retraité, vous aviez 4,5 cotisants, mais en 2021, pour un retraité, vous avez 1,5 cotisant. Nous voyons donc bien la difficulté devant laquelle se trouve cet organisme : il faut financer les retraites, mais vous avez moins de gens qui viennent remplir les caisses de cette CNRACL. Aussi, dans le cadre de ces dispositions prévues par l'État, nous allons augmenter notre part dans les charges patronales et passer de 31,65 à 34,65 %. Il faut avoir en tête que le précédent budget proposé par Monsieur Barnier imaginait une augmentation de 12 points sur trois ans, alors que l'augmentation n'est ici que de 3 points, mais sur quatre ans. Nous aurons toujours 12 points d'augmentation au terme de ce dispositif.*

*S'agissant du volet investissement, nous avons environ 8 millions d'euros récurrents en investissement chaque année, mais pour l'année 2025, nous avons un peu moins de 5 millions*

*pour la Grande salle, encore 3 millions pour le PEM, 1,4 million pour le Pays Glazik, 800 000 euros pour la voie verte, un peu moins de 800 000 euros pour la centrale photovoltaïque de Kerjéquel et un peu moins de 800 000 euros également pour le programme OPAH-RU. Je m'arrête là, puisque vous avez le reste dans le document, sachant que la prévision s'établit autour de 21,5 millions d'euros pour l'investissement en 2025. Pour mémoire, nous étions à deux fois plus en 2024, qui était l'année de pic des investissements que nous avions prévus. Aujourd'hui, nous nous inscrivons dans une baisse avec 21,5 millions cette année ; en 2026, nous imaginons un peu moins de 16 millions.*

*Quelles seront nos orientations en matière de recettes de fonctionnement ? Comme je l'ai déjà évoqué, nous avons entre 600 000 et 800 000 euros de perte sur les produits de TVA. La cotisation foncière des entreprises devrait quant à elle rester au même niveau, donc progresser à hauteur de 1,5 %. S'agissant de la taxe d'habitation, pour ce qu'il en reste, nous restons à 1,7 ou 1,8 %, selon l'inflation réelle qui sera déterminée par les services de l'État.*

*Les autres impôts qui sont des recettes pour nous restent stables. La DGF est légèrement en baisse, mais les subventions et tarifications des services restent stables, en tout cas dans les hypothèses sur lesquelles nous travaillons.*

*En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, en matière de charges à caractère général, nous aurons de nouveau la piscine de Kerlan Vian, qui va reprendre du service à partir de la rentrée, ce qui va occasionner un surcoût en matière de fonctionnement. Pour la masse salariale, hormis la CNRACL, comme tous les ans, nous allons devoir prendre en considération le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et nous allons essayer de faire en sorte que l'augmentation de la masse salariale soit limitée entre 2 et 3 %. Bien évidemment, QBO fera face à ses obligations en matière de politique salariale, mais il est clair que si nous arrivions à stabiliser cette augmentation à 2 %, cela nous arrangerait.*

*S'agissant des subventions que nous allons attribuer, le budget annexe des transports sera moins bien doté par le budget principal. Vous vous souvenez sans doute que le budget principal versait auparavant 3,6 millions d'euros au budget annexe des transports. Cette année, nous resterons à 2,6 millions. Comment cela s'explique-t-il ? Vous vous souvenez que nous avions voté l'augmentation du versement Mobilités, donc en année pleine, cela va nous permettre de couvrir largement ce manque de dotation du budget principal au budget des transports.*

*Pour la Grande salle, nous comptons également 250 000 euros de frais de fonctionnement pour son exploitation.*

*En ce qui concerne les atténuations de produits et la dotation de solidarité communautaire, il n'y a pas de changement attendu. J'ai déjà parlé des 600 000 euros du dispositif DILICO.*

*Comment cela se traduira-t-il au niveau de notre épargne ? Aujourd'hui, au regard des chiffres dont nous disposons, nous voyons que notre épargne de gestion devrait perdre 300 000 euros par rapport à l'an dernier. Très honnêtement, nous sommes encore en train de travailler pour essayer de faire en sorte que notre épargne de gestion soit au moins égale à celle de l'an dernier, voire supérieure, si c'était possible.*

*À propos des dépenses d'investissement, j'ai déjà évoqué l'essentiel, tout cela pour arriver cette année à un emprunt d'équilibre qui devrait se situer entre 15 et 20 millions d'euros.*

*Sur les budgets annexes, j'ai déjà évoqué le cas du budget annexe des transports. Je n'ai pas grand-chose d'autre à rajouter si ce n'est que nous allons contribuer au financement du BreizhGo Sud Express avec les rames qui seront rajoutées pour augmenter l'offre TER. Pour le budget Eau et Assainissement collectif, je vous ai déjà dit que nous allions lui donner un sérieux coup de pouce. Sur la période 2025-2028, nous envisageons 56 millions d'euros d'investissement pour ce budget : 10 millions d'euros pour la station d'épuration, 25 millions d'euros pour le poste de refoulement du Halage, 13 millions pour celui de Kérogan et 7 millions d'euros pour celui de l'allée de Kerdour. Comme je le disais tout à l'heure, nous sommes en relation avec l'Agence de l'Eau pour obtenir des financements de sa part.*

*Pour les autres budgets annexes, je n'ai pas de commentaires particuliers. Madame la Présidente, je vous rends donc la parole. »*

**Mme POSTIC** : « *Je crains qu'en prenant la parole, au mieux, je fasse partie des grincheux, au pire, des gens qui n'ont rien compris. Je vais faire partie des gens qui n'ont rien compris, parce que vous êtes entourés, pour l'établissement du budget, du DOB (Débat d'Orientation Budgétaires), de personnes compétentes en matière de finances, et pourtant, lorsque j'ai pris connaissance du rapport que vous nous soumettez, j'étais partagée entre incrédulité et consternation, notamment à la lecture de la phrase suivante : « Des recherches de pistes d'économies sont en cours pour adapter le budget en fonction des résultats du PLF 2025 (Projet de Loi de Finances) qui sera adopté ».*

*Cela m'inquiète, parce que la lecture du rapport d'orientations budgétaires ne peut que préoccuper. En effet, en période de marasme économique et d'inquiétude sur les financements des collectivités, nous observons une hausse des dépenses de 23,86 %. Une partie de cette hausse est effectivement dévolue à l'investissement, mais une part non négligeable est également imputée à des dépenses de fonctionnement, à hauteur de 9,74 %. Parallèlement, nous observons une explosion de la dette de +48,91 %. Cela revient donc à dire que la Collectivité va financer l'augmentation des dépenses de fonctionnement par la dette, ce qui n'apparaît pas raisonnable. Cela apparaît d'autant moins raisonnable qu'en termes d'économies, nous devons nous contenter d'une vague promesse, comme le texte de la délibération l'indique, sauf à considérer que le PLF ayant été adopté, cette vague promesse sera tenue.*

*Quoi qu'il en soit, j'estime que nous ne pouvons pas approuver ce texte. Un plan sérieux d'économies doit être présenté au Conseil visant à assainir la situation économique et financière de la Collectivité, parce qu'autrement, je crains que nous ne nous retrouvions dans la situation d'une politique financière et économique de QBO qui pourrait être qualifiée, selon l'expression d'un ancien Président du Conseil du début du XX<sup>e</sup> siècle, à savoir André Tardieu, de « politique de chien crevé au fil de l'eau ».*

*Lorsque vous nous parlez de « coup de rabot », de gestion prudente et de ne pas opérer avec le levier fiscal, je pense que des pistes d'économies sont impératives pour QBO.*

*Voilà, Madame la Présidente, ce que je voulais vous dire. »*

**Mme ASSIH** : « *Merci. Nous reviendrons effectivement sur la question des économies. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? »*

**M. MENGUY** : « Je ne sais pas si Valérie POSTIC fait partie des grincheux ou de ceux qui n'ont rien fait au mandat précédent, mais pour ma part, je dois faire partie des grincheux et de ceux qui n'ont rien fait au mandat précédent. Je vais tout de même m'exprimer sur le débat d'orientations budgétaires de ce soir. Merci, Dominique LE ROUX, pour toutes ces précisions.

*Il y a effectivement un petit décalage à la lecture des documents qui avaient été transmis, puisqu'après leur transmission, la France a enfin adopté un budget. J'imagine donc que depuis, la Direction des Finances s'est acharnée à adapter ce budget à notre situation à QBO. Le BP (Budget Prévisionnel) de QBO sera probablement plus parlant que ce débat d'orientations budgétaires. Merci, Dominique LE ROUX, d'avoir essayé d'actualiser les documents que nous avions eus par rapport à cette nouvelle donne budgétaire nationale.*

*Ce DOB montre néanmoins que les dépenses de Quimper Bretagne Occidentale ont grossi de manière considérable depuis 2023. Valérie POSTIC l'a dit en pourcentage, je le dis en millions d'euros : ce sont plus de 30 millions d'euros en investissement et plus de 15 millions d'euros en fonctionnement. Sur 205 millions de budget, c'est donc très important, à la fois sur le budget principal et sur les budgets annexes, et c'est d'autant plus important dans un contexte économique et budgétaire national qui est difficile et que nous subissons.*

*Aujourd'hui, nos concitoyens, qui subissent l'inflation et voient leurs factures de courses, de carburant et d'énergie augmenter, sont de plus en plus attentifs à la dépense publique, a fortiori lorsqu'ils voient les taux des impôts, le taux des taxes et les tarifs augmenter. Dans ce contexte où tout coûte plus cher, le rapport entre ce que nous versons en tant que citoyens contribuables à la Collectivité et ce que la Collectivité finance est plus immédiat. Je crois que les citoyens sont plus vigilants à ce que la Collectivité finance au quotidien ou sur le long terme.*

*Je crois que le temps où l'argent public coulait à flots est fini, l'époque où l'on adaptait les taux des impôts et des taxes aux dépenses est terminé. Aujourd'hui, il faut désormais adapter la dépense publique aux capacités des contribuables à payer ces impôts et ces taxes si nous voulons préserver le consentement à l'impôt, qui est une donnée essentielle en démocratie. Dans une époque où tout est plus éruptif, je crois que c'est une donnée très importante.*

*Ce n'est pas facile, car nous sommes dans une époque où nous devons faire face à des enjeux de transition très forts et qui nécessitent des investissements très importants. Daniel LE BIGOT l'a évoqué tout à l'heure dans le rapport sur le développement durable, il y a beaucoup d'enjeux de transition dans notre territoire, comme ailleurs. Nous avons également des enjeux spécifiques. Nous pourrions notamment parler du risque inondation et submersion, qui est une donnée que notre territoire doit prendre en compte, contrairement à d'autres. Comme tous les autres territoires, nous devons aussi projeter notre territoire vers l'avenir.*

*Dans cette donne budgétaire, il faut donc prioriser. Je crois que nos concitoyens sont prêts à ce que les priorités de la sphère publique soient peut-être moins nombreuses que par le passé, mais qu'elles soient clairement définies pour qu'elles puissent se concrétiser. La liste des priorités de QBO indiquée dans le débat d'orientations budgétaires et dans le rapport de développement durable est très importante. D'ailleurs, la plupart de ces priorités sont pertinentes et nous les partageons, en tout cas pour ma part. Néanmoins, la question est la suivante : comment financer toutes ces priorités sans aller au-delà des hausses d'impôts, de*

*taxes et de tarifs qui ont été décidées jusqu'à présent ? Je crois qu'à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas aller plus loin pour préserver nos concitoyens contribuables.*

*Vous l'avez dit, Madame la Présidente, QBO est attractive, elle est dynamique culturellement et économiquement sur des enjeux importants comme le logement, ce dont nous pouvons nous réjouir. Je crois que c'est également un territoire cohérent, ce qui n'est pas le cas de tous les territoires. De grands projets majeurs sont en phase terminale de construction (le PEM ou la Grande salle, pour ne citer que les plus coûteux), mais ils pèsent beaucoup sur le budget de QBO et pèsent encore sur le budget 2025. Ils apporteront indéniablement à la vitalité de notre territoire pour l'avenir, mais, avec l'équation budgétaire actuelle, je ne suis pas persuadé que QBO puisse à l'avenir mener toute seule de tels projets d'investissement et de tels niveaux d'investissement. Il y a donc un défi important à relever dans les années qui viennent. Ainsi, j'ai hâte de voir le projet de budget 2025 avec cette équation budgétaire nationale précisée depuis une semaine.*

*Je vous remercie. »*

**M. JOLIVET** : « *Daniel LE BIGOT a expliqué tout à l'heure qu'il fallait anticiper ce qui allait se passer dans le cadre de l'évolution climatique. Je pense qu'il fait bien, l'évolution climatique étant une réalité. Nous avons également un défi devant nous, à savoir la dette de la Nation, mais nous continuons, depuis tant d'années, à faire comme si celle-ci n'existe pas ou comme si les collectivités n'étaient pas concernées par cette dette.*

*Les communes, les communautés d'agglomération, ne sont pas sur une île, elles ne vivent pas qu'avec l'argent qu'elles collectent par l'impôt, elles vivent aussi par les dotations complémentaires de l'État et toutes les solidarités qui proviennent d'un fonds commun. Nous recevons plus de dotations que l'impôt local, bien évidemment. Nous savons très bien qu'un choc se produira dans quelques années. Nous essayons de le repousser, nous essayons de repousser la dette de la Nation, mais un jour, il y aura une limite et une fin.*

*Aujourd'hui, je comprends bien que sur les communes comme sur la Communauté d'Agglomération, nous faisons comme si rien n'allait se passer demain, mais nous ne pouvons pas être les seuls à être véritablement vertueux, nous ne pouvons pas dire ici que nous allons vivre comme des moines lorsque ceux d'à côté continuent à dépenser. Nous devons absolument prendre en compte cette dette et les répercussions que nous aurons dans quelques années, lorsque l'État dira : « Stop, la fête est finie. » Nous pourrons pleurer et gesticuler, mais c'est ainsi.*

*Nous ne pouvons donc pas dire que nous sommes véritablement dispendieux aujourd'hui sur la Communauté d'Agglomération, nous ne pouvons pas dire que nous dépensons l'argent à tort et à travers. Nos compétences font que nous avons très peu de marge de manœuvre et que nous allons relativement à l'essentiel, parce qu'il faut aussi faire les investissements futurs qui ont été évoqués, notamment sur l'eau et l'assainissement, avec un débat qui a eu lieu ici il y a déjà quelques mois. En revanche, nous devons avoir à l'esprit le choc fiscal et financier que la France devra mener dans les prochains mois.*

*Si nous sommes capables de penser ou d'anticiper sur le développement durable, sur le réchauffement climatique et tout ce qui s'ensuit, nous devons nous aussi avoir en tête que les choses seront extrêmement rigoureuses dans les années à venir, parce que cela va très vite. Sans faire le « vieux grigou », en 2014, la Communauté d'Agglomération n'avait pas du tout*

*de dette, nous payions tout « rubis sur l'ongle ». D'ailleurs, nous ne levions pratiquement pas d'impôt, ou pas grand-chose, et nous avons amené quelques compétences nouvelles. Il n'empêche que rapidement, lorsque nous avons eu le choc du transfert des compétences et des moyens, c'est parti, nous dépons, et les automatismes prennent le relais.*

*Sur les villes, sur les communes et sur l'Agglomération, notamment sur les villes, nous avons cet instinct. Dominique Riou dit : « Je n'augmente pas l'impôt cette année, vous pourriez m'applaudir ! ». Non, Dominique, l'impôt reste exceptionnel. On n'augmente l'impôt que quand on n'en peut plus du tout. Ici, il n'augmente pas, tant mieux, parce que nous ne pouvons pas continuer comme cela. »*

**Mme ASSIH** : « Ludovic, c'est Dominique LE ROUX, mais tu as dit Dominique Riou. »

**M. JOLIVET** : « C'est un lapsus révélateur. »

**Mme ASSIH** : « Absolument. »

**M. JOLIVET** : « Notre ami commun. Je retire donc ce que j'ai dit.

*Dominique LE ROUX, l'impôt doit donc rester exceptionnel, véritablement exceptionnel. Il y a un effet pavlovien qui consiste à dire : « Tous les ans, on doit augmenter l'impôt », mais non, nous ne sommes pas obligés d'augmenter l'impôt tous les ans.*

*Ainsi, méfions-nous du choc qui va arriver dans quelques années, parce que cela va arriver. Droite comme gauche, nous allons être obligés de rembourser cette dette nationale et les choses seront rigoureuses. Nous devons donc anticiper, comme le fait Daniel LE BIGOT, et bien, pour le réchauffement climatique. À nous également d'être non pas vertueux, parce que nous le sommes plutôt, mais d'anticiper sur des investissements futurs, aller à l'essentiel et encore plus à l'essentiel.*

*Je vous remercie. »*

**Mme MEUNIER – LE TREUST** : « Je dois faire partie des personnes qui ne comprennent pas. Je tiens tout d'abord à féliciter tout le travail des services et des collègues, parce que ce n'est pas simple, au vu du contexte actuel, mais je voudrais néanmoins savoir où nous en sommes au niveau des audits en cours sur QBO, combien cela coûte. Je pense par exemple à Aquarive, dont nous avions discuté. Je suis allée sur leur blog, il y a de nombreuses interrogations sur cette piscine. Ce matériel est vétuste, il mérite d'être réparé, sachant que cela date de bien avant Monsieur JOLIVET, cela date déjà de Monsieur Poignant. Je me demande pourquoi nous n'avons pas fait un diagnostic sur cette piscine pour faire les réparations avant de lancer des audits.

*Je suis allée sur leur blog, ils sont très soucieux de la sécurité des utilisateurs et utilisatrices, ils sont vraiment au garde-à-vous pour leur métier. Je ne vais pas remettre en cause tout le travail de construction des nouveaux équipements, ce n'est pas du tout l'objet, je ne vais pas rentrer dans cette polémique, mais quand on a une piscine, au lieu de penser à un éventuel transfert au niveau national et de faire audit sur audit, il est préférable de voir comment réparer et apaiser le climat.*

*Par ailleurs, il y a du sous-effectif, donc la question est la suivante : que va-t-il se passer pour le personnel de cette piscine en cas de transfert national ? C'est pareil, il y a 12 personnes.*

*Enfin, Madame la Présidente, vous aviez parlé de gradins la dernière fois, mais il n'y a pas d'enfants dans les gradins à Aquarive.*

*Je vous remercie de votre attention. »*

**Mme ASSIH** : « *Il y a des gradins à Kerlan Vian et les témoignages dont j'avais fait part relevaient de situations s'étant déroulées à Kerlan Vian. J'ai même des documents photo. Je m'assure quand même de ce que je dis avant de le dire.*

*En l'occurrence, je reste absolument affligée des témoignages qui ont été portés à notre connaissance par les inspecteurs de l'Éducation nationale pour le secteur public et par les directeurs des écoles catholiques pour le secteur privé de la ville de Quimper, sachant que j'avais les mêmes témoignages.*

*Je crois que Daniel LE BIGOT avait vraiment besoin de répondre, mais rapidement, parce que ce n'est pas le sujet. Nous y reviendrons néanmoins, notamment sur l'équipement Aquarive. »*

**M. LE BIGOT** : « *Je ne vais pas répondre sur les propos colportés par les uns et les autres, la question n'est pas là. En revanche, sur la question posée de l'état réel d'Aquarive, c'est un véritable sujet et ce sont de véritables questions, bien évidemment. Ce n'est un secret pour personne, il suffit de le voir : la piscine Aquarive vieillit. L'urgence était de reprendre Kerlan Vian, nous avons refait Kerlan Vian quasiment de fond en comble pour un budget qui sera supérieur à 6 millions d'euros, ce qui n'est pas rien, mais nous ne pouvions pas faire les deux équipements en même temps.*

*J'entends ce qui a été dit par les uns et les autres, Ludovic JOLIVET l'a également évoqué. Nous ne pouvons faire les choses que les unes après les autres. Nous finissons donc Kerlan Vian et il y aura effectivement une réflexion dans le mandat suivant, que nous avons menée sur le diagnostic, puisque nous avons déjà mené le diagnostic sur Aquarive, donc nous savons où nous en sommes. En revanche, il faudra établir la manière de récupérer un équipement comme Aquarive. Ce sera le projet de l'équipe suivante. Comme nous avons dû nous atteler au projet de Kerlan Vian, l'équipe qui viendra – j'espère que ce sera nous – aura à s'occuper de la piscine Aquarive de la même manière. »*

**Mme ASSIH** : « *Vous l'avez compris, le diagnostic d'Aquarive a été fait en 2024. Nous sommes en train de pousser des hypothèses, nous y travaillons en Bureau communautaire. Lorsque le rapport sera prêt pour aborder différents scénarios, il sera présenté en Conseil communautaire. Ce que je peux vous dire, c'est que le bilan est extrêmement mauvais, à un point que nous n'imaginons pas, y compris sur Aquarive. Aussi, la nécessité de récupérer de l'épargne de gestion est absolument indispensable, parce que nous ne sommes pas au bout de nos peines sur cet investissement, à savoir les piscines, qui restent somme toute prioritaires, puisque nous habitons dans le département le plus littoral de France, donc le savoir-nager est indispensable. Cela fait effectivement partie des mauvaises nouvelles qui arrivent et pour lesquelles il y aura un partage en Conseil communautaire.*

*Il est vrai que c'est un rapport d'orientations budgétaires qui verra sa concrétisation et son achèvement dans le cadre de la présentation du budget du prochain Conseil communautaire. Nous l'avons dit, il y a un contexte à la fois national et local de notre Agglomération qui n'est pas simple, puisque l'endettement de l'État – nous le partageons tous – a une vraie répercussion, une vraie tension sur les dotations et la redistribution du côté des collectivités locales.*

*Je ne serai pas trop longue, je pense que presque tout a été dit, mais je redis ce qui a été dit à l'échelle de la Ville, puisque c'est la même chose. L'effort demandé par le gouvernement concernant la CNRACL, qui est la Caisse nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales, a un caractère brutal, parce que sans concertation avec les collectivités, un caractère injuste, puisque depuis 50 ans, cette Caisse a déjà reversé 100 millions d'euros au titre de la solidarité nationale, mais aussi un caractère insoutenable pour certaines collectivités. Pour nous, cela sera difficile, mais restera soutenable, ce qui n'est pas le cas de certaines collectivités. Enfin, cet effort a malheureusement un caractère inefficace, parce que la CNRACL sera encore ponctionnée pour faire œuvre de solidarité nationale du côté des autres caisses. Ce qui est demandé du côté des collectivités locales, c'est une mise en cohérence des différentes caisses nationales de retraite, des différents régimes, et ce n'est pas un travail qui est mené actuellement, alors que c'est nécessaire.*

*Nous devons faire face aux restrictions telles qu'elles s'annoncent. Elles se précisent au fil du temps, donc ce n'était pas un exercice facile. Je remercie donc Dominique LE ROUX et les services pour ce travail. Même si nous sommes en tension, nous ne devons pas dépasser notre capacité de désendettement de huit ans – nous nous y tenons – malgré de gros projets comme le PEM et la Grande salle. Nous sommes sur le pic du volume financier de ces investissements, mais malheureusement, il y en a d'autres, beaucoup d'autres sont nécessaires : nous avons la piscine Kerlan Vian cette année, puis il y en aura une grosse à venir. Nous devons avoir une réflexion globale sur l'ensemble des piscines de l'Agglomération et pas uniquement sur Aquarive.*

*Comme je l'ai dit, la question de l'épargne de gestion est centrale. Nous continuons donc à travailler pour pouvoir la préserver, voire l'augmenter. Chaque semaine est importante.*

*Je reviens sur la phrase qui a inquiété notre collègue Valérie POSTIC sur la recherche de pistes d'économies. Il y a tout de même des indications dans ce rapport d'orientations budgétaires, puisque la quote-part du budget principal en direction du budget des transports sera diminuée d'un million d'euros, donc c'est quand même un million d'euros de plus pour le budget principal. Cela n'empêche pas d'avoir des améliorations de nos mobilités sur le transport en commun et sur le train, sur le ferroviaire.*

*Le second élément concerne la masse salariale, puisque nous fixons un « taquet » entre 2 et 2,5 %, ce qui est un véritable effort. J'entends que les frais de fonctionnement ont augmenté, mais cela ne veut absolument pas dire que nous avons eu un niveau de fonctionnement dispendieux, cela veut simplement dire que l'inflation dont parlait notre collègue Guillaume MENGUY, qui touche les citoyens, touche autant les collectivités. C'est aussi cela qui a créé des frais de fonctionnement en hausse, avec un phénomène de compensation imposé par l'État sans compensation sur les salaires.*

*Nous avons eu notre RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), cela faisait 20 ans qu'il n'y avait*

*pas eu de reprise de l'évolution des salaires des agents de nos collectivités, mais en plus de cela, les points d'indice ont été augmentés par l'État, ce qui a créé les hausses de frais de fonctionnement. Soit c'était incompressible, et de toute façon, cela s'imposait à nous, soit, pour la partie RIFSEEP, nous l'assumons complètement, y compris sur la déprécarisation dont parlait notre collègue Valérie POSTIC tout à l'heure. En l'occurrence, nous ne sommes pas allés sur des créations de poste, sur des créations de structure. Nous sommes systématiquement sur notre projet communautaire, nous nous y tenons. Je crois qu'il y a une gestion absolument rigoureuse.*

*Je rassure notre collègue : nous n'avons pas attendu 2025 pour faire des économies, puisque je rappelle que nous en faisons d'une manière particulière depuis 2023, ce qui est compliqué pour les directions. Je le rappelais ce matin en conférence de presse, nous avons régulièrement des plaintes sur la température de l'eau des piscines, parce qu'elle a un peu baissé depuis 2023 ; dans nos services, il n'y a pas d'eau chaude dans les sanitaires. Tout cela, ce sont des efforts que nous demandons aux différentes directions. Cela peut paraître anecdotique, mais ça ne l'est pas tant que cela. Tout ce qui touche au fonctionnement est regardé par les responsables de service.*

*J'ai demandé s'il y avait des possibilités de mutualiser, il y a vraiment une recherche partout. Le fait d'annoncer que notre masse salariale n'augmentera pas de plus de 2,5 %, c'est là que se trouvent les pistes d'économies, ainsi que sur le fait de pouvoir réserver un million supplémentaire sur notre budget principal, ce qui a représenté un gros effort demandé à notre collègue vice-Présidente en charge des mobilités, puisqu'il y a tellement à faire du côté des mobilités que nous aurions pu avoir d'autres postes de dépenses sur les mobilités.*

*La stratégie est donc posée, elle sera affinée lors de la présentation du budget au prochain Conseil communautaire. Pour autant, notre situation financière est saine. Elle est à surveiller de très près, mais il n'y a pas de péril sur notre situation globale, alors que nous pouvons observer dans d'autres collectivités des situations très compliquées. Pour en échanger avec d'autres collègues présidents d'EPCI, dans certains endroits de France, et pas forcément très éloignés, des présidentes ou présidents doivent prendre la décision de fermer des crèches, et cela non pas parce que la natalité est en baisse, mais parce qu'ils n'arrivent plus à faire fonctionner certains services.*

*Pour terminer, il est vrai que les citoyens ont de plus en plus de mal à accepter la dépense publique. Je ne vais pas dire que ce ne sont que les autres et pas nous, parce que nous en faisons, mais au niveau de l'État, il y a de vraies réflexions à mener sur certains satellites. Il faut effectivement faire attention à la dépense de l'argent public, mais lorsque vous avez fait une évolution des souhaits et des attentes des citoyens sous le mandat précédent, dans le cadre de l'évaluation des politiques publiques, qu'avez-vous observé ? Les citoyens demandent davantage de services publics, c'était vraiment les conclusions. Ici, c'est pareil, le paradoxe, l'équation est complexe. Ils veulent absolument avoir une garde avec une amplitude horaire suffisante pour pouvoir aller travailler, ils veulent des médiathèques de proximité, ils veulent avoir des gardes d'enfant, ce qui est normal, ils veulent avoir une piscine suffisamment chaude. C'est de cela que nous parlons. Nous ne rêvons pas, nous sommes vraiment dans le quotidien des habitants à l'échelle des compétences de notre Agglomération. C'est ce qui est passionnant, mais c'est ce qui est difficile dans un contexte financier tendu, parce que nous savons très bien que c'est sensible. Si nous allons au-delà, nous allons véritablement toucher au quotidien des habitants de notre Agglomération, et c'est là que nous ne voulons pas franchir cette ligne.*

*Voilà ce que je souhaitais compléter en termes d'orientations budgétaires.*

*Il nous faut maintenant voter, non pas en faveur des orientations, mais dans le sens où le débat s'est tenu. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Bernard JASSEURAND**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**N° 4**

**Modification de la composition des commissions communautaires**

**L'objet du présent rapport est de modifier la composition de certaines commissions communautaires.**

\*\*\*

La composition initiale des commissions communautaires a été fixée, en début de mandat, par la délibération n°2 du conseil communautaire du 23 juillet 2020. Elle a ensuite été modifiée, à plusieurs reprises, par les délibérations successives n°15 en date du 17 mars 2022, n°8 en date du 28 avril 2022, n°5 en date du 16 juin 2022, n°36 en date du 28 mars 2024, et n°31 en date du 11 juillet 2024, pour s'établir, à l'heure actuelle ainsi :

<b><i>Commission finances et évaluation</i></b>
<i>(composée de : finances, RH, administration générale, gestion patrimoniale des équipements communautaires)</i>
<b>Dominique LE ROUX (président)</b>
<b>Pierre-André LE JEUNE</b>
<b>Christian CORROLLER</b>
<b>Jacques LE ROUX</b>
<b>Uisant CREQUER</b>
<b>Doriane MEUNIER</b>
<b>Anna Vari CHAPALAIN</b>
<b>Bernard JASSEURAND</b>
<b>Valérie POSTIC</b>
<b>Annaïg LE MEUR</b>
<b>Bruno LE MEN</b>
<b>Alain LE GRAND</b>
<b>Annick PHILIPPE</b>

<i>Conseillers municipaux membres de la commission</i>	
<i>Nom :</i>	<i>Commune :</i>
<i>Jean-Claude PERINAUD</i>	<i>BRIEC</i>
<i>Dominique COLLOCH</i>	<i>LANDREVARZEC</i>
<i>Matthieu BARGAIN</i>	<i>GUENGAT</i>
<i>Fabienne LAGADEC</i>	<i>QUEMENEVEN</i>
<i>Jean L'HARIDON</i>	<i>LANDUDAL</i>
<i>Yves FORMENTIN-MORY</i>	<i>QUIMPER</i>

<i>Commission territoire durable</i>	
<i>(composée de : eau, assainissement, transition énergétique, numérique, logement, biodiversité, valorisation des déchets, piscines communautaires, mobilités)</i>	
<b>Daniel LE BIGOT (président)</b>	
<b>Thomas FERE</b>	
<b>Jean-Paul COZIEN</b>	
<b>Alain DECOURCHELLE</b>	
<b>Valérie HUET MORINIERE</b>	
<b>Gilbert GRAMOULLE</b>	
<b>Nabila PRIGENT</b>	
<b>Christelle QUERE</b>	
<b>Georges-Philippe FONTAINE</b>	
<b>Guillaume MENGUY</b>	
<b>Eric GUEGUEN</b>	
<b>Arnaud PLATEL</b>	
<b>Marie-Pierre JEAN-JACQUES</b>	
<b>Jean-Luc LECLERCQ</b>	
<b>Erwan CROUAN</b>	
<b>Margaux PHILIPPE</b>	
<i>Conseillers municipaux membres de la commission</i>	
<i>Nom :</i>	<i>Commune :</i>
<i>Julie PÈRIÉ</i>	<i>PLOGONNEC</i>
<i>Michel RANNOU</i>	<i>LANDREVARZEC</i>
<i>Jean-René TANGUY</i>	<i>GUENGAT</i>
<i>Michel DESCOMBES</i>	<i>QUEMENEVEN</i>
<i>Aurélien QUEAU</i>	<i>LANDUDAL</i>
<i>Jean-Louis LE LEUCH</i>	<i>LOCRONAN</i>
<i>René BILIEN</i>	<i>QUIMPER</i>

### *Commission territoire attractif*

*(composée de : économie, animation communautaire, Cornouaille, soutien à l'activité commerciale, industrielle, tertiaire, artisanale et portuaire, politiques d'insertion par l'économie, enjeux milieu rural, innovation, recherche, enseignement supérieur, ingénierie financière)*

**Marc ANDRO (président)**

**Hervé HERRY**

**Raymond MESSAGER**

**Jean-Luc LECLERCQ**

**Forough-Léa DADKHAH**

**David LESVENAN**

**Ludovic JOLIVET**

**Claire LEVRY-GERARD**

**Annaïg LE MEUR**

**Ronan L'HER**

**Jean-René CORNIC**

**Erwan CROUAN**

**Jean-Paul COZIEN**

**David LE GOFF**

**Laurette GUILLOU**

*Conseillers municipaux membres de la commission*

*Nom : Commune :*

*Vincent LE GUILLOU PLONEIS*

*Stéphane RIOU LANDREVARZEC*

*Pierrick BOUSSARD GUENGAT*

*Valérie DEUIL LANDUDAL*

*Jean-Louis LE LEUCH LOCRONAN*

*Valérie DURRWELL QUIMPER*

### *Commission territoire au quotidien*

*(composée de : renouvellement démocratique, jeunesse, politique de la ville, lecture publique, petite enfance, action sociale d'intérêt communautaire, contrat local de santé)*

**Didier LEROY (président)**

**David LE GOFF**

**Paul BOEDEC**

**Christine FLOCHLAY**

**Françoise DORVAL**

**Matthieu STERVINOU**

**Philippe BROUDEUR**

**Patrick TROGLIA**

**Yvonne RAINERO**

**Valérie LECERF-LIVET**

**Marie-Laure LE MEUR**

**Marie-Claude GEFFROY**

**Valérie ZARADER**

**Danièle LE STER**

**Edith LE BORGNE**

**Véronique PLOUHINEC**

<i>Conseillers municipaux membres de la commission</i>	
<i>Nom :</i>	<i>Commune :</i>
<i>Myriam THEBAULT</i>	<i>QUEMENEVEN</i>
<i>Danielle PERENNOU</i>	<i>LANDUDAL</i>
<i>Noémie PUILLANDRE-COLLARD</i>	<i>QUIMPER</i>
<i>Jean-Claude PERROT</i>	<i>BRIEC</i>

Une modification est aujourd’hui souhaitée :

Mme Françoise DORVAL souhaite quitter la commission « Territoire au quotidien » pour intégrer la commission « Territoire durable »

Il est ainsi proposé au conseil communautaire :

1 – de revoir les items des commissions « Territoire durable », et « Territoire au quotidien » comme indiqué ci-dessous ;

2 – de renoncer, à l’unanimité, conformément aux dispositions de l’article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (sur renvoi de l’article L5211-1), au scrutin secret et :

3 – de retirer Mme Françoise DORVAL de la commission « Territoire au quotidien » pour la faire siéger au sein de la commission « Territoire durable »

En vertu de l’article précité, il est précisé en outre que « si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions » communautaires après appel de candidatures, les nominations prendront effet immédiatement et qu’il en sera donné lecture par la présidente.

Si ces propositions sont acceptées, la nouvelle composition des deux commissions concernées par ces modifications serait donc celle-ci :

<i>Commission territoire au quotidien</i>
<i>(composée de : renouvellement démocratique, jeunesse, politique de la ville, lecture publique, petite enfance, action sociale d’intérêt communautaire, contrat local de santé)</i>
<b>Didier LEROY (président)</b>
<b>David LE GOFF</b>
<b>Paul BOEDEC</b>
<b>Christine FLOCHLAY</b>
<b>Françoise DORVAL</b>
<b>Matthieu STERVINOU</b>
<b>Philippe BROUDEUR</b>
<b>Patrick TROGLIA</b>
<b>Yvonne RAINERO</b>
<b>Valérie LECERF-LIVET</b>
<b>Marie-Laure LE MEUR</b>
<b>Marie-Claude GEFFROY</b>
<b>Valérie ZARADER</b>

<b>Danièle LE STER</b>	
<b>Edith LE BORGNE</b>	
<b>Véronique PLOUHINEC</b>	
<i>Conseillers municipaux membres de la commission</i>	
<i>Nom :</i>	<i>Commune :</i>
<i>Myriam THEBAULT</i>	<i>QUEMENEVEN</i>
<i>Danielle PERENNOD</i>	<i>LANDUDAL</i>
<i>Noémie PUILLANDRE-COLLARD</i>	<i>QUIMPER</i>
<i>Jean-Claude PERROT</i>	<i>BRIEC</i>

<b>Commission territoire durable</b>	
<i>(composée de : eau, assainissement, transition énergétique, numérique, logement, biodiversité, valorisation des déchets, piscines communautaires, mobilités)</i>	
<b>Daniel LE BIGOT (président)</b>	
<b>Thomas FEREC</b>	
<b>Jean-Paul COZIEN</b>	
<b>Alain DECOURCHELLE</b>	
<b>Valérie HUET MORINIERE</b>	
<b>Gilbert GRAMOULLE</b>	
<b>Nabila PRIGENT</b>	
<b>Christelle QUERE</b>	
<b>Georges-Philippe FONTAINE</b>	
<b>Guillaume MENGUY</b>	
<b>Eric GUEGUEN</b>	
<b>Arnaud PLATEL</b>	
<b>Marie-Pierre JEAN-JACQUES</b>	
<b>Jean-Luc LECLERCQ</b>	
<b>Erwan CROUAN</b>	
<b>Margaux PHILIPPE</b>	
<b>Françoise DORVAL</b>	
<i>Conseillers municipaux membres de la commission</i>	
<i>Nom :</i>	<i>Commune :</i>
<i>Julie PÈRIÉ</i>	<i>PLOGONNEC</i>
<i>Michel RANNOU</i>	<i>LANDREVARZEC</i>
<i>Jean-René TANGUY</i>	<i>GUENGAT</i>
<i>Michel DESCOMBES</i>	<i>QUEMENEVEN</i>
<i>Aurélien QUEAU</i>	<i>LANDUDAL</i>
<i>Jean-Louis LE LEUCH</i>	<i>LOCRONAN</i>
<i>René BILIEN</i>	<i>QUIMPER</i>

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de revoir les items des commissions « Territoire durable », et « Territoire au quotidien » comme indiqué ci-dessus ; de retirer Mme Françoise DORVAL de la commission « Territoire au quotidien » pour la faire siéger au sein de la commission « Territoire durable »

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**

**Madame Annick PHILIPPE**

**N° 5**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Protocole d'accord sur la participation financière de Quimper Bretagne Occidentale aux actions de l'EPAB de la baie de Douarnenez**

**L'EPAB de la baie de Douarnenez mène diverses actions visant à la reconquête de la qualité de l'eau sur le territoire des quatre communes de Quimper Bretagne Occidentale relevant de son bassin versant. Un protocole d'accord a été établi pour permettre la participation financière de QBO à ces actions.**

\*\*\*

Quimper Bretagne Occidentale est membre du syndicat Etablissement Public d'Aménagement de la Baie de Douarnenez (EPAB) qui met en œuvre différentes actions sur le territoire du Sage de la baie de Douarnenez dont notamment la lutte contre les marées vertes et le programme Breizh Bocage permettant la création de talus et haies bocagères pour améliorer la qualité de l'eau et limiter l'érosion sur les bassins versants.

Dans ce cadre, l'EPAB avait révisé ses statuts en septembre 2019 afin de permettre à QBO d'adhérer au sein du collège des non préleveurs-producteurs d'eau potable sur le périmètre des communes de Guengat, Quéménéven, Locronan et Plogonnec.

Le conseil communautaire de QBO, dans sa séance du 5 décembre 2019, avait ainsi approuvé les statuts de l'EPAB et validé le transfert à l'EPAB des compétences GEMA (items 1, 2, 8) et des compétences hors GEMA (items 4, 6, 11, 12) de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement.

Or, depuis lors, l'arrêté préfectoral actant les statuts révisés et l'adhésion de nouveaux EPCI est toujours en attente de validation du fait d'un retard pris par deux EPCI pour actualiser leurs statuts. Cette situation empêche donc QBO d'intervenir financièrement sur les opérations portées par l'EPAB qui supporte sur ses fonds propres.

Aussi, la Préfecture du Finistère a admis la possibilité d'établir des conventions de financement entre QBO et l'EPAB sans attendre l'arrêté préfectoral modifié et pour continuer

le nécessaire accompagnement des agriculteurs concernés par les obligations inhérentes à cette zone soumise à contraintes environnementales (ZSCE) déterminée par arrêté préfectoral en 2022 : certaines conventions ont ainsi déjà été signées en 2022 et 2023.

A l'issue d'un travail partenarial constructif, un projet d'accord sur la participation financière de QBO à la mise en œuvre du Sage et du contrat territorial des bassins versants de la baie de Douarnenez a été élaboré récapitulant toutes les diverses actions ciblées qui se sont déroulées sur le territoire de QBO depuis 2019 :

- Lutte contre les marées vertes dans le cadre du contrat territorial 2022-2024 (Géma et hors Gémapi) : coordination générale ; communication ; suivi qualité de l'eau ; animation agricole et foncier ; connaissance et restauration des zones humides ;
- Elaboration d'un atlas socioculturel ;
- Actions du Sage de la baie de Douarnenez : animation générale ; communication ; suivi qualité de l'eau ; prestation SIG, ... ;
- Lutte contre les pollutions bactériologiques sur le bassin versant du Ris : aménagements de dispositifs d'abreuvement ; étude bactériologique du bassin versant ; réalisation de diagnostics de parcelles à enjeu bactériologique ;
- Programme Breizh bocage : entretien et réalisation de talus, haies bocagères ; animation du programme.

Ces programmes ont fait l'objet de délibérations du comité syndical de l'EPAB qui a déterminé les montants restant à charge de QBO selon des clés de financement précisées dans les statuts de l'EPAB et déduction faite des subventions des partenaires financiers, outre la cotisation annuelle due au syndicat (41 000 € pour 2025) : ainsi, le solde à charge de QBO relativement aux actions évoquées supra et qui sont détaillées dans le protocole d'accord s'élève à 75 926,35 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'approuver le projet d'accord sur la participation financière de QBO à la mise en œuvre du Sage et du contrat territorial des bassins versants de la baie de Douarnenez sur son territoire,
- D'autoriser Madame la présidente à signer ledit projet d'accord.

### **Débats relatifs au rapport n°5 :**

**M. COZIEN** : « *Merci pour la présentation. Je souhaitais simplement dire que les sommes en question ont été provisionnées. »*

**Mme ASSIH** : « *Oui, ce n'est pas neutre, c'est effectivement bien de le dire. »*

**M. TROGLIA** : « *Je souhaitais intervenir par rapport à cette délibération et au premier rapport sur le développement durable, qui y fait écho, ainsi que sur l'importance de la qualité de l'eau sur notre territoire. Comme le rappelait Yvonne RAINERO tout à l'heure, dans le premier rapport, l'aspect santé n'était peut-être pas suffisamment pris en compte. À travers cette gestion, ces partenariats, notamment à travers les différentes analyses de la qualité de l'eau qui sont réalisées, j'espère que dans l'avenir, nous arriverons à ne plus lire dans la presse certains articles. J'ai par exemple le souvenir d'un article de Ouest-France dans lequel il était dit que Quimper Triathlon décidait de partir d'ici notamment pour des problèmes de qualité de l'eau, ou encore qui parlait de la fermeture de la plage du Ris suite à ces mêmes problèmes. J'espère que nous ne lirons plus ce genre d'articles.*

*Je pense également à des articles avec les derniers chiffres de Santé Publique France sur la très forte augmentation des cancers, notamment chez les jeunes, pour des raisons inconnues, avec des chiffres qui ont littéralement explosé chez les plus jeunes nés après 1960, avec une très forte suspicion sur des causes environnementales, c'est-à-dire ce que nous buvons, ce que nous mangeons, ce que nous respirons.*

*J'espère que ce partenariat permettra de résoudre prochainement ces problématiques, dont nous sommes toutes et tous victimes. »*

**Mme ASSIH** : « *Je pense que nous poursuivons tous le même objectif dans ce qui a été mentionné sur les politiques globales environnementales, nous partageons cela.*

*Concernant le triathlon – je voyais Christelle QUÉRÉ sourire – je voudrais dire qu'il y a bien sûr la question de la qualité de l'eau en rivière en comparaison de la qualité de l'eau en pleine mer, mais je crois vraiment que ce n'est pas le seul élément qui a fait changer l'endroit de la triple épreuve. Il semblerait que le fait d'organiser l'épreuve de natation en pleine mer soit beaucoup plus prisé actuellement, beaucoup plus attendu que dans l'Odet, en rivière. Néanmoins, cela ne les empêche pas d'aller dans nos piscines pour s'entraîner et sur notre piste d'athlétisme pour aller courir. Cela reste un club de notre territoire, mais il est vrai que nous pouvons comprendre que nager en pleine mer est probablement plus agréable, même si cela n'engage que moi, et vous savez que je nage très souvent. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Dominique LE ROUX**

**N° 6**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention SDEF (Syndicat d'Energie du Finistère) pour le Conseil en Energie Partagé  
(CEP)**

**Par délibération en date du 16 juin 2022, Quimper Bretagne Occidentale avait décidé de poursuivre son soutien financier au Conseil en Énergie Partagé pour les communes de l'agglomération en signant une convention avec le SDEF, pour une durée de 3 ans. Avec l'adoption de son PCAET fin 2024, il est proposé d'établir une nouvelle convention avec le SDEF afin de poursuivre ce service auprès des communes de l'agglomération.**

\*\*\*

Avec l'adoption de son PCAET début novembre 2024, Quimper Bretagne Occidentale a rappelé dans ces actions que la maîtrise de la consommation d'énergie est un enjeu majeur pour les territoires. Le « Conseil en Énergie Partagé » (CEP) est un service spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

Après le pôle énergie de Quimper Cornouaille Développement, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018, ce service est assuré par le SDEF. Quimper Bretagne Occidentale a conventionné par délibération en date du 16 juin 2022 pour une durée de 3 ans pour accompagner financièrement les communes dans cette démarche.

Le Conseil en Énergie Partagé, se déroule donc dans le cadre d'un conventionnement avec la commune sur 3 ans, avec une participation financière apportée par Quimper Bretagne Occidentale. À ce jour, l'ensemble des communes de Quimper Bretagne Occidentale adhèrent au CEP : avec des dates d'échéances du conventionnement différentes.

Dans le cadre de la convention, le SDEF a réalisé les actions suivantes :

- bilan énergie : Réalisation des bilans de consommations d'énergie et d'eau du patrimoine des communes sur les secteurs patrimoine bâti, éclairage public et véhicules ;
- pré-diagnostic des bâtiments : Visite de l'ensemble du patrimoine bâti avec réalisation de pré-diagnostic énergétique ;
- optimisation tarifaire : Optimisation des puissances souscrites des contrats électriques des bâtiments et éclairage public représentant un gain financier sur les factures ;
- optimisation des consignes de chauffage ;
- préconisations.

Le montant annuel de la cotisation au SDEF pour les communes adhérentes au CEP est fixé par une délibération de 2019 du comité syndical à :

- 0,8 €/hab pour la tranche 1 à 2 000 habitants ;
- 0,7 €/hab pour la tranche de 2 001 à 3 500 habitants ;
- 0,6 €/hab pour la tranche 3 501 à 7 500 habitants ;
- 0,5 €/hab pour la tranche au-delà de 7 500 habitants.

Le nombre d'habitants pris en compte dans le calcul est celui de la population totale. Cette valeur est issue du recensement annuel de la population totale édité par l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Au vu des enjeux et des objectifs de Quimper Bretagne Occidentale, il est proposé de reconduire la convention avec le SDEF pour l'accompagnement des communes avec une participation de l'agglomération à hauteur de 50%. La nouvelle convention sera signée pour 3 ans.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité des suffrages exprimés, madame la présidente à signer la convention avec le SDEF pour l'accompagnement financier pour le Conseil en Energie Partagé sur les différentes communes de l'agglomération.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**  
**Madame Anna-Vari**  
**CHAPALAIN**

**N° 7**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature de marchés publics après consultations**

Lors de ses séances des 12 décembre 2024 et 23 janvier 2025, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

***Enlèvement et traitement des déchets dangereux des ménages collectés en déchèteries***

La consultation a pour objet l'enlèvement et le traitement des déchets dangereux des ménages collectés sur les déchèteries de Quimper Bretagne Occidentale qui n'entrent pas dans le champ d'application de la responsabilité élargie des producteurs (REP) de déchets dangereux.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Aucune variante n'est autorisée.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum, passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 3 ans à compter de sa date de notification.

Le montant maximum des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini comme suit :

Période	Maximum HT
1	350 000,00 €
Total	350 000,00 €

L'attributaire est la société SARP OUEST – ZI du Buis – 29820 Guilers pour un montant estimatif annuel de 72 006,33 € HT et un maximum de 350 000 euros HT pour la durée du marché fixée à trois ans.

#### ***Traitemen t des déchets encombrants provenant du territoire de QBO***

La consultation a pour objet le traitement des déchets encombrants provenant du territoire de Quimper Bretagne Occidentale. Le tonnage estimatif à traiter est compris entre 1 500 et 3 000 tonnes par an.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Aucune variante n'est autorisée.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre avec une quantité maximum, passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. L'accord-cadre est attribué à un seul opérateur économique.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 3 ans à compter de la date de notification du contrat.

La quantité totale maximum (en tonnes) des prestations pour la durée de l'accord-cadre est fixée à 10 000 tonnes.

L'attributaire est la société Grandjouan Saco – 6 rue Nathalie Sarraute – TSA 70505 – 44205 NANTES Cedex 2, sur la base d'un estimatif de 579 631,62 € HT, et pour un maximum de 10 000 tonnes sur la durée totale de l'accord-cadre.

#### ***Mise en œuvre relative au remplacement des prétraitements et primaires existants de la STEP du Corniguel***

La consultation a pour objet un marché de maîtrise d'œuvre relative au remplacement des prétraitements et primaires existants – Station d'épuration du Corniguel à Quimper.

Quimper Bretagne Occidentale est maître d'ouvrage de la station d'épuration de Corniguel. L'exploitation est assurée par la société SAUR.

Des dégagements massifs de sulfure d'hydrogène (H2S) ont gravement endommagé les ouvrages existants sujets à des dégazages.

Les principaux éléments du programme sont les suivants :

- Cr éation d'un ouvrage de stripping ;
- Cr éation de nouveaux prétraitements et de d écantation primaire ;

- Aménagement d'un épaississeur statique existant ;
- Refonte du poste toutes eaux de la zone boues.

La procédure de passation utilisée est la procédure avec négociation en application des dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'une procédure en deux temps :

- Étape 1 : appel à candidatures. Son objectif est la sélection de trois candidats, sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures, auxquels sera transmis le dossier de consultation dans son ensemble pour une remise d'offre, avec négociation éventuelle.

- Étape 2 : remise d'offre. Son objectif est la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Après un premier examen des offres, l'acheteur pourra engager des négociations avec les candidats sélectionnés. Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation. La commission d'appel d'offres attribue le marché.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Il n'est pas non plus prévu de décomposition en tranches.

Le titulaire du marché se verra confier une mission de maîtrise d'œuvre dans le respect des articles L. 2431-1 et suivants et R. 2431-1 et suivants du Code de la commande publique.

Le marché se décompose en missions :

Phases	Intitulé
AVP	Avant-projet
PRO	Études de projet
ACT	Assistance pour la passation des contrats de travaux (à l'exception de la rédaction des pièces administratives du DCE)
VISA	Visa des études d'exécution
DET	Direction de l'exécution des contrats de travaux
AOR	Assistance lors des opérations de réception
MC1	Études réglementaires (notamment environnementales)
MC2	Rédaction des cahiers des charges de toutes les missions annexes nécessaires à l'opération (notamment CT, CSPS, essais de garanties, étude acoustique, études géotechniques, levés topographiques, diagnostics HAP, amiante, ...)
MC3	Mission d'urbanisme (étude d'intégration urbaine, paysagère et environnementale et réalisation du dossier de permis de construire)

Aucune variante n'est autorisée.

Il s'agit d'un marché ordinaire attribué à un seul opérateur économique.

Le contrat est conclu à compter de sa date de notification jusqu'à la fin de la période de parfait achèvement des travaux pour un délai global d'exécution estimé à 52 mois (16 mois d'études, 24 mois de travaux et 12 mois de délai de garantie de parfait achèvement).

L'attributaire est le groupement EGIS EAU (mandataire) / Atelier 251, 889 rue de la vieille poste – CS 89017 – 34965 MONTPELLIER Cedex 2, pour un montant forfaitaire de 355 412,50 € HT.

### ***Fourniture de denrées alimentaires***

La consultation a pour objet la fourniture et la livraison de denrées alimentaires pour le service commun de restauration de Quimper Bretagne Occidentale, l'EHPAD Flora Tristan du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale et l'EHPAD de Coat Kerhuel du CIAS de Quimper Bretagne Occidentale.

La présente consultation est lancée par le groupement de commandes composé des entités suivantes, conformément à l'article L. 2113-6 du code de la commande publique :

- Quimper Bretagne Occidentale dont relève le SERVICE COMMUN DE RESTAURATION - ZA du Grand Guélen 4 rue Haroun Tazieff 29000 Quimper ;
- Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Quimper Bretagne Occidentale dont relèvent les établissements suivants :
  - EHPAD FLORA TRISTAN 31 rue du Général de Gaulle 29510 Briec de l'Odet
  - EHPAD DE COAT KERHUEL 10 Impasse de la Lande 29500 Ergué-Gabéric.

Le coordonnateur du groupement est Quimper Bretagne Occidentale. Le coordonnateur du groupement est chargé d'établir le cahier des charges, d'organiser la consultation, de signer et notifier le marché public au nom de l'ensemble des membres du groupement. En revanche, chaque membre du groupement sera en charge de l'exécution de la partie du marché qui le concerne, à l'exception des avenants éventuels qui seront établis, signés et notifiés par le coordonnateur.

La répartition globale prévisionnelle, pour chaque membre du groupement, pour la période initiale (un an), est la suivante :

Lot	Quimper Bretagne Occidentale	CIAS de QBO
Tous	85 %	15%

La procédure de passation utilisée est un appel d'offre ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Les prestations sont réparties en 12 lots :

Lot	Désignation
1	Fruits et légumes 5 <sup>ème</sup> gamme
2	Entrées
3	Crêpes fraîches nature
4	Crêpes fraîches garnies
5	Charcuterie traditionnelle
6	Charcuterie en circuit court
7	Viandes cuites élaborées
8	Beurre, œufs et ovo-produits, crèmes et lait
9	Laitages et desserts lactés
10	Fromages
11	Epicerie
12	Gâteaux et biscuits

Aucune variante n'est autorisée.

Le contrat prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande, avec un opérateur économique par lot, avec un montant maximum annuel. Il est passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commandes notifiés par l'acheteur au fur et à mesure des besoins.

Les montants maximums annuels sont les suivants :

Lot	Désignation	Montant maximum
1	Fruits et légumes 5 <sup>ème</sup> gamme	70 000 € HT
2	Entrées	18 000 € HT
3	Crêpes fraîches nature	5 000 € HT
4	Crêpes fraîches garnies	60 000 € HT
5	Charcuterie traditionnelle	120 000 € HT
6	Charcuterie en circuit court	50 000 € HT
7	Viandes cuites élaborées	55 000 € HT
8	Beurre, œufs et ovo-produits, crèmes et lait	150 000 € HT
9	Laitages et desserts lactés	150 000 € HT
10	Fromages	320 000 € HT
11	Epicerie	400 000 € HT
12	Gâteaux et biscuits	65 000 € HT
<b>TOTAL ANNUEL</b>		<b>1 463 000€ HT</b>

Ces montants sont identiques pour chaque période de reconduction, soit un montant total maximum de 5 852 000 € HT.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de sa date de notification au titulaire. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Les lots 3 et 4 sont déclarés infructueux.

Les attributaires sont les suivants :

Lot	Entreprise	Montant de l'offre au regard du DQE
1	SAS LE SAINT 160 rue Roberto Cabanas 29 490 GUIPAVAS	61 345,49 € HT
2	SAS TEAM OUEST DISTRALIS 3 Rue Ravalet ZA Noyal Sud La Rivière 35 533 NOYAL SUR VILAINE	12 576,47 € HT
5	SAS BERNARD GROUPE JEAN FLOC'H Kerbéthune Moréac BP 20111 56 501 LOCMINE CEDEX	95 590,01 € HT
6	ASLG DISTRIBUTION-ASKELL ZI de Kerdroniou 4 rue Robert Guichaoua 29 000 QUIMPER	32 071,30 € HT
7	ASLG DISTRIBUTION-ASKELL ZI de Kerdroniou 4 rue Robert Guichaoua 29 000 QUIMPER	33 628,30 € HT
8	ASLG DISTRIBUTION-ASKELL ZI de Kerdroniou 4 rue Robert Guichaoua 29 000 QUIMPER	85 555,50 € HT
9	SAS TEAM OUEST DISTRALIS 3 Rue Ravalet ZA Noyal Sud La Rivière 35 533 NOYAL SUR VILAINE	81 344,20 € HT
10	SAS TEAM OUEST DISTRALIS 3 Rue Ravalet ZA Noyal Sud La Rivière 35 533 NOYAL SUR VILAINE	200 819,92 € HT
11	POMONA EPISAVEURS 4 rue Jacqueline Auriol 35 136 ST JACQUES DE LA LANDE	281 344,11 € HT
12	POMONA EPISAVEURS 4 rue Jacqueline Auriol 35 136 ST JACQUES DE LA LANDE	57 507,05 € HT

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité des suffrages exprimés, madame la présidente à signer ces quatre marchés publics.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**  
**Madame Forough-Léa  
DADKHAH**

**N° 8**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Programme LEADER - demandes de subventions**

**Quimper Bretagne Occidentale a reçu des demandes de subventions de 2 structures : Graines de Liberté – Hadou ar frankiz et Chanvre de Cornouaille dans le cadre de demande de Fonds LEADER (Europe) instruit au niveau de Quimper Cornouaille Développement. Ces deux structures ont chacune un projet dont l'objectif est de maintenir et développer l'agriculture sur notre territoire.**

\*\*\*

Quimper Bretagne Occidentale vient de recevoir deux demandes de subventions de la part des structures :

- Graines de Liberté–Hadou ar frankiz
- Chanvre de Cornouaille

Ces demandes nous parviennent pour les 2 associations dans le cadre de leur demande de fonds LEADER (Europe), instruit par Quimper Cornouaille Développement. Les financements attendus de la part de l'Europe sont à hauteur de 80% du coût du projet. Pour octroyer ces fonds, l'Europe demande aux collectivités territoriales d'apporter une contribution complémentaire équivalente aux 20 % restants.

**Graines de Liberté – Hadou ar frankiz**

Graines de Liberté–Hadou ar frankiz est une société coopérative d'intérêt collectif rassemblant des agriculteurs, des pépiniéristes et des jardiniers en Bretagne, mais aussi des particuliers, des entreprises, des associations, et ayant pour but d'encourager en Bretagne la production de semences variétés populations (dites aussi semences paysannes), libres de droits s'adaptant aux sols, à l'évolution du climat et à pollinisation libre.

Le contexte est que le savoir-faire variétal de production et de sélection de semences variétés populations dans les champs est en train de s'amenuiser et n'est même parfois plus enseigné en formation agricole. Cela induit une perte de connaissances : en achetant des plants et en ne récoltant que le légume ; en ne faisant plus de portes-graines, le maraîcher a perdu connaissance sur tout le cycle du vivant d'une plante (de la graine à la graine).

Le projet vise à mener, en lien avec les acteurs du territoire (producteurs, maraîchers, détaillants, INRAE, scientifiques.), une action autour de 3 espèces potagères (pois, tomate, carotte) en créant de nouvelles espèces répondant aux enjeux climatiques et adapté à notre région. Sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale, plusieurs producteurs seront associés au projet en effectuant des essais de plantations des nouvelles espèces.

Le budget du projet s'élève à 79 000€ avec une participation de l'EUROPE à hauteur de 60 000€. La structure sollicite les EPCI du territoire sur lesquelles des producteurs participeront au projet. La demande faite auprès de Quimper Bretagne Occidentale est de 5 000€.

### **Chanvre de Cornouaille**

Chanvre de Cornouaille est une association créée en janvier 2024 avec 4 agriculteurs dont 3 sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale.

Les objectifs de l'association sont les suivants :

- création d'une filière agricole unique en Bretagne (avec la Cornouaille pour point de départ) ;
- apporter des ingrédients/aliments bio nouveaux en local en circuit court aux consommateur, cuisines centrales ;
- production de biomatériaux pour l'écoconstruction, pour les rénovations dans le cadre des passoires thermiques ;
- alternative aux allergènes, complément alimentaire (sans gluten, indice glycémique lent) ;
- décarbonation des assiettes et du bâtiment ;
- création d'emplois et de partenariats dynamisant l'économie locale.

La culture du chanvre ne nécessite que peu d'eau pour sa croissance, Il ne nécessite pas d'intrants ni de pesticides et favorise l'aération des sols. Sur l'année 2023 - 2024, 7 tonnes de graines ont été récoltées produisant en particulier :

- 1m<sup>3</sup> d'huile vierge de chanvre pressée à froid ;
- 5,5 t de farine de tourteaux de chanvre ;
- 300 Kg de graines décortiquées.

Par contre faute de matériel adéquat et tributaire de la mise à disposition par d'autres structures, une partie de la production a été perdue.

De ce fait, l'association a proposé un projet dans le cadre des fonds LEADER pour développer la culture du chanvre et son utilisation dans l'alimentation et la construction avec l'acquisition de matériels (table densimétrique, décortiqueuse, moulin à farine professionnel, presse à graines oléagineuse, trieur de chènevotte). Le coût du projet s'élève à 44 000€ avec 80% fonds LEADER (35 200€) et une demande de subvention auprès de Quimper Bretagne Occidentale à hauteur de 5 000€.

Ces 2 demandes rentrent dans la politique des Projets Alimentaires Territoriaux d'autant que Quimper Bretagne Occidentale vient d'être retenu dans le cadre de la demande de labellisation niveau 2.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité des suffrages exprimés, madame la présidente à verser les demandes de subvention aux 2 structures afin qu'elles puissent solliciter les fonds LEADER dans le cadre de leur projet sur le territoire.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**

**Monsieur Daniel LE BIGOT**

**N° 9**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Projet d'innovation des pratiques culturelles - Convention avec la Région et les acteurs du territoire**

**Le projet d'innovation des pratiques culturelles vise à accompagner la transition agricole en collaboration avec les agriculteurs du territoire. Après une première phase dédiée aux diagnostics et formations, la phase 2, prévue sur trois ans, vise à expérimenter des solutions pour réduire l'usage des pesticides de synthèse. Financé par une subvention régionale de 108 568 euros via le dispositif AEP (Agriculture Écologiquement Performante), le projet nécessite la signature de conventions spécifiques avec la Région et les partenaires clés.**

\*\*\*

**Rappel :**

Dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial, QBO co-porte avec la ville de Briec, un projet ambitieux de transition agricole en lien avec les agriculteurs du territoire.

Son objectif est de co-construire avec les acteurs du territoire un projet répondant à des logiques plurielles :

- de maintenir un savoir-faire agricole sur le territoire ;
- de fédérer des acteurs du territoire ;
- d'engager et de favoriser des changements de pratiques culturelles ;
- de faciliter la compréhension mutuelle entre agriculteurs et habitants ;
- rendre le territoire attractif pour les futurs agriculteurs et agricultrices.

La phase 1 du projet consistait à co-construire avec les agriculteurs un plan d'actions intégrant de nouveaux leviers agronomiques : préventif, curatif et d'autonomisation. Ainsi une vingtaine de diagnostics ont été réalisés sur des fermes volontaires à Plogonnec, Edern, Briec, Ergué-Gabéric, Pluguffan, Guengat, Plonéis, Quimper, Landrévarzec et Quémenéven et des formations sur les PNPP (Préparation Naturelle Peu Préoccupante) ont été proposées aux agriculteurs, aux agents des espaces verts et aux habitants de l'agglomération.

Ce projet étendu à l'ensemble de l'agglomération a retenu l'attention et le soutien de nombreux acteurs sur le territoire :

- la Banque des territoires avec un appui à la gouvernance dans la première phase ;
- le Programme Leader (Europe) qui a co-financé la première phase du projet ;
- les agriculteurs qui ont répondu présents aux nombreuses sollicitations reçues de notre part et qui se sont portés volontaires pour les diagnostics de la première phase du projet ;
- l'INRAE qui a élaboré le protocole d'essais pour la seconde phase du projet à titre gracieux.

La DRAAF, la Chambre d'Agriculture, le GAB29, la MAB le CIVAM, l'association Bretagne Vivante et l'association Aspro PNPP sont également au cœur du projet au travers du comité de pilotage.

Depuis le début de cette démarche, trois comités de pilotage se sont réunis intégrant les différents partenaires parties prenantes de la démarche pour préciser le projet et rendre compte des avancées.

Dans le cadre de la démarche, une charte de coopération a été signée par les acteurs du territoire impliqués dans le projet et mentionnés ci-dessus.

Elle permet de mettre en avant à égale mesure les acteurs du territoire : les agriculteurs sont au cœur de cette démarche d'accompagnement.

## **Phase 2 du projet :**

L'année 2024 a vu émerger la deuxième phase du projet, prévue pour une durée de trois ans. Elle a pour objectif principal de mener des expérimentations concrètes sur des exploitations volontaires afin de réduire l'utilisation des pesticides de synthèse. Cette phase se structure autour de trois axes principaux :

- Axe 1 : Recherche participative sur les PNPP et autres leviers agronomiques pour la réduction des pesticides ; (assuré par l'INRAE)
- Axe 2 : Travail sur les assolements et accompagnement au désherbage mécanique sur maïs et cultures céréalier ; (assuré par le GAB 29)

- Axe 3 : Développement de pratiques d'agriculture de conservation des sols (ACS) ; (Assurer par la Chambre d'Agriculture)

L'INRAE assurera la mise au point des protocoles d'expérimentation, tandis que le GAB29 et la Chambre d'Agriculture contribueront respectivement aux accompagnements individuels et collectifs.

Afin de financer cette 2<sup>ème</sup> phase, QBO a répondu à l'appel à projets "Agriculture Écologiquement Performante" (AEP) lancé par le Conseil Régional. En décembre 2024, la Région a confirmé l'attribution d'une subvention de 108 568 euros sur trois ans, avec un financement réparti en 3 phases annuelles successives. Cette subvention couvre 80% du budget.

Chacune des trois phases (une phase par an) donnera lieu à une convention spécifique (jointe en annexe) avec la Région conformément à la logique de "phases glissantes" définie dans le dispositif AEP. Compte tenu des délais d'instruction du dossier, la Région autorise la prise en compte, dans le cadre de cette convention, des dépenses liées à ce projet effectuées à partir du 1er septembre 2024.

Pour assurer le déroulement de cette seconde phase, il est également nécessaire de signer des conventions avec respectivement l'INRAE, le GAB 29 et la Chambre d'Agriculture afin qu'ils perçoivent les quotes-parts de subventions que la Région aura versée à Quimper Bretagne Occidentale pour leurs missions dans le cadre de ce projet.

Ces conventions, jointes au présent rapport, définissent les rôles et engagements de chaque partenaire pour la réussite du projet.

Le projet d'innovation des pratiques culturales constitue une opportunité pour renforcer la résilience agricole du territoire et répondre aux enjeux environnementaux actuels.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'autoriser madame la présidente à signer la convention de financement avec la Région dans le cadre du dispositif AEP ;
- d'autoriser madame la présidente à signer les conventions de partenariat avec l'INRAE, le GAB29 et la Chambre d'Agriculture

**Débats relatifs au rapport n°9 :**

**M. MESSAGER** : « *Allons-nous retransférer directement aux agriculteurs la totalité des sommes allouées par la Région ou une partie sera-t-elle consommée par l'animation sur le territoire ? Si oui, quel est le pourcentage qui ira directement aux agriculteurs ?* »

**M. LE BIGOT** : « *Sincèrement, je n'ai pas la réponse tout de suite. Néanmoins, je sais qu'une partie va directement aux agriculteurs pour les rémunérer pour le travail et la particularité du travail réalisé, mais qu'une partie reste à l'animation, qui ira par exemple à l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement), qui sollicite aussi des financements, et qui ira également à QBO dans le cadre de l'animation, de la réflexion sur trois ans, puisqu'une personne est rémunérée pour cela, l'animation n'est pas tout à fait neutre. Je pourrai cependant te donner sans aucun problème la somme directement octroyée aux applications agricoles.* »

# QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 13 février 2025

## **Rapporteur :**

# **Monsieur Pierre-André LE JEUNE**

N° 10

## ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
  - la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025 (accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Garantie d'emprunt d'ESPACIL HABITAT SA HLM auprès de la Caisse des Dépôts et  
Consignations - Acquisition en VEFA de 32 logements situés 10 rue du Moulin de  
Melgven à Quimper**

**ESPACIL HABITAT SA HLM**, dans le cadre du financement de l'acquisition en VEFA de 32 logements, parc social public, situé 10 rue du Moulin de Melgven à Quimper, demande la garantie du conseil communautaire de Quimper Bretagne Occidentale à hauteur de 100 % pour le remboursement du prêt n°164832 d'un montant total de 3 857 988 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations et dont le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la présente délibération.

\* \* \*

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignation, Quimper Bretagne Occidentale s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à ESPACIL HABITAT SA HLM pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

\*\*\*

Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5214-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le contrat de prêt n°164832 en annexe signé entre ESPACIL HABITAT SA HLM ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1 - d'accorder à ESPACIL HABITAT SA HLM la garantie de Quimper Bretagne Occidentale à hauteur de 100% pour le remboursement de ce prêt d'un montant total de 3 857 988 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°164832 constitué de 7 lignes du prêt. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 3 857 988 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignation, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

2 - d'autoriser madame la présidente à signer la convention afférente à cette garantie d'emprunt entre Quimper Bretagne Occidentale et ESPACIL HABITAT SA HLM.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**

**Madame Isabelle ASSIH**

**N° 11**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Décisions de la présidente prises par délégation du conseil communautaire**

**En application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, madame la présidente de Quimper Bretagne Occidentale a reçu délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire dans les conditions fixées par la délibération n°1 en date du 23 juillet 2020.**

\*\*\*

Madame la présidente informe le conseil communautaire des décisions suivantes, prises conformément à la délégation :

<b>NUMERO D'ORDRE</b>	<b>DATE</b>	<b>INTITULE</b>
391.24.11 DECTI	08/11/2024	Etude de faisabilité du site des Fileuses d'Arvor à Quimper - Archipole 17 700 € HT
392.24.11 DECTI	12/11/2024	Domiciliation sociale de la société CNA FORMATION à l'hôtel d'entreprises de Lumunoc'h à Brie
393.24.11 DECTI	12/11/2024	Domiciliation sociale de la SASU BIGOUDIAG à l'hôtel d'entreprises de Lumunoc'h à Brie
394.24.11 DFCP	13/11/2024	Banque Populaire Grand Ouest - Emprunt de 8 millions d'euros - Financement des investissements 2024
395.24.11 DFCP	14/11/2024	Travaux de construction d'une médiathèque pour le Pays Glazik et Quéménéven à Brie - NOBÂ - ENTREPRISE BIHANNIC - BP METAL - ATLANTIC BATIMENT - SEBACO - LE TEUFF CARRELAGE - RICHARD PEINTURE - OTIS - GROUPE KERJEAN - EERI - 1 507 339,17 € HT
396.24.11 DFCP	14/11/2024	Travaux de construction d'une médiathèque pour le Pays Glazik et Quéménéven à Brie (Relance Lot 1.1, lot 1.2 et lot 3) - LIZIARD ENVIRONNEMENT - SAS LE PAPE - SEBACO - 1 345 818,53 € HT

397.24.11 DFCP	14/11/2024	Avenant n°1 au marché de construction d'une grande salle évènementielle à vocation principale sportive - Lot 4 - SOPREMA - 109 624,69 € HT
398.24.11 DFCP	14/11/2024	Avenant n°1 au marché subséquent à l'accord-cadre n°5E21023 - Travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales - Secteur de Kerlagatu à Quimper - DLE OUEST - 143 039,30 € HT
399.24.11 DFCP	14/11/2024	Marché subséquent pour le remplacement des firewalls périphériques de type « Fortigate » et l'ajout de « briques » de sécurité supplémentaires de type « FortiSandbox » et type « FortiDeceptor » - APIXIT - 119 519,09 euros HT
400.24.11 DCSI	15/11/2024	Maintenance et support de gestion documentaire des œuvres et hébergement OpacWeb pour le musée des Beaux-Arts - MOBYDOC SAS - 41 000 euros HT maximum
401.24.11 DCSI	15/11/2024	Gestion des noms de domaines et des certificats de la ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale - NAMESHIELD SAS - 60 000 euros HT maximum
402.24.11 DCSI	15/11/2024	Réalisation d'une étude de couverture radio LoRaWAN - SOGETREL - 11 470.88 € HT
403.24.11 DCSI	19/11/2024	Renouvellement de la maintenance de licences LOGMEIN - UGAP - 12 137.76 € HT
404.24.11 DECTI	22/11/2024	Location d'une salle de réunion à la pépinière des innovations de Quimper en faveur de l'entreprise "Madame Karine Taczanowski"
405.24.11 DCSI	22/11/2024	Prestations de mise à jour Cyberscore, intrusions et Audit Cyber - NIJI SAS - 89 000 euros HT maximum
406.24.11 DCSI	22/11/2024	Marché subséquent à l'accord cadre 5I20077 - LOT 1 - Achat de quatre switches SAN type Brocade - SCC - 49 988.68 € HT
407.24.11 DCSI	25/11/2024	Maintenance des licences COVADIS - SOGELINK - 12 615,81 € HT
408.24.11 DCED	25/11/2024	Achat d'un sonomètre et de ses équipements - ACOEM - 11 473,86 € HT
409.24.11 DFCP	26/11/2024	Contrat d'accueil tripartite - Association COALLIA - famille ukrainienne - locaux 72 rue de la Providence
410.24.11 DFCP	26/11/2024	Contrat d'accueil tripartite - Association COALLIA - famille ukrainienne - locaux 72 rue de la Providence
411.24.11 DFCP	26/11/2024	EESAB - Avenant de prolongation d'une année de la convention d'occupation pour équipements de communication électroniques - TOTEM
412.24.11 DFCP	28/11/2024	Banque Populaire Grand Ouest - Emprunt de 8 millions d'euros - Financement des investissements 2024 - Rectificatif
413.24.12 DFCP	03/12/2024	Autorisation d'ester en justice - Requête en appel - Recours en annulation contre la décision de préemption lieudit Brunguen à Landrévarzec
414.24.12 DFCP	03/12/2024	Avenant n°1 au marché subséquent de travaux de renouvellement d'un réseau d'adduction en eau potable route de Guengat - DLE OUEST - 16 810 € HT
415.24.12 DAGP	03/12/2024	Demande de subvention auprès de la Région Bretagne, pour l'acquisition de services vélo, dans le cadre de la construction de la Maison des Mobilités du Pôle d'Echange Multimodal de Quimper en partenariat avec Quimper Cornouaille Développement

416.24.12 DFCP	05/12/2024	Support et maintenance des solutions Arpège - Melodie OPUS, Maestro OPUS et Adagio V5 - ARPEGE SAS - 89 000 € HT maximum
417.24.12 DCED	06/12/2024	Marché subséquent à l'accord-cadre n°5E2103 - Travaux de renouvellement des réseaux sur les secteurs de Keraou et Pontual à Pluguffan - SPAC - 265 378,90 € HT
418.24.12 DCED	06/12/2024	Exploitation et maintenance du réseau de chaleur bois à Brie - ENGIE ENERGIES SERVICES - Montant maximum 219 000 € HT
419.24.12 DCED	06/12/2024	Marché subséquent à l'accord-cadre n°5E21023 - Travaux de renouvellement des réseaux d'eaux usées, pluviales et branchements d'adduction d'eau potable sur le secteur du Manoir des Salles - SPAC - 1 099 880 € HT
420.24.12 DCED	06/12/2024	Avenant N°1 à l'accord-cadre n°5E22112 - Traitement des plâtres collectés en déchèteries - GRANDJOUAN SACO - 6 000 € HT
421.24.12 DFCP	06/12/2024	Avenant n°1 au marché de construction d'une grande salle évènementielle à vocation principale sportive - Lot 7 - ISODET- 34 087,09 € HT
422.24.12 DECTI	10/12/2024	Tarif et location d'un local, à Kerbernez à Plomelin au profit du Lycée Kerbernez
423.24.12 DECTI	10/12/2024	PASS Commerce et Artisanat, subvention de 7 500 € à la Sarl MIMOSA (Crêperie Ty Melen) à Quimper
424.24.12 DECTI	10/12/2024	PASS Commerce et Artisanat, subvention de 7 500 € au Kate Spa Institut à Ergué-Gabéric
425.24.12 DECTI	10/12/2024	PASS Commerce et Artisanat, subvention de 2 403,51 € à la Sarl le temps passé à Locronan
426.24.12 DECTI	10/12/2024	PASS Commerce et Artisanat, subvention de 2 561, 74 € à l'Eurl NINALA (Pizza Nino) à Quimper
427.24.12 DECTI	11/12/2024	Délivrance d'une Autorisation d'Occupation Temporaire au Port du Corniguel
428.24.12 DFCP	11/12/2024	Autorisation d'ester en justice - Désordres affectant le vitrage de la façade extérieure du centre des congrès du Chapeau Rouge
429.24.12 DFCP	11/12/2024	Création d'un bassin tampon et renouvellement du poste de refoulement de Kerlez - Travaux de restructuration des réseaux humides sur la ZI des Pays Bas à Brie - Lot 1 Ouvrages et réseaux - Groupement SADE CGTH (mandataire) - TPC OUEST - ATLANTIQUE GENIE CIVIL - LE DU INDUSTRIE - 3 143 480,95 € HT
430.24.12 DFCP	12/12/2024	Avenant n°2 au marché subséquent de travaux de renouvellement de réseaux de transfert en eau potable - Liaison Menez Roch Meur - Menez Landivigen - Communes de Brie et Edern - DLE OUEST - Sans incidence financière
431.24.12 DCSI	12/12/2024	Maintenance et assistance du logiciel et du matériel de billetterie des piscines et du musée des Beaux-Arts - VIVATICKET SAS - 89 000 euros HT maximum
432.24.12 DFCP	16/12/2024	Prestation d'animation de groupes d'analyse de la pratique professionnelle en direction des professionnels de la petite enfance de Quimper Bretagne Occidentale - LILIROULOTTE - CHRISTINE FROGER - FANNY LE COANT - CATALYS CONSEIL - 196 000 € HT maximum

433.24.12 DFCP	16/12/2024	Avenants 1 et 2 à l'accord-cadre pour la fourniture, mise en oeuvre et maintenance d'une solution de gestion des dossiers amiante et autres diagnostics du bâtiment - + 10 000 € HT
434.24.12 DCED	17/12/2024	Achat de pièces de réparation en fonte pour la régie eau et assainissement - FRANS BONHOMME - 18 540,31 € HT
435.24.12 DECTI	17/12/2024	Bail dérogatoire pour la location d'un bureau à la pépinière des innovations de Quimper en faveur de PARADOXA BZH
436.24.12 DECTI	18/12/2024	Location d'un bureau à l'Hôtel-pépinière d'entreprises de Lumunoc'h à Brieck au profit de la société EG-EVOLUTIONS
437.24.12 DCED	19/12/2024	Exploitation de l'installation de stockage de déchets inertes à Kerhoaler à Pluguffan et collecte/évacuation de déchets amiantés - SAS LE PAPE - 13 736 € HT
438.24.12 DEEJ	19/12/2024	Prestations de maintenance et fourniture de pièces pour les installations frigorifiques, les cellules de refroidissement rapide et la climatisation de la cuisine centrale communautaire - DALKIA FROID SOLUTIONS - 80 000 euros HT maximum
439.24.12 DPVB	19/12/2024	Fourniture et livraison de jeux pour la crèche des Petits Mousses - MECO - 19 165,85 € HT
440.24.12 DECTI	23/12/2024	Location du lot 1 à l'ADRIA, 20 avenue de la plage des gueux à Quimper au profit de LABOCEA
441.24.12 DECTI	23/12/2024	Vente d'un terrain sur le parc d'activités de Penhoat Braz 3 à Plomelin à la société Atelier Thermique Corriou (ATC)
442.24.12 DFCP	23/12/2024	Renouvellement du contrat de maintenance et d'hébergement de la solution "Agora Plus". Entreprise AGORA PLUS : 181 446,02 euros HT
443.24.12 DPPTI	24/12/2024	Demande de subvention - Réseau de chaleur urbain de Penhars
444.24.12 DPPTI	24/12/2024	Demande de subvention DSIL 2025 - Mise aux normes de la fourrière animale
445.24.12 DFCP	27/12/2024	Marché d'abonnement au service 'SVP' d'information juridique et d'aide à la décision - SVP - 39 286,44 € HT
446.24.12 DFCP	27/12/2024	Suppression régie de recettes - Atout Sport piscine Aquarive
447.24.12 DFCP	27/12/2024	Suppression régie de recettes - Atout Sport direction du sport
448.24.12 DFCP	27/12/2024	Suppression régie de recettes - Atout sport mairie annexe de Kerfeunteun
449.24.12 DFCP	27/12/2024	Suppression régie de recettes - Atout Sport mairie annexe de Penhars
450.24.12 DFCP	27/12/2024	Suppression régie de recettes - Atout Sport mairie annexe d'Ergue-Armel
451.24.12 DFCP	27/12/2024	Suppression régie de recettes - Atout Sport accueil mairie centre
452.24.12 DFCP	27/12/2024	Suppression régie de recettes - Gîte étapes Landudal
453.24.12 DCSI	27/12/2024	Maintenance et support des modules Formation et Entretien INSER et de l'univers BO INSER - INSER SARL - 89 000 euros HT maximum - abrogation de la décision n°369.24.10 DCSI
454.24.12 DPEL	30/12/2024	Retrait des toiles tendues au-dessus du bassin de la piscine Aquarive - ALTICITY - SAS ALPINISTES BRESTOIS DU BATIMENT - 19 120,93 € HT
455.24.12 DFCP	31/12/2024	Convention de mise à disposition du SDIS 29 des locaux du centre d'Essai des Landes, route d'Audierne à PLUGUFFAN
001.25.01 DFCP	03/01/2025	Création d'un bassin tampon et renouvellement du poste de refoulement de Kerlez - Travaux de restructuration des réseaux humides sur la ZI des Pays Bas à Brieck - Lot 2 Essais et contrôles - CEQ OUEST - 9 827,00 € HT

002.25.01 DFCP	08/01/2025	Broyage de déchets végétaux issus de tailles d'arbres et d'arbustes chez les particuliers de Quimper Bretagne Occidentale - OBJECTIF EMPLOI SOLIDARITE - 100 000,00 € HT maximum
003.25.01 DFCP	08/01/2025	Avenant n°1 au marché de fourniture des éléments de pré-collecte - Lot 2 (colonnes aériennes pour la collecte des OMr, des recyclables et du verre) - ASTECH - Sans incidence financière
004.25.01 DECTI	10/01/2025	Avenant n°1 au marché pour l'aménagement de la ZAE de Kerourvois 3 à Ergué-Gabéric - Marché de maîtrise d'œuvre - Groupement ARTELIA / A3 PAYSAGE - 3 725,00 € HT
005.25.01 DFCP	10/01/2025	Avenant n°2 au marché pour l'hébergement, la maintenance et le suivi des progiciels Agora Plus et portail famille - Entreprise AGORA PLUS - Sans incidence financière
006.25.01 DCED	16/01/2025	Accompagnement pour la réalisation des investigations sur et hors site de la décharge de Kerjéquel recommandées dans le plan d'actions ICPE - ANTEA GROUP - 24 780 € HT
007.25.01 DCSI	16/01/2025	Marché subséquent à l'accord-cadre 5I20077 - Lot 2 - Maintenance équipements réseau - APIXIT - 26 461,62 € HT
008.25.01 DDC	16/01/2025	Etude de faisabilité pour la construction d'une médiathèque communautaire à Quimper - Kerfeunteun - ETYO REAL ESTATE - 17 200 € HT
009.25.01 DCSI	16/01/2025	Renouvellement de souscriptions de licences PushManager pour le parc administratif - ITS IBELEM - 35 460,00 € HT
010.25.01 DFCP	16/01/2025	Avenant n°1 au marché de gestion des déchets ménagers et assimilés - Lot 01 - GRANDJOUAN - Augmentation du montant du marché de 0,88%
011.25.01 DIMEP	17/01/2025	Achat de 60 vélos électriques - UGAP - 147 104,85 €HT
012.25.01 DIMEP	17/01/2025	Maintenance d'installations frigorifiques (ADRIA, pépinière des innovations et bâtiment DCSI) - EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - MAINE BRETAGNE - 88 000 € HT maximum
013.25.01 DCSI	17/01/2025	Don de matériel informatique - Centre des Abeilles
014.25.01 DCSI	17/01/2025	Don de matériel informatique - Afrique Couleur d'Enfance

\*\*\*

Le conseil communautaire en prend acte.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jean-Luc LECLERCQ**

**N° 12**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Grande salle évènementielle  
Convention de délégation de service public**

**Par délibération du 11 juillet 2023, le conseil communautaire a décidé de retenir la délégation de service public comme mode de gestion de la grande salle évènementielle.**

**La présente délibération a pour objet d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de délégation de service public avec le déléataire.**

\*\*\*

**1. Rappel du contexte et de la procédure**

Par délibération en date du 11 juillet 2023, le Conseil communautaire a approuvé le choix de la concession de service public comme mode de gestion et d'exploitation de la Grande Salle Évènementielle.

La transformation de la SEM Quimper Evènements en Société Publique Locale conduit à la possibilité pour Quimper Bretagne Occidentale de confier un contrat de délégation de service public à la SPL. En effet, l'article L. 1411-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par la loi n° 2010-559 du 28 mai 2010 pour le développement des sociétés publiques locales, stipule que les collectivités peuvent attribuer une délégation de service public à une Société Publique Locale sans mise en concurrence et sans publicité.

Ainsi, par délibération en date du 19 décembre 2024, le conseil communautaire a validé le principe de confier la gestion de la délégation de service public à la SPL Quimper Evènements.

## **2. Convention de délégation de service public**

La convention et ses annexes, jointes au présent rapport, définissent les conditions d'exploitation et de gestion de la grande salle évènementielle.

La durée de la convention est fixée à six (6) ans.

Le Concessionnaire assurera la gestion du service qui lui est délégué et sera, à ce titre, chargé des principales missions suivantes :

- La gestion administrative, financière et technique de la GSE ;
- La gestion et l'exploitation de l'ensemble des surfaces de la Salle Principale ;
- La gestion et l'exploitation de la Salle Annexe ;
- La gestion de la programmation évènementielle ;
- La commercialisation et la mise en avant de l'équipement ;
- L'entretien et la maintenance de la GSE ;
- La création d'évènements propres à la GSE.

### **• Conditions financières d'exploitation**

Le concessionnaire percevra directement les recettes auprès des usagers et supportera directement les charges du service.

Les éléments de rémunération du concessionnaire seront principalement :

- le loyer versé par le club prioritaire en contrepartie de la mise à disposition de la salle principale, de la salle annexe et d'espaces réservés ;
- les ressources provenant de la location d'espaces et locaux à des organisateurs d'événements ou à d'autres utilisateurs ;
- les ressources provenant de l'organisation d'événements par le concessionnaire.

La communauté d'agglomération impose au délégataire un certain nombre de contraintes de fonctionnement, notamment le droit d'occuper tout ou partie des espaces de l'équipement sur la base d'un volume prévisionnel de dix jours par saison sportive.

Compte tenu des investissements mis à la charge du Concessionnaire et des contraintes de fonctionnement imposées, la communauté d'agglomération versera en contrepartie une contribution financière forfaitaire.

Par ailleurs, la convention prévoit les modalités d'un intéressement de la Communauté d'agglomération aux résultats de l'exploitation du service délégué, dans l'hypothèse où le résultat dégagé serait supérieur aux prévisions du délégataire.

- **Planning prévisionnel des évènements**

Le compte prévisionnel d'exploitation se base sur les hypothèses de programmation suivantes :

- Evènements sportifs : 25 matchs du club prioritaire par an et open de tennis ;
- Utilisation par QBO (basé sur 10 jours d'occupation) ;
- Spectacles / concerts : montée progressive en charge pour arriver à 10 évènements en année 4 ;
- Manifestations économiques : montée progressive en charge pour arriver à 24 manifestations en fin de contrat ;
- Location de la salle annexe pour des évènements, en dehors des créneaux utilisés par le club prioritaire et les autres clubs sportifs, avec une montée progressive en charge sur les 6 ans ;
- Evènement structurant : 1 évènement à partir de l'année 2.

Le planning prévisionnel est le suivant :

Nombre / an	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5	année 6
<b>Sports</b>	<b>26</b>	<b>27</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>
Béliers de Kemper	25	25	25	25	25	25
Open de tennis	1	1	1	1	1	1
Autres manifestations sportives	0	1	2	2	2	2
<b>Concerts spectacles</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Congrès / entreprises</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>24</b>	<b>24</b>
Conventions / congrès	1	2	3	4	4	4
Evènements entreprises	7	10	15	15	20	20
<b>Autres</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>17</b>
Utilisation QBO	4	4	4	4	4	4
Autres espaces	2	2	4	4	6	6
Evènements structurants	0	1	1	1	1	1
Salle annexe (hors entraînements sportifs)	1	2	3	4	5	6
<b>Nb jours occupation par an</b>	<b>122</b>	<b>147</b>	<b>171</b>	<b>182</b>	<b>193</b>	<b>195</b>

Le nombre de jours d'occupation est estimé à 171 jours en année 3, correspondant aux utilisations suivantes :

	<b>Nombre / an</b>	<b>Nombre jours occupation</b>
<b>Sports</b>	<b>28</b>	<b>93,5</b>
Béliers de Kemper (nb de matchs)	25	62,5
Open de tennis (base 21 jours)	1	21
Autres manifestations sportives	2	10
<b>Concerts spectacles</b>	<b>8</b>	<b>24</b>
<b>Congrès / entreprises</b>	<b>18</b>	<b>31,5</b>
Conventions / congrès	3	9
Évènements entreprises	15	22,5
<b>Autres</b>	<b>12</b>	<b>22</b>
Utilisation QBO	4	10
Autres espaces	4	2
Évènements structurants	1	4
Salle annexe	3	6
<b>TOTAL</b>		<b>171</b>

- Usage de la salle annexe**

En complément des événements mobilisant l'ensemble de l'équipement, le planning prévisionnel de la salle annexe prévoit :

- une mise à disposition des entraînements du club de basket et d'autres clubs sportifs, pour un taux d'occupation estimé à 300 jours par an environ ;
- l'organisation d'événements uniquement dans la salle annexe, passant de 1 à 6 par an sur la période, comme précisé précédemment.

- Grille tarifaire**

La grille tarifaire annexée au contrat détaille les tarifs en fonction du type d'événements (sportif, manifestation économique ou spectacle), des espaces et des prestations souhaitées. Ces tarifs pourront être indexés chaque année par application d'un coefficient de révision.

Certains tarifs font l'objet d'un forfait négocié, basé sur une utilisation spécifique des différents espaces sur une durée donnée et ne font pas l'objet d'une application stricte de la grille tarifaire ci-dessous.

La grille tarifaire présente les tarifs par jour. Le coût par jour de montage ou de démontage est de 50 % de la valeur de base.

Par ailleurs, une dégressivité est appliquée selon le nombre de jours d'exploitation (2ème jour 80 % de la valeur de base, 3ème jour et au-delà 70 % de la valeur de base par jour).

Le détail des tarifs (prestations incluses selon les typologies d'évènements) est présenté en annexe VII du contrat.

Manifestation sportive	TARIF HT par jour
Grande Salle - Config sportive (format sans public)	4 000 €
Grande Salle - config sportive et jauge 3500 places	6 500 €
Grande Salle - config sportive et jauge 3500 places - salle annexe	9 500 €
Manifestations économiques (congrès, évènements entreprises...)	TARIF HT par jour
Grande Salle (Rdc à plat)	4 500 €
Grande salle (Rdc + gradins + déambulatoire)	7 500 €
Grande Salle et Salle annexe	10 500 €
Espace Partenaires	complet 2 000 € 50% espace : 1 200 € 30% : 900 €
Espace Déambulatoire	Complet : 1500 € Partiel 50% : 800 €
Salle Annexe	3 000 €
Spectacles	TARIF HT par jour
Jauge 2 176 places assises	7 500 €
Jauge 3075 places assises/debouts	8 500 €
Arène jauge 3500 places (assises + fosse)	11 000 €
Autres espaces	TARIF HT par jour
Office traiteur	350 €
Bar 1 (virage sud ouest)	100 €
Bar 2 (sud)	100 €
Bar 3 (virage sud est)	100 €
Bar 4 (ouest)	100 €
Espace accueil principal	800 €
Espace Boutique Merchandising	200 €
Bar Rdc	100 €
Salle de presse	200 €
Salle de réunion	250 €
Salle de musculation	150 €
Sauna	150 €

#### • Compte prévisionnel d'exploitation

Le compte prévisionnel d'exploitation annexé au contrat à compter du premier jour de fonctionnement de l'équipement.

L'année 2025 intègre une exploitation sur 4 mois mais également une préfiguration qui commence à la date de signature du contrat.

Les recettes sont constituées des évènements sportifs, de l'utilisation par QBO et des autres évènements (spectacles, manifestations économiques, ...). Elles s'élèvent en moyenne à 650 K€ sur les 6 années de DSP.

Les charges sont estimées à 885 K€ en moyenne et sont constituées principalement de charges de personnel, des fluides et des frais de maintenance et gros entretien.

Euros constants	2025 (4 mois)	2026	2027	2028	2029	2030	2031 (8 mois)	TOTAL	Moyenne
<b>Produits</b>	<b>107 306</b>	<b>444 343</b>	<b>590 221</b>	<b>693 418</b>	<b>761 226</b>	<b>774 893</b>	<b>530 829</b>	<b>3 902 236</b>	<b>650 373</b>
Evènements sportifs	73 333	303 886	317 515	317 515	331 143	331 143	235 095	1 909 630	318 272
Utilisation QBO	12 000	48 000	48 000	48 000	48 000	48 000	32 000	284 000	47 333
Autres évènements & salle annexe	21 973	92 457	224 707	327 903	382 083	395 750	263 733	1 708 606	284 768
<b>Charges</b>	<b>359 253</b>	<b>863 372</b>	<b>840 794</b>	<b>864 544</b>	<b>879 011</b>	<b>882 483</b>	<b>620 858</b>	<b>5 310 315</b>	<b>885 052</b>
Fluides	65 333	196 000	196 000	196 000	196 000	196 000	132 627	1 177 960	196 327
Maintenance, gros entretien et renouvellement	53 817	161 450	161 450	161 450	161 450	161 450	107 633	968 700	161 450
Matériel et équipements	8 333	100 772	100 772	100 772	115 239	115 239	106 905	648 032	108 005
Charges de personnel	94 785	284 356	284 356	284 356	284 356	284 356	189 571	1 706 136	284 356
Autres charges	136 985	120 794	98 216	121 966	121 966	125 438	84 122	809 487	134 914
<b>Résultat économique</b>	<b>- 251 948</b>	<b>- 419 029</b>	<b>- 250 573</b>	<b>- 171 126</b>	<b>- 117 784</b>	<b>- 107 590</b>	<b>- 90 029</b>	<b>- 1 156 132</b>	<b>- 192 689</b>
<b>Rémunération du délégataire et aléas</b>	<b>-</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>37 988</b>	<b>91 330</b>	<b>101 524</b>	<b>67 302</b>	<b>338 143</b>	<b>56 357</b>
<b>Compensation financière</b>	<b>251 948</b>	<b>439 029</b>	<b>270 573</b>	<b>209 114</b>	<b>209 114</b>	<b>209 114</b>	<b>157 331</b>	<b>1 746 222</b>	<b>291 037</b>

Au final, la compensation financière à verser par QBO s'élève à 1 746 K€ sur toute la durée de la DSP, soit 291 K€ en moyenne par an.

QBO étudie le financement de tout ou partie de la contribution financière par un contrat de nommage ou par tout autre moyen.

Vu le projet de convention de délégation de service public et ses annexes,

\*\*\*

Madame Marie-Pierre JEAN-JACQUES étant sortie de la salle (ne prenant part ni au aux débats, ni au vote), après avoir délibéré (1 abstention, 52 suffrages exprimés dont 52 voix pour), le conseil communautaire autorise madame la présidente à signer la convention de délégation de service public entre Quimper Bretagne Occidentale et la société publique locale Quimper Évènements.

## **Débats relatifs au rapport n°12 :**

**M. LECLERCQ** : « Je comptais m'extraire de la délibération pour vous faire un résumé, mais le rapport étant particulièrement bien structuré, je préfère m'appuyer dessus pour plus de clarté, quitte à ajouter quelques éléments au passage, parce que certains points sont extrêmement importants.

*Tout d'abord, je vous rappelle le contexte. Comme vous le savez, le Conseil communautaire a approuvé le mode de gestion de l'exploitation de la Grande salle le 11 juillet 2023. S'en est suivi le lancement d'une consultation et d'une mise en concurrence pour choisir l'exploitant. Entre-temps, vous le savez – je n'y reviens pas, ce n'est pas l'objet de la délibération – nous avons eu la modification de la SEM (Société d'Économie Mixte) Quimper Évènements en SPL (Société Publique Locale). Le 19 décembre dernier, le Conseil communautaire a validé le principe de confier la gestion de la délégation de service public à cette SPL Quimper Évènements.*

*Que recouvre la convention ? Tout d'abord, la durée de la convention est de six ans. Le concessionnaire assure la gestion du service. Il assure la gestion administrative, financière et technique de la Grande salle, l'exploitation, la gestion de l'ensemble des surfaces de la salle principale et de la salle annexe, ainsi que la gestion de la programmation évènementielle, la commercialisation, bien entendu, et la promotion de l'équipement. Le point important, c'est qu'il assure l'entretien et la maintenance de la Grande salle, c'est-à-dire qu'il prend à sa charge les charges de renouvellement de gros entretien, qui ne sont pas forcément incluses dans ce type de contrat sur d'autres équipements comparables dans d'autres collectivités. Il est important de bien prendre en compte que les gros frais de renouvellement de matériel et de maintenance sont bien à la charge de l'exploitant. Bien entendu, il assurera la création d'évènements propres à la Grande salle, qui lui permettront d'améliorer ses recettes.*

*Quelles sont les conditions financières d'exploitation ? Bien sûr, il y a tout d'abord les recettes qui proviennent d'organisations d'évènements directs par le concessionnaire, comme je viens de l'évoquer, des ressources pour la location d'espaces et de locaux à des organisateurs, ainsi qu'un élément important que sont les loyers qui seront fixés au club prioritaire, puisqu'il ne s'agit pas d'un club résident, mais prioritaire. La nuance juridique est importante, parce que le club prioritaire n'a pas l'exclusivité de l'utilisation de la salle, c'est-à-dire qu'en cas de programmation d'un évènement autre que sportif, par exemple culturel ou économique, et dont la date ne peut pas être déplacée, le club sera amené à organiser ses matchs ailleurs, n'étant pas résident, mais simplement prioritaire.*

*La Communauté d'Agglomération impose au délégataire un certain nombre de contraintes de fonctionnement. Il met également à sa charge les investissements liés directement à l'exploitation – c'est important à prendre en compte dans le coût des charges globales – c'est-à-dire que l'exploitant aura à sa charge tous les investissements nécessaires à son fonctionnement au quotidien, à savoir son matériel, les bureaux, le mobilier, les outils techniques de type élévateurs qui sont nécessaires à son exploitation. C'est l'exploitant qui les prend en charge dans le coût global des charges.*

*Le planning prévisionnel des évènements est indiqué dans la délibération. Pour les évènements sportifs, il est prévu 25 matchs par an du club prioritaire, ce qui veut dire que ce*

*sera forfaitaire. Il pourrait ainsi arriver que le club fasse 26 ou 27 matchs comme 18 ou 19. Nous sommes partis sur une base forfaitaire, un loyer forfaitaire calculé sur la base de 25 jours.*

*Il est à noter que 25 jours de match, cela ne signifie pas 25 jours d'utilisation, cela signifie que nous avons calculé une moyenne de 2,5 jours par match pour les temps de montage et de démontage nécessaire à l'installation de la salle pour les matchs officiels. Il faut donc multiplier les 25 jours par 2,5 pour obtenir l'occupation uniquement sur ces matchs.*

*En matière de spectacles et de concerts, nous avons prévu une montée en charge progressive la première année, à savoir l'année 2026, puisque la salle sera livrée en été 2025, au plus tard en septembre. Nous fonctionnerons sur une période de quatre mois pour l'année 2025, donc la première année pleine sera 2026. Nous commencerons par fixer un nombre d'évènements de quatre évènements par an pour monter sur la durée de la convention, qui est de six ans, et au bout de la cinquième année à partir de 2026, nous avons un objectif de 10 évènements dans l'année.*

*QBO utilisera la Grande salle pour ses propres besoins à hauteur de 10 jours d'occupation dans l'année. Il y aura également une montée progressive en charge pour les manifestations économiques afin d'arriver à 24 manifestations économiques par an sur la Grande salle.*

*S'agissant de la salle annexe, nous sommes toujours en négociation avec le locataire prioritaire, à savoir les Béliers. Nous avons fixé une occupation de la salle annexe à un peu plus de 1 300 heures par an et 1 100 heures pour d'autres associations sportives ou d'autres activités dans la Grande Salle. Ainsi, si nous ramenons le nombre d'heures au nombre de jours, la salle annexe serait occupée un peu plus de 300 jours par an.*

*Nous avons établi le planning prévisionnel de la Grande salle sur une moyenne de 171 jours par an, comme le tableau l'indique dans la délibération. C'est une moyenne sur la durée de la convention, c'est-à-dire que l'objectif final est de s'approcher le plus possible des 200 jours d'utilisation de la Grande salle. En année 6, en pleine activité, nous serons donc aux alentours de 195 jours, mais en année 1, nous serons un peu en dessous, à 122 jours. Pourquoi ? Tout simplement parce que nous allons démarrer essentiellement avec les manifestations sportives, que les manifestations culturelles ou économiques sont programmées longtemps à l'avance pour des organisateurs et des tourneurs, et que pour pouvoir les intégrer dans notre planning, il faut un délai d'un an, un an et demi pour programmer les évènements de façon régulière. Nous aurons donc une montée en charge progressive. La première année, nous serons plutôt sur 122 jours d'occupation pour avoisiner les 200 jours d'exploitation en année 6.*

*Comment la grille tarifaire est-elle calculée ? Elle est calculée sur son nombre de jours moyen d'exploitation divisé par le coût des charges globales, ce qui donne un prix de journée pour les utilisateurs des salles, que ce soit la Grande salle ou la salle annexe. Cette moyenne est calculée sur la base d'un coût total de charges de 885 000 euros. Il est important de souligner que ces 885 000 euros comprennent tout, y compris les charges de gros entretien et de renouvellement, les assurances, les investissements dont j'ai parlé tout à l'heure sur le matériel nécessaire à l'exploitation. C'est donc un coût global des charges engendrées par l'exploitation de la salle.*

*Ces 885 000 euros sont divisés par le nombre de jours d'exploitation, ce qui donne un prix de journée clairement affiché aux utilisateurs, il y a une transparence totale. Nous disons : « Cela coûte tant à l'Agglomération », puisque je rappelle que ce n'est pas une collectivité, mais un établissement public. Nous disons : « Cela coûtera tant par jour ». C'est donc transparent pour tous les utilisateurs, à l'exception du club prioritaire, puisque nous négocions avec lui un loyer dans la mesure où il est prioritaire sur l'ensemble. Nous ne pourrions pas le facturer à la journée, ce qui est un peu logique au regard du temps d'occupation de la salle sur l'année par le club. Nous négocions donc avec eux un loyer forfaitaire annuel.*

*Aujourd'hui, les tableaux qui vous sont donnés le sont également de façon tout à fait transparente, à partir des données que nous connaissons à ce jour. Ce ne sont pas des chiffres visant à dire : « Nous avons mis un loyer et nous sommes à l'équilibre » sans que cela ne soit réel. Nous sommes sur des chiffres qui partent de nos discussions actuelles avec les partenaires. Aujourd'hui, le club de basket est sur des hypothèses de construction de son propre équilibre financier avec un chiffre de 220 000 euros, mais nous lui avons dit que ce n'est pas ce que cela nous coûte réellement. Nous continuons donc à discuter avec lui pour essayer de nous rapprocher le plus possible, de trouver un terrain d'entente entre son propre équilibre financier et le chiffre qui se rapproche le plus possible de notre propre équilibre.*

*Il en sera de même pour l'Open. Si celui-ci décide de venir à la Grande salle – ce que nous souhaitons – nous lui avons d'ores et déjà annoncé le coût réel de sa venue et il faudra voir avec lui jusqu'où il peut aller pour être le plus proche possible du coût réel. Le coût réel pour l'Open sera de 100 000 euros, sachant qu'au Parc des Expositions, l'Open ne paye que 43 000 euros, parce que nous avions négocié il y a trois ans une légère augmentation de son loyer. Le loyer initial était de 18 500 euros et nous l'avons remonté à 23 000 euros. Nous lui avons demandé de prendre en charge une partie de la hausse des fluides. Au moment où le coût de l'énergie était au plus haut, les fluides coûtaient 43 000 euros au Parc des Expositions. Nous avons donc négocié avec l'Open, qui a accepté de prendre en charge une partie, à savoir 20 000 euros. Aujourd'hui, il paye 43 000 euros, donc il y a un gap de 60 000 euros entre ce qu'il paye réellement et ce que coûte son hébergement au Parc des Expositions aujourd'hui et demain à la Grande salle, puisque nous sommes sensiblement sur les mêmes chiffres.*

*Au regard des chiffres que je viens de donner, le compte prévisionnel d'exploitation prend bien en compte ce que nous connaissons, c'est-à-dire la possibilité des Béliers d'assumer un loyer de 220 000 euros, mais nous essayons de le monter un peu plus. Nous arrivons à un équilibre global où, sur les six ans, la compensation financière qui serait versée par l'Agglomération serait en moyenne de 291 000 euros, sachant que nous ne sommes pas au bout des négociations et des discussions et sachant que nous n'avons pas finalisé notre discussion sur le naming. Ces recettes supplémentaires viendront bien sûr en déduction de ces 291 000 euros. Ainsi, ces derniers annoncés aujourd'hui sont un chiffre prudent qui est le maximum que nous souhaitons atteindre, mais nous souhaitons évidemment être très en dessous.*

*Je précise que puisque la montée en charge sera progressive la première année, cette compensation sera bien entendu plus importante, aux alentours de 430 000 ou 440 000 euros, pour s'elever à 157 000 euros en fin de convention. Nous sommes donc bien sur une moyenne de 291 000 euros calculée sur six ans, sachant que là encore, nous faisons tout pour diminuer ce montant de contribution et nous ne sommes pas encore au bout de nos discussions.*

*Voilà ce que je peux dire sur ce contrat tel qu'il est présenté aujourd'hui. Il vous est donc demandé d'autoriser la Madame la Présidente à signer cette convention de DSP (Délégation de Service Public) avec la SPL Quimper Évènements. »*

**Mme ASSIH** : « *Merci pour cette présentation technique et complète de ce rapport. Y a-t-il des interventions ? Claire LÉVRY-GÉRARD, Uisant CRÉQUER, je vous en prie. »*

**Mme LÉVRY-GÉRARD** : « *Merci pour cette présentation effectivement complète. C'était tout l'enjeu de cette notion d'Aréna, cet équilibre entre le sport et les spectacles, qui permettait pour bon nombre d'équilibrer les finances d'une telle salle évènementielle et qui permettait, notamment aux clubs, d'avoir des tarifs abordables.*

*Je ne vais pas reprendre le débat sur la conception de la salle, mais je voudrais que nous revenions sur l'exploitation de l'ensemble des bâtiments, c'est-à-dire le Chapeau Rouge, le Pavillon l'Artimon et cette Grande salle. Lors des précédents conseils communautaires, nous avons échangé rapidement sur le fait que le passage à la SPL permettait effectivement d'être une première étape pour optimiser la gestion de la SEM, qui était déficitaire. Aujourd'hui, on nous propose un rapport sur cette délégation à la SPL uniquement pour la salle évènementielle.*

*Nous avons reposé la question de l'optimisation du fonctionnement de cet équilibre de l'offre sur notre territoire. Vous nous dites que ce sont des contrats dissociés, ce que je peux entendre, mais pour autant, il serait néanmoins intéressant que l'on comprenne bien quelle sera la complémentarité de ces outils sur le territoire. En effet, avec tout ce qui vient de nous être présenté et l'incertitude des exploitations, même si nous irons bien entendu sur la multiplication des évènements sur cette Grande salle, parce que je pense qu'il faut effectivement aller vers davantage d'évènementiel sur cette salle également, quel est l'équilibre et quelle est la complémentarité avec les autres offres ? Par exemple, dans le fonctionnement et l'optimisation, nous avons parlé de charges à 800 000 euros, avec un peu plus de 30 % en charges de personnel, qui pourraient très certainement être mutualisées sur les autres structures.*

*C'est tout cela que j'aurais aimé voir ce soir. Nous vous avions sollicités pour avoir cette visibilité. Comment l'offre évènementielle d'attractivité du territoire s'équilibre-t-elle avec l'ensemble de ces outils ? Nous pourrions aller plus loin sur les outils des autres communes. Je regarde Hervé HERRY, que je sais très attaché à l'Aréna... pardon, à l'Athéna, mais nous pourrions également parler de Briec. Je pense que nous ne pouvons pas parler aujourd'hui d'attractivité du territoire sans avoir cette visibilité globale et la complémentarité de nos outils. Nous sommes confrontés à ce problème avec l'Aréna, qui n'est pas une Aréna, au temps pour moi. Je vais arrêter d'en parler sur ce terme, c'est promis. »*

**Mme ASSIH** : « *Ce n'est pas très grave. »*

**M. CRÉQUER** : « *Le rapport présente les aspects de naming sur la salle. Allons-nous avoir une salle avec un nom de type Roazhon Park, qui est le reflet de notre culture, de nos origines et du territoire ou aurons-nous un nom de grande marque affiché sur notre Grande salle ? Cet affichage de nom et l'inauguration de cette salle ne sont pas très clairs pour moi.*

*Je vous remercie pour ce retour. »*

**Mme ASSIH** : « Je vais répondre à cette question, puisqu'elle est simple. Nous n'avons pas encore de nom, mais nous avons des « touches ». A priori, si nous arrivons à nous mettre d'accord avec une ou deux entreprises sur une opération de naming, la salle pourrait porter le nom d'une entreprise – ou de deux, c'est à travailler – du territoire. C'est donc notre territoire.

*Si la question est de savoir si notre salle s'appellera Amazon, la réponse est non. Cela rassure déjà un peu certains. Néanmoins, nous avons beaucoup de belles entreprises avec une activité, un patrimoine et une dynamique qui reflètent notre territoire, donc je ne suis pas inquiète.*

*Cependant, je vais dire ce que je comptais dire en conclusion : cette salle a une importance sportive, sur l'évènementiel sportif, sur l'évènementiel culturel. C'est un vrai outil marketing, elle a une grande importance en termes d'attractivité économique. Il y a donc une cohérence à ce que nous travaillions avec une entreprise du territoire autour de cette opération, mais nous pourrons en reparler, puisque cela s'ouvre vraiment. »*

**M. LECLERCQ** : « Je crois qu'il faut insister sur le fait qu'il s'agit d'un outil structurant, non seulement pour notre territoire, mais également pour l'ensemble de la Cornouaille, à tel point que lorsque nous voyons le financement global de l'opération, que ce soit la Région, le Département ou l'État, tout le monde s'est fortement impliqué dans le financement de l'opération. Sur le coût global, une grosse partie est prise en charge financièrement par l'État, la Région et le Département, ce dernier ayant financé 4 millions d'euros à lui seul sur la construction de l'opération. Cela prouve bien que cet outil sera structurant pour la politique sportive, la politique culturelle ou la politique économique sur le sud du Finistère et sur l'ensemble de la Cornouaille, au-delà de notre territoire.

*Je vais également répondre à un point soulevé par Claire LÉVRY-GÉRARD sur les charges de personnel de 30 %. C'est simple, nous avons le Parc des Expositions, le Chapeau Rouge, la Grande salle, donc 30 % des effectifs, cela me paraît assez logique. Aujourd'hui, il y a 10 personnes sur Quimper Évènements, il y aura quatre personnes de plus au total, parce que nous renforçons l'équipe technique par des régisseurs supplémentaires, ainsi que l'équipe commerciale, bien entendu, pour développer la fréquentation de l'ensemble de nos équipements, parce qu'il n'est pas question de vider un équipement pour transférer sur l'autre, ce serait complètement stupide. L'idée est bien de développer des créneaux supplémentaires.*

*Si nous avons par exemple le transfert de l'Open à la Grande salle, il est clair que les créneaux dégagés par l'Open au Parc des Expositions devront être commercialisés et occupés différemment afin que nous n'ayons pas de trous. Il serait effectivement stupide d'en vider un pour remplir l'autre. »*

**Mme ASSIH** : « Nous pourrons y revenir plus en détail. »

**M. JOLIVET** : « Les vérités de 2019 ne sont pas les mêmes que celles de 2025. Il y a des changements importants, mais si ma mémoire ne me fait pas défaut, dans l'étude d'opportunité que nous avions réalisée, il y avait deux options. La première était une salle seule, c'était le choix initial. Nous avions même imaginé la faire visible de la voie express, du côté de Ty Sanquer. Ensuite, le côté raisonnable avait fait qu'au regard des coûts et des coûts

*d'exploitation, la complémentarité avec le Pavillon, l'Artimon et l'Aréna, nous étions plutôt dans des résultats d'exploitation à l'équilibre. C'est souvent ce qui a prédestiné notre choix de faire une complémentarité des lieux (Pavillon, Artimon et Aréna) à Penvillers – c'était le choix initial – plutôt que de le faire seul, loin, parce que cela coûtait cher en exploitation et en coûts de réalisation.*

*L'étude d'impact ou d'opportunité qui avait été réalisée à l'époque laissait présager 300 000 euros de coûts d'exploitation, de déficit d'exploitation, sur une salle solo, une Aréna solo, et 50 000 ou 100 000 euros de résultat d'exploitation minimum sur la complémentarité des trois équipements (Pavillon, Artimon, Aréna). Vous avez fait un choix différent qui consiste à aller à l'Eau Blanche. Très bien, mais il n'empêche que cela va coûter plus cher à la Communauté d'Agglomération que l'option de tout regrouper.*

*L'idée que nous avions était de dire que la Cornouaille ou Quimper, ce n'est pas Brest. Même si le Finistère fait un million d'habitants, 400 000 au sud, 400 000 au nord et 200 000 au milieu, il n'empêche que la structure est un peu différente. Nous avons un peu moins d'un million, nous sommes à 700 000 ou 800 000, mais j'extrapole rapidement pour montrer qu'il y a un équilibre de populations entre le nord et le sud. Néanmoins, nous ne sommes pas disposés de la même manière, Quimper n'est pas structurée de la même manière, la Communauté d'Agglomération non plus.*

*De mon point de vue, nous devions donc assurer cette complémentarité qui nous permettait de faire un équilibre. J'ai l'étude de 2019, je peux la transmettre, mais les vérités de 2019 ne sont pas celles de 2025 : les coûts de construction ou des fluides sont différents. Cette option seule coûte de fait plus cher à la Collectivité, parce qu'il faut remplir. Nous voyons bien que le Pavillon et l'Artimon ne se remplissent pas comme nous l'avions imaginé initialement, tel que les uns et les autres l'avaient imaginé. Pour la salle, il faut aussi aller chercher des clients.*

*Jean-Luc LECLERCQ, lorsque nous parlons du prix de journée, le prix du marché est-il pris en compte ? Que donne Aréna par rapport aux nouveaux prix ? C'est bien de dire qu'il y a un coût, mais si le coût de l'Aréna est plus intéressant en termes d'équipement qu'un autre, nous aurons beaucoup de difficultés à commercialiser, comme nous avons beaucoup de difficultés à commercialiser l'Artimon et le Pavillon parce qu'ils ne sont pas équipés de la même manière, et cela date. Le Quartz est mieux équipé que le Pavillon et l'Artimon, donc lorsqu'une salle est louée au Quartz, elle coûte le même prix que le Pavillon et l'Artimon, mais elle est entièrement équipée, il n'est pas nécessaire de rajouter un système d'éclairage ou de sonorisation.*

*On assume donc le fait de le faire à l'Eau Blanche avec des coûts de fonctionnement qui sont déjà déficitaires en prévisionnel. À mon avis, nous aurons davantage de difficultés à remplir la salle dans les perspectives qu'a évoquées Jean-Luc LECLERCQ.*

*Le naming est une bonne idée. Cela ne s'appellera peut-être pas Amazon, cela pourrait s'appeler Bolloré, mais manque de pot, Bolloré aussi. À un moment donné, il ne faut pas cracher dans la soupe, les gars ! J'ai eu des habitants de Briec qui trouvent que l'impact d'Amazon à Briec ne pose aucun problème.*

*Je pense donc que le naming peut être intéressant, mais les choix qui ont été opérés dans le rapport présenté aujourd'hui démontrent de fait un déficit chronique sur au moins une*

*dizaine d'années, ce qui n'est pas rien. Ainsi, soyons vigilants sur les perspectives de remplissage par le choix que nous avons formulé sur le côté solo de cette implantation à l'Eau Blanche. »*

**Mme ASSIH** : « *Je vais répondre, parce que nous aussi, nous avons l'étude et nous avons comparé. En fait, il est faux de dire que cette salle va coûter plus cher en exploitation que n'aurait coûté la salle au Parc des Expositions. Je vais t'expliquer pourquoi. C'est parce que l'étude de Meneghetti en 2018 est totalement incomplète. Il y avait une étude grossière, très grossière, de ce qu'aurait pu être l'exploitation de la Grande salle attenante au PEX (Parc des Expositions) et un autre volet sur un autre site. Une chose est sûre, c'est que si c'était sur un autre site, les coûts d'exploitation étaient estimés supérieurs de quasiment 200 000 euros qu'attenant au PEX, c'est vrai.*

*Néanmoins, il est compliqué de comparer ce qui n'est pas comparable, parce que ce qui a été retenu dans cette étude ne correspond pas du tout à ce que nous avons fait d'une manière extrêmement rigoureuse avec les services, sachant que cela a été recontrôlé et recroisé avec un groupe d'élus pour se mettre d'accord sur le modèle proposé. Il n'est pas parfait, puisqu'il va être soumis à la réalité en termes de fréquentation, de nombre d'évènements et autres, mais nous pourrions encore pousser. Nous nous sommes mis d'accord sur une évaluation commune qui permette de n'oublier aucune ligne de frais d'exploitation.*

*Dans l'étude de Meneghetti, ce qui n'a pas été évalué, ce sont des omissions dans les charges de fonctionnement, notamment sur des frais de fonctionnement sur le gros entretien et la rénovation : il n'y avait pas d'achat de matériel par QBO et pas d'amortissement sur le matériel. Or, pour exploiter ce type de salle, il faut de l'investissement récurrent et suffisant, mais cela n'était pas prévu.*

*Les ressources humaines étaient également complètement sous-évaluées par rapport à ce que Jean-Luc LECLERCQ a pu préciser. C'est une autre ligne qui n'a pas été prise en compte. Les fluides n'étaient pas non plus suffisamment pris en compte.*

*Nous avons évalué, et en tout, nous avons au moins 300 000 euros qui n'avaient pas été évalués, qui n'avaient pas été notés dans les lignes de frais d'exploitation. Ainsi, sur une évaluation de 2018 à la louche, à la grande louche, si cela avait été complet comme l'exercice d'aujourd'hui, nous aurions déjà été à 700 000 euros de frais d'exploitation. D'ailleurs, je ne sais même pas s'il y a les assurances et les impôts.*

*Nous avons tout noté, mais je regarde rapidement, parce que je les ai. Il n'y avait pas de ligne sur les fluides, ce qui est tout de même un peu fâcheux pour une étude chère avec autant d'oublis. Nous pouvons nous le dire, puisque ce n'est pas vous qui avez fait l'étude. Ce n'est pas la volonté des élus, c'est une étude vraiment très chère – j'ai le montant – et il manque des lignes comme les fluides ou des frais RH totalement incomplets.*

*Ainsi, ce n'est pas vrai. Cette salle, qui n'est pas tout à fait une Aréna, mais qui y ressemble, coûte moins cher en investissement que le modèle qui avait été présenté par Meneghetti et elle aura des frais d'exploitation qui ne seront pas plus élevés – je ne veux pas dire moins élevés, parce que c'est impossible à dire –, parce que dans l'étude dont tu parles, beaucoup de lignes ont été oubliées.*

*Je vais même rajouter – cela revient au questionnement de Claire LÉVRY-GÉRARD tout à l'heure sur la complémentarité des équipements – que dans ce tableau, puisque nous avons vraiment comparé tout ce qui avait été évalué et tout ce que nous mettons dans notre contrat, il y a une ligne, et j'espère ne pas bien interpréter, « Foires et salons » de 231 660 euros, qui se retrouve là alors même que ce n'est pas le segment de la salle et que c'était cela en moins pour le Parc des Expositions. Il y a donc eu des omissions, mais également des lignes qui me questionnent sur la complémentarité des équipements à cet endroit.*

*J'ai donc répondu à cela, ce n'est pas une réalité. »*

**M. JOLIVET** : « *J'ai les chiffres de 2018-2019. »*

**Mme ASSIH** : « *Ce sont les mêmes. »*

**M. JOLIVET** : « *J'ai les chiffres de 2019, mais je n'ai pas vos chiffres à vous, dans cette première étude, non pas d'impact. C'est Alain DECOURCHELLE qui avait présidé cette commission. Cela avait-il été précis ou pas assez précis ? Il est possible que lorsque nous faisons un premier jet, ce ne soit pas aussi précis quatre, cinq ou six ans après et que l'augmentation des fluides ou des coûts de construction soit plus importante aujourd'hui qu'à l'époque, bien évidemment. C'est pour cela que je disais en préambule que les vérités de 2018-2019 ne sont pas les mêmes.*

*Néanmoins, la complémentarité, même s'il peut manquer quelques pistes, était, compte tenu de la taille de la Ville, assez essentielle selon moi. Ceci dit, tu as ces chiffres que je n'ai pas, tu les donnes, je ne les ai pas particulièrement, ils n'ont pas été travaillés de la même manière. Je ne les conteste pas, je dis tout simplement que le choix qui est fait de la non-complémentarité fait que, de fait, cela ne peut coûter que plus cher. Cependant, c'est un choix de la Collectivité, à charges égales. Je ne sais pas, c'est ta façon de voir ou votre façon de voir. Je pense que la complémentarité pouvait être intéressante.*

*C'était à l'époque sous la présidence de la commission d'Alain DECOURCHELLE, alors que j'étais plutôt favorable à une salle solo ailleurs, mais le côté raisonnable du prix... À moins qu'Alain DECOURCHELLE puisse dire que les prix donnés par cette société-conseil avaient été sous-évalués, mais je ne pense pas que cela ait été sous-évalué à l'époque. En tout cas, ce qui a prédestiné le choix était plutôt l'opportunité de la complémentarité pour maîtriser, de façon à avoir dans cette salle simultanément des salons dans l'Artimon et d'avoir éventuellement d'autres opérations dans la salle Aréna. »*

**Mme ASSIH** : « *La complémentarité était vraiment notée comme un enjeu fort dans l'étude que tu mentionnes, mais même s'il aurait été intéressant d'être en proximité immédiate sur certains évènements, ce qui garantit la complémentarité – c'est en cela que l'analyse a vraiment évolué – c'est avant tout, de mon point de vue, le fait que ce soit la même société qui exploite l'ensemble des équipements. »*

**M. JOLIVET** : « *Je ne partage pas cela, Isabelle ASSIH. »*

**Mme ASSIH** : « *Tu as le droit, mais ce sont eux qui vont orienter vers le bon équipement en fonction du besoin. »*

**M. JOLIVET** : « *Dans l'esprit, si la salle avait été montée de façon complémentaire Pavillon-Artimon, c'était la même équipe, c'était bien sûr la SEM de Quimper Évènements qui allait la gérer, et il y aurait bien évidemment eu cette mutualisation des moyens de commercialisation. La force de l'affaire, la complémentarité, c'est le fait qu'elles soient complémentaires en termes d'équipements, parce que nous pouvions faire des choix d'aménagement, des salles d'échauffement dans l'Artimon, dans le Pavillon, complémentaires à la salle dite Aréna. N'y revenons pas, cela a été décidé ainsi, mais la complémentarité était très forte à l'époque.* »

*Moi qui n'étais pas du tout persuadé de cette complémentarité dans l'esprit, j'avais été forcé de constater que les informations qui avaient été données par l'étude étaient très intéressantes en termes de gestion, et je parle sous le contrôle d'Alain DECOURCHELLE. »*

**Mme ASSIH** : « *Alain DECOURCHELLE n'est plus dans le Copil.* »

**M. JOLIVET** : « *Alain DECOURCHELLE a la mémoire de cette commission, qu'il a présidée.* »

**M. DECOURCHELLE** : « *Je n'ai surtout pas le souvenir d'être Président. En 2018-2019, je pense que c'était Jean-Paul COZIEN qui présidait.* »

(Rires)

**M. JOLIVET** : « *Au temps pour moi.* »

**M. DECOURCHELLE** : « *La comparaison entre les deux, qu'il n'y ait pas les mêmes chiffres, je pense que c'est une évidence.* »

**M. JOLIVET** : « *Alain DECOURCHELLE, j'accepte ! Le temps passe.* »

**Mme ASSIH** : « *J'entends que c'était vraiment ce qui émergeait de l'étude comme une aide à la décision, mais cette complémentarité va être assurée par la même société, et c'était important en termes de fléchage, d'orientation des évènements, que ce soit la même équipe. Cela, c'est garanti. Néanmoins, sur l'étude d'exploitation, je le maintiens – je peux montrer les tableaux, ils sont à disposition – nous ne comparons pas les mêmes choses, parce qu'il y a eu des lignes majeures d'oubli qui n'ont pas été pris en compte dans cette première étude. C'est juste factuel.* »

*La conclusion, c'est que dans le travail qui a été fait, nous avons une moyenne évaluée à un peu plus de 800 000 euros de frais d'exploitation à l'année, ce qui aurait été très comparable sur un autre équipement en proximité immédiate avec le Parc des Expositions, et lorsque nous négocions sur les recettes attendues, notamment la négociation actuelle sur le montant du loyer du côté du club prioritaire, qui n'est pas un club résident, nous arrivons à un équilibre relatif qui permettra de ne pas être en grand déficit. 250 000 euros, c'est toujours trop, mais si nous comparons avec d'autres équipements de même taille, je pense que la rigueur est vraiment de faire en sorte que cela coûte le moins cher possible à la Collectivité. Avec l'opération de naming, nous pourrions être quasiment à l'équilibre. En tout cas, c'est ce que nous visons.* »

**M. JOLIVET** : « Madame la Présidente, je dis que les vérités de 2018 ne sont pas les mêmes que celles de 2025. Je parlerai là sous les Fourches caudines des anciens, Marc ANDRO et Gilbert GRAMOULLÉ : quand l'Artimon a été monté, créé, nous envisagions que l'UJAP (Union Jeanne d'Arc Phalange) joue là-bas, rappelez-vous. C'était prévu ainsi, cela nous a été vendu ainsi : « On fait l'Artimon et l'UJAP pourra y jouer ». Nous nous sommes rapidement rendu compte que la mise en œuvre des gradins, des tribunes, coûtait 70 000 euros par match, donc nous nous sommes dit que ce ne serait pas complémentaire.

*On peut donc faire dire ce que l'on veut à tous les chiffres, mais je rappelle que l'Artimon était théoriquement la salle de résidence de l'UJAP, ce qui n'a bien évidemment pas pu se faire. »*

**M. HERRY** : « Ceux qui sont là depuis longtemps, dont je fais partie, puisque j'ai vécu tout ce dont vous parlez, savent que j'étais très favorable à l'installation de cet équipement à Kerfeunteun pour plusieurs raisons. Madame la Présidente le sait également, je lui ai toujours dit, je ne lui ai pas caché. Ceci dit, le Maire d'Ergué-Gabéric est bien entendu très content que cela se passe à l'Eau Blanche.

*Concernant la complémentarité des équipements, nous cherchions des complémentarités de gestion. Nous les avons et nous les aurons. Il y aurait peut-être pu y avoir des équipements plus proches, mais nous parlons ici de finances et c'est sur cet aspect que nous nous étions arrêtés.*

*Ce que je remarque dans tout cela et que j'ai toujours dit, c'est que ces équipements sont payés par le contribuable compte tenu de l'investissement que le bâtiment représente. Cela fait partie de l'attractivité du territoire. C'est un équipement qui doit être financé et qui est financé par QBO. Pour ce qui est de l'exploitation, il faut tendre vers l'équilibre, il faut même arriver à l'équilibre. Nous n'arriverons pas à l'équilibre en première année, en deuxième année ou en troisième année, comme le montre très bien le tableau présenté, mais si nous y arrivons à la quatrième année ou à la cinquième année, nous arriverons à des déficits de l'ordre de 150 000 euros – je pense que le travail a été fait très sérieusement et très correctement – et ce déséquilibre, au regard de que cela apporte sur le territoire, n'est pas catastrophique. Nous parlons ici de 150 000 euros par an par rapport au budget dont nous avons parlé tout à l'heure, qui est de 200 millions par an.*

*Il est à noter qu'il n'y a pas que le naming, il y a d'autres apports, que nous pourrions appeler des namings secondaires. Pour ma part, je n'aime pas trop le mot naming, je préfère parler breton qu'anglais, mais c'est ainsi. Nous arriverons donc très certainement à l'équilibre – je regarde Jean-Luc LECLERCQ, parce que nous en avons échangé quelquefois – à zéro au bout de la troisième ou de la quatrième année. C'est vers cela qu'il faut tendre et c'est sur cela que porte la discussion d'aujourd'hui, il faut l'admettre en tant que tel.*

*Moi, je suis satisfait sur le plan financier, mais aussi en tant que Maire sur le plan géographique, sur le positionnement de l'équipement. Je pense que cela ne peut pas apporter de débat. Lorsque nous avons mis la SEM en place pour gérer le Pavillon et l'Artimon – je m'en souviens très bien puisque j'ai été le vice-Président en charge de cet équipement la première année, souviens-toi, Ludovic JOLIVET – j'avais demandé à l'époque une indemnité pour cette gestion, pour des raisons que je ne vais pas exprimer ici, mais parce que sur l'aspect juridique, j'en avais la responsabilité personnelle, indemnité qui m'a été refusée. Elle m'a été accordée au Bureau, puis nous n'avons pas voulu que ce soit présenté ici. C'est un*

*petit point au cœur, mais au bout de neuf mois, puisqu'il n'y avait que neuf mois d'exploitation, j'avais rendu une copie à +40 000 euros, il n'y avait pas de négatif.*

*Je suis persuadé qu'ici, nous arriverons également à ce genre d'équilibre, je fais tout à fait confiance à Jean-Luc LECLERCQ pour cela. Voilà ce que je voulais dire. Cela ne devrait pas amener de polémique, c'est-à-dire que la question de l'Aréna ou pas l'Aréna n'est pas celle d'aujourd'hui. À mon sens, ce dossier ne devrait pas amener de polémique aujourd'hui, il devrait au contraire avoir l'accord de l'ensemble du Conseil, en dehors de tout aspect politique et de toute discussion politique. C'est mon avis, je l'exprime comme cela. »*

**M. MENGUY :** « *Je vais essayer de faire vite. Je voulais vous parler des accès et des stationnements aux abords de la Grande salle, puisque le contrat de concession de la Grande salle évoque tout le fonctionnement de celle-ci, dans toutes ses composantes, et notamment le transport et le stationnement dans un article 17.*

*Avant d'en arriver à cela, je voulais rebondir sur ce que vous avez dit tout à l'heure concernant le fait que la Grande salle événementielle coûterait, en investissement, moins cher que la salle qui était envisagée à Penvillers. Je l'ignore et je ne sais pas si nous saurons un jour. »*

**Mme ASSIH :** « *Ce sont les éléments que j'ai. Nous nous fions aux éléments qui ont été portés à notre connaissance, ce n'est pas une histoire d'avis. »*

**M. MENGUY :** « *Nous vous avons écrit l'autre jour pour vous questionner sur le coût total d'investissement de cet équipement, nous avons reçu une réponse partielle, puisque votre réponse écrite rappelle les montants d'investissement qui ont été communiqués, qui sont présentés sur le site de la Ville et que vous avez évoqués à plusieurs reprises, à savoir 32 millions d'euros d'investissement. Cependant, je ne peux pas ne pas ajouter à ces 32 millions d'euros d'investissement le coût de l'aménagement des abords, qui est évidemment indispensable au fonctionnement de cet investissement majeur pour le territoire.*

*Le coût de l'aménagement des abords de la Grande salle événementielle, délibéré en 2022, est de 8,4 millions HT. Si nous regardons les coûts d'aménagement de ce type d'équipement ailleurs, par exemple le coût d'aménagement de la salle Aréna de Brest – c'est plus ancien, c'était en 2014 – le coût comporte évidemment l'équipement en lui-même, mais également le coût des abords, c'est-à-dire stationnement et accès à l'équipement, puisque c'est forcément indispensable au fonctionnement de l'investissement. À l'époque, c'était 31,8 millions d'euros, puis c'est passé à 40 millions d'euros suite à des aménagements complémentaires de l'équipement Aréna.*

*Ainsi, en prenant vos chiffres, les chiffres officiels de la Collectivité, ce sont 32 millions d'euros pour l'équipement Grande salle et salle annexe, ainsi que 8,4 millions HT d'aménagement des abords. Pour moi, le projet global dépasse donc les 40 millions d'euros TTC.*

*Ce n'était pas le sujet, j'y suis revenu parce que vous avez évoqué le montant d'investissement de ce grand équipement. Sur la question de l'aménagement des abords, qui figure dans ce contrat de concession – c'est dire à quel point ils sont liés à l'utilisation de l'équipement – je me posais des questions sur cet article 17, parce que j'ai quelques inquiétudes. Je n'ai aucune inquiétude sur l'accès piéton à l'équipement, je pense que cela va*

*se faire, que cela va bien se faire, que cela va générer des flux très intéressants pour la Grande salle, pour le centre-ville de Quimper et probablement pour Ergué-Gabéric. Je ne suis donc pas du tout inquiet sur les flux piétons, mais en revanche, j'ai une inquiétude sur l'accès voiture, parce que l'accès se fait par des petites routes communales, un petit pont, pour une arrivée sur un parking qui est finalement assez enclavé.*

*Dans l'article 17 – c'est une question sur laquelle j'aimerais avoir des informations – je vois que le stationnement de l'équipement sera dévolu au club de basket lorsqu'il s'agira de matchs de basket, mais pour les autres événements, il est dit que compte tenu des usages multiples envisagés pour ces stationnements, puisque vous avez évoqué le fait que ce parking serait aussi le premier parking de proximité en ville, une convention sera conclue entre le concessionnaire et la structure qui sera en charge de la gestion du stationnement. J'ignore ce qu'est cette structure qui sera en charge de la gestion du stationnement, j'aurais imaginé l'Agglomération ou la Ville, mais nous avons ici l'impression que ce sera plutôt un gestionnaire délégué. J'aurais donc voulu comprendre comment sera organisée cette gestion. Pourriez-vous nous rassurer ? Je vous remercie. »*

**Mme ASSIH** : « *Vous faites bien de nous interroger sur ce point. De toute façon, nous reviendrons à l'attention du Conseil communautaire sur les aménagements aux abords, sachant que je ne partage pas ce que vous dites, puisque c'est un autre projet. C'est en cela que tout n'est pas complètement comparable. Nous avons fait un projet d'aménagement urbain en plus du projet d'équipement de la Grande salle. Autant je suis d'accord sur le fait qu'un parking s'impose quand on fait une Grande salle, mais sur le lieu des possibles, sur la clairière, cela ne s'imposait pas. C'est parce que nous avions une friche urbaine – nous en avons fait un vrai projet urbain – qu'il y a ces aménagements en plus. Ils ne font donc pas partie de l'équipement, puisque si nous ne les avions pas faits, l'équipement aurait tout de même été en fonctionnement. Nous y reviendrons, parce que la propriété est à déterminer entre les différents lieux des aménagements. Tout cela sera partagé.*

*Vous vous interrogez ensuite sur un terme spécifique, qui m'a échappé. Il est indiqué « structure », c'est cela ? »*

**M. MENGUY** : « *Il est fait mention du concessionnaire et de la structure qui sera en charge de la gestion du stationnement. »*

**Mme ASSIH** : « *C'est le propriétaire. En tout cas, cela sera géré par le bon niveau de Collectivité ou d'EPCI, mais ce ne sera pas délégué, c'est ce que je veux dire, pour répondre déjà à cela. »*

**M. ANDRO** : « *Le premier point, c'est sur l'investissement lui-même. Je pense que ce projet de Grande salle est aussi un projet très structurant de réhabilitation de tout le secteur de l'Eau Blanche. C'est un choix qui a été fait et je pense que c'est un choix juste. Nous avions là quelque chose qui était une espèce de zone en conversion depuis très longtemps et je pense que ce choix est stratégiquement important, même si l'on peut ne pas le partager.*

*S'agissant des coûts, en quelques années, 2021-2024, les coûts de construction ont augmenté de 25 %, donc quelque chose qui coûtait 30 euros en coûte au moins 40 par rapport à 2018 ou 2019.*

*En revanche, sur le fond de ce dossier, concernant l'équilibre financier, que tout le monde souhaite, on nous présente ici un compte d'exploitation, qui est un compte de négociation avec les Béliers pour qu'ils aient un forfait, idem avec l'Open. En revanche, nous envisageons d'avoir d'autres activités, qui, elles, payeront en fonction de la grille présentée. Sur ce point, je souhaite pour ma part que nous ayons vraiment une politique d'attractivité avec cet outil. Aujourd'hui, si on me dit que pour avoir une activité supplémentaire spectacles et évènements, il faut rajouter un déficit de 150 000 euros – par exemple, mais cela pourrait être 100 000 ou 200 000 euros – cela ne me choquerait pas du tout.*

*Je ne veux surtout pas que l'on me dise que nous ne l'utiliserons pas parce que cela générerait un déficit. Je ne veux pas que cet outil soit géré comme l'a été, à mon avis de façon abusive, le Chapeau Rouge, en disant : « Finalement, c'est moins cher si nous ne l'utilisons pas ». Il faut surtout que nous l'utilisions dans le cadre de cette politique d'attractivité, il ne faut pas se battre sur 200 000 ou même 400 000 euros. Vous savez sans doute aussi bien que moi combien coûte ce genre d'équipement à Brest et sur d'autres villes chaque année. Nous resterions donc dans des montants tout à fait dans la norme. Je ne souhaite surtout pas que nous nous bridions dans l'utilisation de la salle sous prétexte qu'au-delà des Béliers et de l'Open de tennis, le reste devrait rapporter exactement ce que nous avons prévu dans la présentation. »*

**Mme ASSIH** : « Nous partageons tous cela, parce que même si c'était à vide – nous l'avons évalué – si nous ne faisions rien, juste être hors gel, l'équipement nous coûterait pratiquement 300 000 euros. Il vaut donc mieux l'utiliser et l'exploiter. »

**M. JOLIVET** : « Isabelle ASSIH, je voudrais juste rajouter... »

**Mme ASSIH** : « Non, je ne peux pas, parce que j'arrive à Uisant CRÉQUER. »

**M. JOLIVET** : « Tu te prives d'informations. »

**Mme ASSIH** : « Non, nous terminons. Cela faisait longtemps ! »

**M. JOLIVET** : « Je ne viens pas souvent. »

**Mme ASSIH** : « C'est vrai. »

**M. CRÉQUER** : « En lien avec ma première intervention, vous comprendrez qu'en termes d'attractivité du territoire, comme l'a dit Hervé HERRY, je préférerais avoir un nom breton, un nom ancré. Considérant que cet équipement a été payé par les habitants (Département, Région, QBO), nous pouvons aussi avoir la main sur le nom et le marketing travaillé autour de ce nom. C'est encore mieux si nous le travaillons dans le cadre de ma délégation Démocratie avec des propositions ouvertes, comme nous l'avons déjà fait sur certains équipements.

*Aussi, je voudrais savoir si le vote de ce dossier comporte le naming ou s'il y aura un autre dossier pour travailler la question du nom de la salle. Quel est le process démocratique pour nommer cette salle ? Je précise que je défends plutôt des choses comme Hervé HERRY, à savoir du naming secondaire, c'est-à-dire pourquoi pas des salles intérieures ou la mise en valeur de certaines marques à l'intérieur, mais en termes d'attractivité, le nom de la salle est tout de même quelque chose qui va se retrouver chez les tourneurs, chez les grandes équipes,*

*dans les championnats, donc il doit être le reflet de notre territoire de manière beaucoup plus large qu'une entreprise. Comment cela est-il décidé ? »*

**Mme ASSIH** : « *Nous avons ici un point de désaccord. Je maintiens la position qui est que le nom d'une entreprise est potentiellement un élément d'attractivité. Ensuite, sur un processus démocratique, nous voyons bien tout le contexte budgétaire qui est le nôtre, donc l'enjeu est d'avoir de nouveaux équipements qui coûtent le moins possible en frais d'exploitation. Il y a donc une épreuve de réalité qui fait que si nous avons une ou plusieurs entreprises qui contribuent aux frais d'exploitation, il est évident que cela va s'imposer à nous. Je ne crois pas que beaucoup de personnes soient en désaccord avec cette notion. En tout cas, dans le Bureau communautaire, c'est vraiment ce qui s'impose à nous.*

*Ensuite, ce qu'Hervé HERRY a dit et ce qu'il m'a redit, le naming secondaire serait complémentaire du naming de l'entreprise qui donnerait le nom, c'est-à-dire que pour arriver à l'équilibre, ce n'est tout de même pas une petite somme d'argent, donc je n'exclus pas l'idée qu'il y ait deux entreprises à travailler autour de cette commercialisation de l'équipement.*

*Si nous arrivons à une entente, peut-être que sur la définition d'un nom avec les partenaires, il y aura des questions et des choix entre plusieurs possibilités, ce n'est pas exclu, mais cela ne se ferait qu'avec des partenaires ouverts. »*

**M. JOLIVET** : « *Si Ergué-Gabéric mettait un million, cela pourrait s'appeler la salle Ergué-Gabéric. »*

(Rires)

**Mme ASSIH** : « *Oui, mais c'est à Quimper et QBO. »*

**M. HERRY** : « *Si nous pouvons faire un peu d'humour, je propose que nous l'appelions Hervé-Gabéric. »*

(Rires)

**M. JOLIVET** : « *Trois millions ! »*

**Mme ASSIH** : « *Hervé-Gabéric, il faudrait qu'il ait un peu d'argent, mais je pensais que tu allais encore parler d'Ergué-Gabéric et Ergué-Armel.*

*Je signale que Marie-Pierre JEAN-JACQUES s'est déportée. »*

**M. LE BIGOT** : « *Je rappelle que le Roudourou et Roazhon Park sont des pôles qui consacrent l'attractivité de grandes villes, donc nous pouvons joindre identité et attractivité. Je pense qu'il y a une réflexion sur ce point, mais mon intervention portait sur les propos tenus par Guillaume MENGUY sur l'environnement, et ce qu'a dit Marc ANDRO est juste également. Il est évident que quitte à faire un équipement à cet endroit, il fallait recomposer l'environnement, qui était très détérioré par les anciens gazomètres. Cela revient cher parce que la dépollution du terrain est énorme, parce que ces terrains étaient très pollués, c'est évident, mais c'était tout de même indispensable. Nous sommes sur un axe d'entrée de ville avec la rivière, c'était indispensable.*

*Mes questions, qui n'appellent pas une réponse aujourd'hui, sont les suivantes : que deviendront les bâtiments du Conseil départemental qui sont juste en prolongation ? Que va devenir la petite réserve qu'il reste à GRDF au bout des terrains de la Grande salle ? Que vont devenir les bâtiments d'Armor-Lux, qui sont pile-poil dans le grand alignement des plantations ? »*

**Mme ASSIH** : « *Nous n'aurons pas les réponses à ces questions ce soir, donc je propose à Jean-Luc LECLERCQ de conclure. »*

**M. LECLERCQ** : « *Je voulais surtout rebondir et réagir sur différentes interventions, à la fois celles d'Hervé HERRY et de Claire LEVRY-GÉRARD sur le déséquilibre constaté sur le Parc des Expositions et sur la SEM, pour qu'il n'y ait pas de mauvaises interprétations. Le problème de la SEM est survenu au moment où nous sommes entrés dans la pandémie, puis il y a eu l'augmentation des coûts de l'énergie. Ces deux effets cumulés ont entamé de façon importante la trésorerie de la SEM. Cela a fait apparaître d'autres problèmes, c'est-à-dire ce qui n'était pas réellement facturé aux occupants. Par exemple, la trésorerie s'étant effondrée avec ces deux événements, nous nous sommes aperçus que des évènements comme l'Open n'étaient pas facturés au bon niveau : au lieu de facturer 100 000 euros, nous facturions 43 000 euros.*

*Ces déséquilibres financiers sont survenus à la suite de ces évènements, mais jusqu'en 2021, la SEM était en équilibre, les comptes étaient en équilibre, donc il n'y avait pas de difficulté particulière sur la SEM. Je voulais le dire pour que nous ne partions pas sur une fausse idée consistant à dire que nous étions déjà en équilibre et que nous allions agrandir le déséquilibre. Ce n'est pas la situation réelle.*

*S'agissant du naming, il est vrai que nous pouvons tout faire, nous pouvons donner des noms de salles à l'intérieur, mais c'est plus complexe. Il faut faire très attention, parce que les utilisateurs de la salle ont leurs propres partenaires. Il est donc difficile de nommer une salle avec le nom d'une entreprise. Je dis n'importe quoi, mais si nous choisissons le Crédit Agricole pour le nom d'une salle, l'Open ayant le Crédit Mutuel comme partenaire, ce dernier refuserait de venir dans une salle où il est affiché Crédit Agricole partout. Il faut faire très attention aux démarches que nous faisons pour ne pas nous retrouver dans ce genre de situation.*

*Ainsi, donner des noms à l'intérieur, mais il faut être très prudent, parce que notre naming ne doit pas détruire les recettes des utilisateurs. Il faut aussi qu'économiquement, tout le monde s'y retrouve dans l'équilibre. »*

**Mme ASSIH** : « *Vous l'aurez compris, nous franchissons une grosse étape au travers de ce rapport, puisque depuis le début du mandat, nous sommes surtout sur des rapports présentant l'investissement lié à l'équipement et aussi à tout le secteur complémentaire à l'équipement, pas forcément interdépendant, mais qui va faire un ensemble cohérent.*

*Je ne vais pas être très longue, je vous rassure, mais j'en profite tout de même pour vous dire toute la satisfaction qui est la mienne, et que je crois partagée pour beaucoup d'entre nous, d'arriver quasiment à la livraison de cet équipement. Pour pouvoir préparer la présentation de ce rapport, j'ai ressorti le dossier, donc toutes les études, cela a vraiment été croisé. Le travail avait démarré dans la réflexion avec les études lors du précédent mandat, puis il a pris*

*un coup d'accélérateur majeur en début de mandat actuel. Cela a été énorme, parce que toutes ces réflexions sur l'emplacement, sur le foncier à acheter, sur le nombre de mètres carrés, sur une optimisation, salle annexe ou pas salle annexe, Aréna ou pas Aréna, comment gagner de l'argent si ce n'est pas une Aréna... Comme je vous l'ai déjà dit, je peux vous assurer qu'elle a beaucoup d'une Aréna, sauf le prix. Nous pourrons en reparler en dehors, parce que c'est une réalité.*

*Cela a été un travail énorme par les services, la Direction des Grands projets en particulier, que je remercie. Nous ne sommes pas à la livraison, mais nous y arrivons. Il n'y a pas de retard en termes de suivi de chantier, nous en sommes contents. Je tiens vraiment à remercier l'ensemble des services, la Direction des Finances, les directions générales adjointes, la Direction des Sports, ainsi que les élus du comité de pilotage. Tout le monde s'est vraiment mis autour de la table. Ce n'est pas un petit projet, c'est juste un évènement extrêmement structurant d'attractivité de la Cornouaille. C'est donc vraiment une très grande satisfaction.*

*Je voudrais surtout que nous retenions le fait que cet outil contribue à ce rayonnement culturel, sportif, mais aussi économique de notre territoire. C'est en cela qu'il s'agit d'un véritable équipement d'Agglomération de Quimper Bretagne Occidentale.*

*Je suis plutôt sereine par rapport à ce que nous avons travaillé au niveau des frais d'exploitation. Je pense que nous pouvons être raisonnablement optimistes pour tendre vers un équilibre en termes de coûts d'exploitation, même si ce ne sera pas tout de suite, c'est sûr, mais il y aura un rythme de croisière au fil des années et les recettes seront plus grandes. C'est tout l'enjeu de la commercialité du lieu. En l'occurrence, ce sont d'autres métiers qui entreront en ligne de compte.*

*Nous organisons actuellement des visites de chantier pour les partenaires économiques, dont les retours sont qu'il s'agit d'un magnifique chantier, d'un beau chantier, qu'il est intéressant de pouvoir visiter. C'est une curiosité. Ce n'est pas que nous avons moins un effet chaudron, mais des cloisons à l'intérieur commencent à être mises en place, donc c'est encore un autre effet. Pourquoi vous dis-je cela ? Parce que je crois que nous avons un autre enjeu qui est que tous les habitants de l'Agglomération s'approprient cet équipement, que tous les habitants des 14 communes de l'Agglomération s'approprient cet équipement comme étant leur équipement, quelle que soit leur commune de vie, quelle que soit leur situation sociale, parce qu'il sera toujours prévu avec des évènements accessibles financièrement, notamment un match de basket. Nous y veillons. Pour pouvoir s'approprier cet équipement, il est prévu d'organiser jusqu'à l'inauguration au mois d'octobre des visites de chantier pour les acteurs associatifs des 14 communes de l'Agglomération, avec une attention particulière portée au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour qu'il y ait aussi des personnes accompagnées qui découvrent ce chantier et qui sachent que c'est aussi pour elles.*

*Prochainement, les maires des différentes communes de l'Agglomération auront ces informations pour pouvoir organiser ces visites de chantier et avoir vraiment à cœur l'enjeu d'accessibilité pour toutes et pour tous de notre Grande salle évènementielle, qui aura des segments sportifs, des segments culturels, des segments économiques, mais aussi de QBO, puisque même si nous n'en avons pas beaucoup parlé, dans le contrat que nous signerons, nous pourrons organiser une dizaine d'évènements QBO en propre. Il est important que nous puissions avoir ces segments par rapport à ce que nous souhaiterons organiser.*

*Ce n'est pas facile, c'est un gros chantier avec de gros enjeux, mais vraiment quelque chose d'extrêmement structurant. J'ai aussi envie de vous dire qu'heureusement que nous l'avons fait, que nous nous y sommes mis tout de suite, parce qu'avec ce qui nous « tombe » dessus en fin de mandat, je pense que ç'aurait été bien plus compliqué sur le mandat suivant, quelles que soient les personnes qui seront aux manettes. Au moins, il est fait. Maintenant, il va falloir que nous fassions en sorte qu'il nous coûte le moins cher possible en frais d'exploitation et qu'il soit le plus occupé possible, ce que rien n'empêche.*

*Voilà pour la conclusion. Il nous est donc proposé de m'autoriser à signer la convention de délégation de service public entre Quimper Bretagne Occidentale et la société publique locale Quimper Évènements, annexée au présent rapport.*

*Je vous remercie pour nos échanges, les questionnements et la qualité du débat autour de ce rapport. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**  
**Monsieur Ronan L'HER**

**N° 13**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Organisation du 3ème forum du job d'été de QBO,  
Parc des expositions à Quimper**

**Pour répondre aux besoins de recrutement saisonnier des entreprises locales, la Direction de l'économie, du commerce, du tourisme et de l'innovation et la Mission Jeunesse de QBO s'unissent à nouveau pour organiser la troisième édition du Forum Job d'Été, qui se tiendra le lundi 07 avril 2025 au Parc des Expositions de Quimper.**

**Cet événement est organisé en partenariat avec les acteurs économiques, et de l'emploi du territoire (Mission Locale, France Travail, Cap Emploi) ainsi que la CCI du Finistère.**

\*\*\*

Dans le cadre du projet communautaire de QBO, faciliter le rapprochement entre les entreprises et les jeunes du territoire représente un enjeu clé pour renforcer le dynamisme local. Face aux nombreux besoins de recrutement estivaux et à la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs, l'agglomération met en place depuis 2023 une solution concrète : le Forum Job d'Été.

Suite au succès de la deuxième édition du Forum tant sur la fréquentation (près de 1 200 visiteurs) que de l'offre d'emplois (800 offres pour 50 entreprises présentes), il est proposé de renouveler l'opération dans les mêmes conditions. Ce forum se déroulera le lundi 7 avril, de 14 h à 18 h, au Parc des expositions, à Quimper.

Des stands seront proposés gratuitement aux entreprises qui recrutent, les entreprises ciblées seront principalement issues dans les secteurs suivants : Café-Hôtel-Restaurant, les commerces du centre-ville, la grande distribution, les services aux entreprises, l'agriculture et l'agroalimentaire... Le secteur public sera aussi représenté avec la participation des collectivités locales.

Pour encourager la mobilisation des jeunes, le service Jeunesse de QBO assurera la promotion du Forum auprès des Maisons Pour Tous (MPT), des universités, des lycées et des centres de formation. Par ailleurs, les communes de l'agglomération recevront un kit de communication dédié, leur permettant de relayer l'événement dans leurs magazines, sur leurs réseaux sociaux et leurs sites internet.

En 2025, un document d'information et de conseils sera distribué aux entreprises participantes pour faciliter et sécuriser l'embauche des saisonniers. Plusieurs thématiques y seront abordées, telles que le travail des mineurs, la gestion des CV reçus, la relance des candidats après le Forum, et bien d'autres encore.

Environ 60 stands seront disponibles lors du Forum Job d'Été, dont 55 destinés aux partenaires recruteurs pour accueillir les candidats, et 5 stands dédiés aux partenaires de l'emploi, organisés pour animer les ateliers d'accompagnement. Ces ateliers comprendront : l'accueil et l'information, le CV flash, l'entretien minute, la découverte des métiers, ainsi que la recherche numérique d'offres d'emploi, encadrée par les conseillers numériques de la Ville de Quimper.

Le budget prévisionnel du Forum représente 9 000 € HT, réparti entre les deux directions, dont :

- 1 500 € pour la partie communication ;
- 7 500 € pour la location de salle et matériel.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'autoriser cette dépense.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**

**Monsieur Hervé HERRY**

**N° 14**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention pour l'alimentation en gaz de la zone d'activité économique de  
KEROURVOIS 3 à Ergué-Gabéric**

**Dans le cadre des travaux d'aménagement de la ZAE de Kerourvois 3 à Ergué-Gabéric, il est proposé de conventionner avec GrDF pour la desserte en gaz de la zone, dans le prolongement de Kerourvois 2.**

La création de la zone d'activités économiques de Kerourvois 3 à Ergué-Gabéric a été décidée par la délibération n°8 du Conseil Communautaire du 17 juin 2021.

La ZAE de Kerourvois 3 se situe dans le prolongement de la ZAE de Kerourvois 2, au nord. Le même gabarit de voie est prévu. Il est proposé de la desservir également en gaz.

Le projet de convention entre QBO et GrDF définit les conditions partenariales, financières et techniques dans lesquelles les parties conviennent de coopérer pour l'alimentation en gaz de la ZAE de Kerourvois 3.

Les travaux sont financés et réalisés par GrDF à hauteur de 16 444 € HT. Comme habituellement pour ce type de convention, QBO prend à sa charge uniquement la surlargeur de tranchée des réseaux souples pour la pose du réseau gaz. Le montant est estimé à 2 400 € HT, avant la consultation des marchés de travaux. Une coordination des travaux est prévue dans la convention.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité des suffrages exprimés, madame la présidente à signer la convention avec GrDF pour la desserte en gaz de la ZAE de Kerourvois 3 à Ergué-Gabéric.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**  
**Monsieur Hervé HERRY**

**N° 15**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Festival de l'Artisanat, du 7 au 9 mars 2025**

**Le Festival de l'Artisanat organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Finistère, à Quimper, au Parc des expositions se déroulera du 7 au 9 mars 2025. Quimper Bretagne Occidentale pourrait être partenaire de ce festival afin de valoriser l'artisanat et les savoir-faire de son territoire. Il est proposé de financer l'organisation du Festival de l'Artisanat 2025 à hauteur de 33 000 €.**

\*\*\*

Fort du succès des quatre premières éditions à Quimper, la cinquième édition du festival de l'artisanat aura lieu du 7 au 9 mars 2025, au Parc des expositions de Quimper Cornouaille avec pour objectif de valoriser les métiers, l'artisanat et l'apprentissage.

Le bilan de l'édition 2022 était très positif. Près de 7 000 m<sup>2</sup> d'expositions, de stands, d'animations, d'ateliers et d'espace d'information avaient accueillis artisans et public. Les 250 entreprises artisanales étaient sectorisées par « espaces métiers ». Les EPCI disposaient d'espaces pour valoriser les savoir-faire de leurs territoire et Quimper Bretagne Occidentale avait bénéficié d'un stand de 50 m<sup>2</sup> dans lequel l'agglomération avait mis en avant certains artisans.

En 2025, sur l'ensemble du parc des expositions, des stands, des démonstrations et des animations pendant les trois jours offriront aux participants, aux visiteurs et aux organisateurs une grande fête de l'artisanat, célébrant notamment les 10 ans du Festival et les 100 ans des chambres des métiers et de l'artisanat. Les organisateurs souhaitent ainsi promouvoir les métiers de l'artisanat, valoriser le savoir-faire artisanal, attirer des jeunes et un public en quête de reconversion, renforcer la dimension internationale (jumelage avec l'Allemagne) et à l'occasion de la journée internationale du droit des femmes, mettre en avant les femmes dans l'artisanat avec remise d'un prix à une artisane du festival sur un critère d'innovation.

Le festival se divisera en plusieurs espaces, un espace « alimentaire », un espace « bâtiment, service, fabrication, métiers d'art » et un espace extérieur « foodtrucks ». Par

ailleurs, à l'instar des précédentes éditions, les EPCI disposerons d'un stand pour valoriser les artisans de leur territoire.

QBO bénéficiera d'un stand de 50 m<sup>2</sup> sur lequel, une remise de trophée artisans écodéfis pourrait également être organisée.

L'organisation du festival de l'artisanat 2025 représente un budget de 290 000 euros (locations, prestations techniques et frais d'organisation, communication, etc.). Les recettes sont composées de financements publics à hauteur de 123 500 € et privés (131 500 €), d'autofinancement (20 000 €). La CMA prévoit également l'installation d'une vitrine/boutique de produits en recettes directes.

Pour la bonne organisation de l'événement, la CMA sollicite QBO pour un montant de 33 000 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. d'attribuer à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat une subvention d'un montant de 33 000 € ;
2. d'autoriser madame la présidente à signer la convention 2025.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**  
**Rapporteur :**  
**Monsieur Jean-Luc LECLERCQ**

**N° 16**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention à Kemper Kerne Sport pour l'organisation du Semi-marathon  
Locronan/Plogonnec/Quimper du 16 mars 2025**

**Dans le cadre de sa compétence « rayonnement, promotion du territoire et de son identité régionale », Quimper Bretagne Occidentale soutient des évènements à caractère sportif qui contribuent au rayonnement du territoire.**

**Il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Kemper Kerne Sport pour l'organisation du semi-marathon Locronan/Plogonnec/Quimper.**

\*\*\*

La 8<sup>ème</sup> édition du Semi-Marathon Locronan/Plogonnec/Quimper se tiendra le 16 mars 2025. En 2024, la journée a réuni près de 3 800 participants avec 2 442 classés sur les 2 épreuves principales de la journée et environ 160 participants aux courses jeunes à Locronan et Quimper.

Les objectifs de cette manifestation annuelle sont multiples :

- Proposer un événement accessible au plus grand nombre ;
- Faire la promotion du territoire et des communes (tourisme, notoriété, image...) ;
- Développer progressivement l'événement (en termes de territoire et de contenu) ;
- En faire un événement connu et reconnu ;
- Fédérer les associations (de course à pied, sportives, et autres...) autour de l'événement les communes en leur apportant une animation.

Le Semi-Marathon connaît un succès croissant avec des préinscriptions de plus en plus tôt, en raison de la qualité de l'organisation ponctuée par un label régional FFA, de la rapidité du circuit, et de la convivialité de la manifestation (animations musicales, ravitaillements qualitatifs, écran géant avec diffusion en direct sur les réseaux sociaux). Fin novembre 2024, le semi-marathon affichait déjà complet (hors licenciés FFA).

L'origine des participants tend à s'étendre en dehors des frontières du Finistère et de la Bretagne, avec des participants du grand ouest et même de toute la France.

Le budget de l'événement représentera cette année environ 115 000 €, financé pour partie par des partenaires privés à hauteur de 15 000 €, les plus importantes recettes relevant des inscriptions (80 000 €). Les dépenses couvrent notamment les prestations extérieures (34 000 €), les locations de matériels et de salles(environ 10 000 €) et les lots et récompenses (27 000 €) et d'autres services tels la communication, les déplacements... (30 000 €).

Un nouveau poste en ressources humaines s'ajoute pour la première année pour un prévisionnel de 13 600 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, et au regard de la notoriété de cette manifestation et de son rayonnement, le conseil communautaire, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De verser une subvention de 5 000 € à l'association Kemper Kerne Sport pour l'organisation des courses du semi-marathon Locronan-Plogonnec-Quimper 2025.

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**

**Monsieur Daniel LE BIGOT**

**N° 17**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention pour l'association TREUZKEMM**

**L'association Treuzkemm sollicite une subvention de 3 333 € auprès de Quimper Bretagne Occidentale, dans le cadre d'une aide Régionale Mieux vivre en Bretagne.**

\*\*\*

**L'association Treuzkemm**

"Rien ne se perd, rien ne se jette, tout se transforme !"

Crée en aout 2014, l'association Treuzkemm, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, relève du champ de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire. Elle a pour objet la coordination et le développement d'une ressourcerie à Quimper et dans sa région. Par son objet et ses activités, elle se fixe pour objectifs de :

- Contribuer à la protection de l'environnement (développement de la filière de réemploi qui détourne les déchets de l'enfouissement et l'incinération, valorisation des déchets, sensibilisation des habitants) ;
- Favoriser l'insertion socio-professionnelle de personnes en difficultés ;
- Participer à la dynamique économique locale (possibilité d'implanter des magasins de vente d'objets de seconde main, pistes d'offres d'emploi, partenariats, circuits de distribution) ;
- Participer à l'animation du territoire (événements en partenariat avec les institutions et les autres acteurs locaux, ateliers participatifs, pratiques artistiques).

Depuis son installation à l'été 2016, au 69 rue Charles Le Goffic, dans des locaux temporaires mis à disposition gratuitement par la ville de Quimper, la ressourcerie connaît une

expansion de son activité. En 2018, l'association a acheté un local au 233 route de Rosporden avec le concours de Quimper Bretagne Occidentale qui lui a accordé une garantie d'emprunt de 80 % sur un prêt immobilier de 150 k€.

Depuis, l'association a quitté le local situé rue Charles Le Goffic et a traversé quelques turbulences tant au niveau financier que dans sa gouvernance mais elle a fait face à ses difficultés.

La structure co-présidée par Maryline BAZIN, Georgette GUILLOU et Marine BRESSAN continue d'accroître son chiffre d'affaires (143 k€ en 2022 ; 163 k€ en 2023 ; 210 k€ en 2024) et a trouvé un local plus adapté pour permettre le développement de la structure. Treuzkemm a signé un compromis de vente, le 23 octobre 2024, pour l'acquisition d'un local de 1 700 m<sup>2</sup> à 475 k€ situé au 2 et 4 rue Lebon à Quimper. En outre, des travaux à hauteur de 50 k€ sont prévus notamment pour la réfection de toiture. Ce local visible et accessible (notamment ERP) permettra la création de 4 nouveaux emplois qui s'ajouteront aux 10 salariés de l'association.

L'association souhaite conserver son local situé route de Rosporden à Quimper et le louer à la Coopérative Penn Ar Bat dans le cadre du développement d'une matériauthèque.

#### **Subvention :**

L'association sollicite l'aide « Mieux vivre en Bretagne » à hauteur de 10 000 € et sollicite un co-financement de Quimper Bretagne Occidentale de 3 333 €, soit un tiers de la subvention. Ainsi la Région Bretagne pourrait concourir au projet à hauteur de 6 666 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

1. D'autoriser l'octroi d'une subvention de 3 333 € à l'association Treuzkemm.

**Débats relatifs au rapport n° 17 :**

**M. LE BIGOT** : « *Dans le cadre du dispositif « Mieux vivre » avec la région Bretagne, l'association sollicite une subvention de 10 000 euros. S'agissant de cofinancement entre la Région et la Collectivité, il est proposé, afin que la Région puisse octroyer la subvention de 6 600 euros, que la Collectivité octroie une subvention de 3 333 euros. C'est la dernière ligne de la délibération : 10 000 + 3 333 + 6 660 euros. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**

**Madame Marie-Pierre JEAN-  
JACQUES**

**N° 18**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Mobilités - Création tarifs services de stationnement vélo**

**La création d'un stationnement capacitaire et sécurisé pour les vélos contribue à la mue de la gare de Quimper en pôle d'échanges multimodal. De la même façon, un stationnement sécurisé sera créé à l'Eau Blanche créant également du stationnement vélo de qualité pour les usagers de la Grande salle et du parking de proximité. La présente délibération porte sur la création de tarifs permettant l'exploitation des services de stationnement de ces consignes collectives par le délégataire du réseau QUB.**

\*\*\*

Afin de pouvoir ouvrir les consignes au public, il convient de définir les tarifs applicables pour ce service.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuve la grille tarifaire annexée à la présente délibération.

## GRILLE TARIFAIRES SERVICES DE STATIONNEMENT VELO

---

### Consignes collectives

#### Modalités d'inscription

Le service nécessite une carte Korrigo (existante ou à créer). Les usagers sont tenus à s'inscrire auprès du déléguétaire du réseau QUB. L'usager sera amené à produire les justificatifs correspondants à sa situation.

#### Durée de validité

La période d'utilisation est comptée de date à date.

#### Validité géographique

L'inscription donne accès à l'ensemble des consignes collectives gérées pour le compte de Quimper Bretagne Occidentale.

#### Tarification « consignes collectives »

Durée de l'abonnement	Prix TTC
1 jour	1 €
1 semaine	4 €
1 mois	10 €
1 an	30 €

#### Renouvellement

À l'expiration de l'abonnement, l'usager peut s'abonner de nouveau au service. Lors du renouvellement de l'offre, les tarifs en vigueur s'appliquent.

### **Débats relatifs au rapport n° 18 :**

**Mme JEAN-JACQUES** : « Il s'agit de création de tarifs pour les services de stationnement vélos. Pour rappel, nous avons actuellement deux types de stationnement pour le vélo : les arceaux, supports vélo à l'air libre, non couverts et à simple approche, et les box à vélo à deux compartiments. Ce sont les petits box métalliques à porte coulissante et ajourée que nous pouvons voir à la gare de Quimper et dans quasiment toute l'Agglomération. Il y en a 30 pour 60 vélos.

À ces consignes individuelles gratuites vont être ajoutées des consignes collectives plus capacitives : au sud de la gare de Quimper pour 120 vélos à la Maison des Mobilités ; au nord des voies ferrées avec un local pour 20 vélos ; sur le site de l'Eau Blanche, aux abords de la Grande salle et du parking de proximité, avec l'installation d'un box à vélo clos et couvert d'une capacité de 120 places. D'autres sites sont à l'étude. Ces stationnements vélo sont installés dans un but d'intermodalité avec les transports en commun. Ils ont pour objectif d'encourager la pratique du vélo, notamment dans le périmètre du pôle d'échanges multimodal de QBO.

Pour aider l'exploitation de ce nouveau service de stationnement de consigne collective, il est proposé de mettre en place une tarification. Ces abris collectifs seront accessibles avec la carte KorriGo, qui est aujourd'hui déjà utilisée par les usagers du réseau QUB. La carte est délivrée au guichet de la gare de Quimper ainsi qu'à l'agence commerciale de la QUB en centre-ville. La carte sera rechargeable sur règlement en ces lieux.

Le tarif proposé est de 1 euro pour un jour, 4 euros pour une semaine, 10 euros pour un mois et 30 euros pour un an.

*Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver ces tarifs. »*

**M. TROGLIA** : « Je vois que le tarif d'un an de stationnement est à peu près au même niveau que l'abonnement mensuel du futur parking Gloaguen, ce qui est un bon symbole de l'intérêt économique de circuler à vélo. C'est vraiment une bonne nouvelle de voir ces différents stationnements.

Deuxièmement, ce n'est pas cher, mais je veux juste faire remarquer qu'il n'y a pas de perte de gratuité, comme nous pouvons le voir sur le parking sur voirie ou ailleurs, avec 15 minutes gratuites ou 12 heures gratuites. J'en déduis que la gratuité, ce n'est pas pour les personnes qui ont choisi le vélo, ce qui est dommage. Évidemment, cela ne reste pas cher, mais j'étais obligé de le faire remarquer. »

**Mme ASSIH** : « Une gratuité sur un quart d'heure quand la journée fait 1 euro, c'était audacieux. »

**M. TROGLIA** : « Cela vient en complément. »

**Mme ASSIH** : « Nous entendons néanmoins la remarque. »

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**

**Madame Marie-Pierre JEAN-  
JACQUES**

**N° 19**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Mobilités - Mise à jour du règlement services de stationnement vélo**

**Depuis 2021, Quimper Bretagne Occidentale facilite l'intermodalité entre les transports publics et le vélo à travers l'installation de box à vélos. En 2025, plusieurs consignes collectives pour les vélos (à la gare et à la grande salle de l'Eau Blanche) s'ajouteront à cette offre de stationnement. Dans ce contexte, une nouvelle version du règlement d'utilisation a été élaborée. Elle intègre les dispositions propres à ces nouveaux stationnements collectifs pour les vélos.**

\*\*\*

Le règlement commun aux services de stationnement vélo proposé reprend les dispositions du précédent règlement des box à vélos déjà déployées dans l'agglomération et les étend, quand cela est pertinent, au stationnement collectif.

Le texte contient également de nouvelles dispositions pour clarifier les conditions d'intervention du délégataire du réseau QUB et les fermetures programmées (par exemple : pour maintenance).

Ainsi, le règlement concerne les services de stationnement vélo suivants :

- box à vélos en accès libre et gratuit ;
- consignes collectives avec contrôle d'accès et payante.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'abroger le règlement existant des box à vélos individuels (délibération n°12 du 28/04/2022) à compter du 3 mars 2025 à 12 h ;
- d'adopter le nouveau règlement d'utilisation des services de stationnement vélo et de rendre applicable à compter du 3 mars 2025 à 12 h.

### **Débats relatifs au rapport n°19 :**

**Mme JEAN-JACQUES** : « Suite à l'ajout des consignes collectives capacitaires, le règlement existant doit évoluer pour en tenir compte. Nous en profitons également pour préciser certains points : des clarifications pour les conditions d'intervention du délégataire du réseau QUB et des précisions sur les fermetures programmées, par exemple pour maintenance.

*Il est proposé au Conseil communautaire d'abroger le règlement existant des box à vélo individuels, d'adopter le nouveau règlement et de le rendre applicable à partir du 3 mars 2025. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**

**Madame Marie-Pierre JEAN-  
JACQUES**

**N° 20**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Mobilités - Convention relative à l'accompagnement dans le cadre du programme LUD+**

**La charte de logistique urbaine durable (LUD) qui est un volet du Plan de Mobilité Simplifié (PDMS), relatif au transport de marchandises a été arrêtée en conseil communautaire le 28 mars 2024, par la délibération n°4. Le nouveau conventionnement permet de continuer l'accompagnement de QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE (QBO) par ROZO, CEREMA et LOGISTIC LOW CARBON (LLC) dans la mise en œuvre de sa charte de logistique urbaine.**

\*\*\*

Le Programme Innovation Territoriales et Logistique Urbaine Durable dit « INTerLUD » a été validé en 2020 pour le Ministère de la transition écologique. Celui-ci avait pour objet de permettre le déploiement d'actions volontaires des collectivités et des opérateurs économiques d'un même territoire sur le transport de marchandises en ville dans le cadre de chartes de Logistique Urbaine Durable (« LUD »).

Le programme est rendu possible au travers de la délivrance de Certificats d'Économie d'Énergie dans le cadre de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

À l'issue du programme INTerLUD, les 41 territoires (EPCI) disposant d'une charte de logistique urbaine en cours de réalisation ou finalisée avec un plan d'action peuvent continuer d'être accompagnées au travers du programme LUD+.

Après finalisation de sa charte LUD, QBO pourra profiter d'un accompagnement financier (via ROZO) et d'un appui méthodologique (via CEREMA et LLC) au travers de ce nouveau programme pour la réalisation des actions prévues par sa charte LUD afin d'assurer une pérennisation de la démarche. Cela fera l'objet d'un avenant à la présente convention. La convention a pour objet de définir les actions auxquelles s'engage QBO pour mettre en œuvre

sa charte LUD et les conditions d'accompagnement des différentes parties. La convention prend fin à l'issue du programme LUD+, soit le 31/12/2026.

Concrètement, il s'agit de prolonger un partenariat avec le Cerema et Logistic Low carbon (LLC) sur le sujet de la logistique urbaine durable (LUD), sans engagement financier de la collectivité. Ce partenariat permet à la collectivité de bénéficier de l'appui de ces deux entités sur le sujet de la logistique urbaine, pour lequel la collectivité n'a pas de ressources humaines en interne spécialiste de la question. Les deux partenaires précédemment cités auront vocation à :

- Accompagner QBO dans la mise en œuvre de sa charte de logistique urbaine durable ;
- Accompagner QBO dans la réalisation d'études spécifiques, tant financièrement que techniquement ;
- Former les élus et techniciens sur cette thématique spécifique ;
- Participer activement à des évènements sur le territoire (exemple : salon supply chain organisé à Quimper tous les deux ans).

QBO s'engage à :

- Poursuivre une gouvernance partagée réunissant les acteurs publics et les acteurs privés ;
- S'associer et concerter auprès des acteurs de la LUD tout au long de la mise en œuvre de sa charte LUD ;
- Suivre et évaluer les actions mises en œuvre dans le cadre de sa charte LUD ;
- Communiquer avec l'ensemble des parties prenantes de l'avancement des actions ;
- Collecter et transmettre des données nécessaires à l'évaluation du Programme (état initial, objectifs de chaque action, définition et relevé périodique des indicateurs de chaque action).

Le taux de financement des charges exposées est fixé à hauteur de 58 % du coût total hors taxes des charges exposées.

Le montant de financement se décompose de la manière suivante :

- Année 1 : cinq mille huit cents euros (5 800 €) ;
- Année 2 : deux-mille neuf cents euros (2 900 €) ;
- Année 3 : deux-mille neuf cents euros (2 900 €).

Pour un montant total de 11 600 €.

Le projet de convention et ses annexes 1 (définition des actions devant être mises en œuvre par le bénéficiaire et 2 (liste des actions et des charges donnant lieu à un financement) sont jointes au projet de délibération.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- d'approver le projet de convention relatif à l'accompagnement dans le cadre du programme LUD + et d'autoriser madame la présidente à signer le projet de convention et documents afférents.

## **Débats relatifs au rapport n°20 :**

**Mme JEAN-JACQUES** : « Il s'agit d'une convention relative à l'accompagnement dans le cadre du programme INTERLUD (Innovation Territoriale et Logistique Urbaine Durable). C'est une délibération proposée pour prolonger l'accompagnement de QBO par le CEREMA (Centre d'Études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement), Logistic Low Carbon et ROZO sur le sujet de la logistique urbaine, plus couramment appelée la livraison du dernier kilomètre.

*La première convention signée avec le CEREMA et Logistic Low Carbon comprenait le diagnostic sur le territoire, l'organisation de la concertation auprès des acteurs locaux et la rédaction du projet de charte de logistique urbaine durable. La présente délibération propose le prolongement de ce travail avec une nouvelle convention pour accompagner la mise en œuvre de la charte signée jeudi 6 février dernier, et cela sans engagement financier de la part de la Collectivité.*

*Le travail engagé sur la logistique urbaine s'inscrit dans le cadre du PDMS (Plan De Mobilité Simplifié) validé par QBO, avec l'objectif de réduire la congestion urbaine et la pollution de l'air générées par le déplacement des personnes et des marchandises.*

*Le diagnostic a été suivi d'ateliers de concertation fortement suivis, avec 37 contributeurs très impliqués. Ces trois ateliers ont abouti à la définition de cinq actions concrètes à mettre en place pour QBO et la ville de Quimper :*

- *L'accompagnement des entreprises et des transporteurs volontaires à expérimenter la cyclologistique urbaine, déjà présente sur QBO avec une expérimentation intéressante qui a démarré dans l'hypercentre avec le groupe La Poste ;*
- *L'étude de zones d'accueil pour les livreurs aux abords de l'aire piétonne de Quimper ;*
- *L'étude de zones d'apport et de dispatch commun pour certaines catégories de livraison ;*
- *L'accompagnement et la communication plus forte auprès des entreprises locales, par exemple pour l'accès à la zone piétonne, les modalités de livraison, le principe de délivrance des autorisations temporaires de stationnement, les perturbations liées aux travaux et autres ;*
- *La création d'un groupe de travail qui se réunira au moins deux fois par an avec QBO, composé d'artisans, livreurs, commerçants, grossistes, fédérations et autres contributeurs qui ont pu être présents lors des ateliers de concertation, lesquels ont duré un an et demi.*

*Jeudi dernier, lors du Salon de la Logistique urbaine, la Charte de la logistique urbaine durable de QBO a été signée par de nombreux représentants d'entreprises et de chambres consulaires. Ceux-ci s'engagent avec QBO à travailler ensemble, à coordonner leurs actions et travailler dans le sens d'un intérêt commun pour l'organisation de la logistique urbaine durable. La charte ayant été finalisée avec un plan d'action, QBO peut donc continuer à être accompagnée par le CEREMA, Logistic Low Carbon et ROZO au travers du programme LUD+ pour la mise en œuvre de cette charte de logistique urbaine durable. Ceux-ci s'engagent à accompagner QBO dans la réalisation d'études spécifiques, à former les élus et les techniciens sur cette thématique et à participer à des évènements thématiques*

*sur le territoire. En parallèle, QBO s'engage à participer activement à ces travaux par une gouvernance partagée, la concertation régulière des acteurs, le suivi et l'évaluation des actions menées, ainsi que la communication auprès des parties prenantes.*

*Pour précision, la délibération présente des possibilités de financement, mais uniquement dans le cas d'actions particulières qui n'ont pas été retenues lors de la concertation, donc non inscrites dans la charte.*

*Il est proposé au Conseil communautaire d'approver le projet de convention relatif à l'accompagnement dans le cadre du programme LUD (Logistique Urbaine Durable) et d'autoriser Madame la Présidente à signer le projet de convention annexé et les documents afférents.*

*Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**

**Monsieur Thomas FEREC**

**N° 21**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature de l'avenant n°1 de la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aérien**

**Signature de l'avenant n°1 à la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tentions et haute tension aérien entre ENEDIS, le SDEF, Axione délégataire du réseau Herminéo et Quimper Bretagne Occidentale, le délégant.**

\*\*\*

En 2017, Axione a sollicité ENEDIS pour pouvoir s'appuyer sur le réseau électrique afin de raccorder certains clients et ainsi de pouvoir faire les offres plus compétitives pour les clients des réseaux Herminéo en évitant des travaux de génie civil onéreux. Cette utilisation des poteaux ENEDIS nécessitait cependant une convention entre toutes les parties prenantes : ENEDIS, le SDEF, Axione délégataire du réseau Herminéo et Quimper Bretagne Occidentale, le délégant.

Au vu de la complexité technique et juridique du sujet, une convention cadre a été négociée au niveau national entre la ENEDIS et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Il s'agit d'une association de collectivités territoriales spécialisées dans les services publics locaux en réseau. Cette négociation nationale assure le respect des intérêts de chaque partie signataire de la convention.

La convention définit principalement les modalités techniques de mise en œuvre du réseau de fibre optique sur les supports ENEDIS et les coûts d'utilisation de chaque support ENEDIS pour le déploiement du réseau Herminéo. Le montant de la redevance est facturé une seule fois pour une durée de mise à disposition des supports de 20 ans. Le montant est payé par le délégataire du réseau Herminéo dans le cadre de la DSP. Cependant la durée de mise à disposition des supports étant supérieure à la durée du contrat de la DSP d'Herminéo, Quimper Bretagne occidentale doit également être signataire de la convention et de ses avenants.

Un arrêté ministériel du 24 décembre 2021 relatif aux conditions particulières du déploiement d'un réseau de communication électronique sur les ouvrages basse tension est venu préciser les conditions de ce déploiement. Il s'agissait de mettre en œuvre des simplifications, en particulier l'exemption pour les opérateurs d'étude de calcul de charge dans les configurations de raccordement les plus fréquentes, et ce pour accélérer le déploiement de la fibre.

En 2024, un avenant de transposition de cet arrêté technique a donc été négocié entre la FNCCR, Infranum (représentant des opérateurs Très haut débit) et Enedis.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De valider l'avenant n°1 à la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aérien ;
- D'autoriser madame la présidente à signer cet avenant.

**Débats relatifs au rapport n°21 :**

**M. FEREC** : « *Je vais être extrêmement concis. Il s'agit de la signature de l'avenant d'une convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité. Comme vous le savez, il existe un accord entre Enedis, le SDEF (Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement du Finistère) et Axione, afin que ce dernier, qui est le délégataire pour la fibre, puisse utiliser les supports, ce qui évite de mettre des poteaux. C'est de la mutualisation.*

*Il s'agit donc de l'avenant de cette convention relative à l'usage du réseau de distribution d'électricité. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**

**Monsieur Thomas FEREC**

**N° 22**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Nouvelle convention d'accès au service numérique de Mégalis Bretagne**

**Mégalis Bretagne propose une nouvelle convention d'accès aux services numériques pour la période 2025-2029. Cette convention prévoit la participation financière de QBO à hauteur de 18 000 € HT par an soit 21 600 € TTC**

\*\*\*

La première vocation du Syndicat mixte MEGALIS BRETAGNE (avant le déploiement de la fibre optique) est de faire de l'administration numérique une réalité dans les collectivités bretonnes quelle que soit leur taille.

Au travers d'une initiative publique, l'objectif est de mutualiser l'accompagnement et les outils, et d'animer et de partager les bonnes pratiques. Le Syndicat mixte exerce ces missions dans le cadre de plans de programme quinquennaux, répondant aux besoins de ses membres et équilibrés économiquement, permettant de s'adapter aux évolutions (territoriales, réglementaires, techniques) et de faire évoluer le modèle économique en fonction de ces évolutions et des attentes des collectivités.

Le développement des usages numériques dans les collectivités passe notamment par la mise à disposition des collectivités par Mégalis Bretagne d'une plate-forme mutualisée de services numériques qui donne un accès facilité aux outils de dématérialisation, facilite la circulation des données, sécurise les échanges des collectivités entre elles et avec leurs partenaires (Etat, fournisseurs, ...), assure l'archivage électronique à valeur probatoire etc...

Au-delà des outils, il s'agit également d'un accompagnement au quotidien : conseil, formation et assistance, ainsi qu'une veille et une expertise apportée aux agents et élus dans la mise en œuvre de l'administration numérique, via des modalités d'intervention variées : tutoriels, réunions d'information, formations à distance / présentiel, séminaires en ligne.

Mégalis Bretagne propose pour la période 2025-2029, une nouvelle convention d'accès aux services numériques pour l'ensemble des collectivités bretonnes.

## **1. Les services proposés au pour la période 2025-2029 sont :**

Les services déjà existants :

- Site web et portail d'accès aux services ;
- Gestion des identités ;
- Salle des marchés publics ;
- Télétransmission Actes et PES ;
- Parapheur électronique ;
- Gestion des flux ;
- Service régional d'archivage électronique ;
- Informations Publiques en ligne ;
- Échanges sécurisés de fichiers - partage de fichiers ;
- Convocation des élus et gestion des réunions ;
- Gestion des documents / travail collaboratif ;
- Portail de publication et de valorisation des données publiques.

Des nouveaux services notamment :

- Nouveaux services de partage et de collaboration ;
- Nouvelle solution de transfert de fichiers ;
- Cyber coffre-fort ;
- Cyber sauvegarde ;
- Nouvelles données en open data (notamment cartographiques) ;
- Service de signature en ligne ;
- Conseils en sobriété numérique.

## **2. Le modèle économique 2025-2029 :**

La participation des adhérents au syndicat comprend comme par le passé deux composantes :

- La participation statutaire : celle-ci est en légère baisse pour QBO sur la période 2024-2029, la cotisation annuelle passant de 9 671 € à 8 848.44 € ;
- La contribution pour l'accès au bouquet de services avec une contribution d'accès : le montant de cette contribution est inchangé pour QBO pour cette nouvelle période, soit 21 600 € TTC. Cette contribution de l'EPCI donne ensuite l'accès gratuitement aux communes, CCAS et CIAS du territoire sous réserve de signature de la charte d'utilisation des services. Par contre les syndicats et autres établissements devront payer une contribution spécifique pour bénéficier de ce bouquet de service.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - De valider la participation annuelle de QBO à hauteur de 21 600 € TTC sur la période 2025-2029 pour pouvoir accéder au bouquet de service numérique de Mégalis ;
- 2 - D'autoriser madame la présidente à signer la convention.

**Débats relatifs au rapport n°22 :**

**M. FEREC** : « *C'est une nouvelle convention d'accès aux services numériques pour la période 2025-2029, pour un coût annuel de 21 600 euros TTC. Quand on pense à Mégalis, on pense surtout à la fibre optique, mais ce n'est pas que cela. Initialement, c'est un service de soutien et de service numérique pour les collectivités, de la télétransmission des actes aux parafeurs électroniques, aux coffres-forts, à la cybersauvegarde, etc.*

*C'est une nouvelle convention pour les quatre ans à venir à hauteur de 21 600 euros TTC. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**  
**Madame Valérie HUET**  
**MORINIERE**

**N° 23**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Loi Oudin - Coopération d'actions décentralisées en matière d'eau et d'assainissement -  
Programme 2025**

**En application de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé d'établir un partenariat avec les associations « Breizh Solidarité Maasaï » et « Electriciens sans frontières » pour la réalisation de projets d'alimentation en lien avec l'eau.**

\*\*\*

Quimper Bretagne Occidentale accompagne des projets dans des pays en voie de développement pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement en mobilisant des crédits sur les budgets annexes (CSP) eau potable et assainissement collectif.

Les associations « Breizh Solidarité Maasaï » et « Electriciens sans frontières » ont sollicité la collectivité dans le cadre de la Loi Oudin-Santini, pour soutenir financièrement leur projet respectif sur l'année 2025.

**1) Association « Breizh solidarité Maasaï » :**

Cette association porte un nouveau projet décomposé en deux volets, dans la continuité des projets antérieurement présentés :

- Troisième extension de la canalisation inaugurée à partir du point d'eau de Kaitioriori pour rejoindre la communauté de Embakaai Esoit sur 3,2 km de long et construction d'un seul point d'eau plus sûre pour les femmes ;
- Construction d'un captage sur un cours d'eau permanent venant du Kilimandjaro pour alimenter, via une canalisation de 6,5 km de long, deux réservoirs d'eau en béton existants mais alimentés aujourd'hui par un filet d'eau insuffisant. Cette solution fournira un approvisionnement en eau

suffisant pour une école primaire et l'usage domestique d'environ 1 250 personnes.

Le budget prévisionnel total de ce projet est estimé à 54 000 € par l'association : elle sollicite une aide financière de QBO de 27 000 €.

## 2) Association « Electriciens sans frontières » :

Cette association fait de l'accès à l'électricité et à l'eau un facteur de développement humain et économique des populations démunies.

À ce titre, les associations "Tiers Monde du pays de Quintin" et "Ecole pour l'Afrique" l'ont sollicitée pour permettre :

- L'accès à l'eau avec la construction d'un forage, d'un château d'eau et de deux bornes fontaines pour les villageois d'Isbuma en République démocratique du Congo, la Maternité, l'Ecole primaire, le collège et un atelier de fabrication de jus d'ananas afin d'améliorer les conditions sanitaires de la population (8000 personnes concernées), la qualité des soins, de la scolarité et des conditions de travail ;
- L'accès à l'énergie pour le collège et l'atelier de fabrication de jus d'ananas par des installations photovoltaïques.

Elle assure ainsi pour le compte de ces deux associations la maîtrise d'ouvrage, le choix des entreprises, le financement du projet, la formation et la sensibilisation aux risques électriques des utilisateurs et du personnel de maintenance des installations.

Le budget prévisionnel total de ce projet dit Isbuma 2 est estimé à 186 209 € par l'association : elle sollicite une aide financière de QBO de 10 000 €.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité des suffrages exprimés, madame la présidente à signer la convention avec chaque association.

### **Débats relatifs au rapport n°23 :**

**Mme HUET-MORINIÈRE** : « *Je n'aurais pas la fantaisie de Gilbert GRAMOULLÉ, qui nous diffusait de la musique à chaque fois qu'il présentait ses rapports, avec beaucoup de conviction. Nous avions eu droit aux Neiges du Kilimandjaro, c'était mémorable, ainsi qu'à Johnny Clegg, dont j'ai moins le souvenir, alors que Les Neiges du Kilimandjaro, je m'y vois encore. »*

**M. HERRY** : « *Gilbert va la chanter. Je t'accompagne. »*

**Mme HUET-MORINIÈRE** : « *Je vous laisse, parce que ce n'est pas ma génération. »*

*Hervé HERRY interprète quelques notes de la chanson Les Neiges du Kilimandjaro. Il est applaudi par l'Assemblée.*

**Mme HUET-MORINIÈRE** : « *Il s'agit de rappeler comment QBO s'inscrit depuis 2010 dans le dispositif qu'encourage la loi Oudin, qui fête ses 20 ans cette année. Il est à noter que seulement 10 % des communautés d'agglomération en France s'engagent comme QBO à accompagner des projets d'accès à l'eau et à l'assainissement.*

*Cette année, il est proposé de soutenir financièrement l'association Breizh Solidarité Maasaï, association quimpéroise constituée il y a maintenant 15 ans, pour l'extension d'une canalisation qui a déjà reçu des subventions pour être engagée. Il s'agit de la troisième extension de cette canalisation, avec également la construction d'un point d'eau plus sécurisé pour les femmes, qui ont souvent la charge de la collecte d'eau.*

*Il s'agit également, toujours pour Breizh Solidarité Maasaï, de la construction d'un captage de l'eau du Kilimandjaro, d'où l'illustration en musique. Le budget est de 54 000 euros pour ces deux opérations. L'aide sollicitée pour QBO serait de la moitié, QBO financerait la moitié de cette opération.*

*Il y a une seconde opération, qui est cette fois portée par l'association Électriciens sans frontières, située en République démocratique du Congo. Nous rappelons que ce pays est l'un des cinq les plus pauvres du monde. Il s'agit d'assurer, grâce à l'intervention d'une association des Côtes-d'Armor, à savoir Tiers Monde du Pays de Quintin, et de l'association École pour l'Afrique, l'accès à l'eau avec la construction d'un forage, d'un château d'eau et de deux bornes fontaines dans un village nommé Isbuma, situé en République démocratique du Congo. Cela pourra également profiter à la maternité, à l'école primaire, au collège et à l'atelier de fabrication de jus d'ananas. Enfin, s'agissant d'Électriciens sans frontières, c'est évidemment l'accès à l'énergie par des installations photovoltaïques, toujours pour alimenter l'usine de fabrication de jus d'ananas. Cette association sollicite une aide financière de 10 000 euros de la part de QBO.*

*Il est donc proposé au Conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention avec chaque association. Je vous remercie. »*

*La chanson Les Neiges du Kilimandjaro est diffusée en séance.*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**  
**Monsieur Alain**  
**DECOURCHELLE**

**N° 24**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenant n°1 à la délégation des aides à la pierre**

**Dans le cadre de sa compétence politique locale de l'Habitat, l'Agglomération a fait le choix depuis 2011 d'être délégataire des aides à la pierre. En application de l'article L. 301-5-1 du CCH, les EPCI disposant d'un PLH peuvent conclure avec l'État une convention par laquelle le préfet leur délègue la compétence pour l'attribution des aides à la pierre, à savoir les aides financières destinées à la production (construction et acquisition), à la réhabilitation et à la démolition des logements locatifs sociaux, ainsi qu'à la création de places d'hébergement et à l'amélioration de l'habitat privé relevant des aides de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (Anah).**

**La convention actuelle 2019-2024 est arrivée à échéance le 31 décembre 2024. Il convenait selon les termes de la convention d'informer le Préfet du Finistère 3 mois avant son terme de la décision de l'Agglomération parmi trois possibilités : soit solliciter la prorogation de la convention actuelle d'une année, soit solliciter le renouvellement de la délégation, soit renoncer à la délégation.**

**Par délibération du 26 septembre 2024, l'Agglomération a décidé de solliciter auprès du Préfet la prorogation d'une année de la délégation des aides à la pierre. Cette année supplémentaire sera en cohérence avec la période de prorogation du PLH actuel accordée par le Préfet du Finistère en date du 17 juin 2024. Cette période de prorogation permettra ainsi à la collectivité d'étudier la pertinence de solliciter un renouvellement de la convention de délégation à compter de 2026.**

\*\*\*

Par courrier en date du 25 octobre 2024, M. Le Préfet du Finistère a donné son accord pour la prorogation d'une année de la délégation des aides à la pierre dans les mêmes conditions qu'exercée actuellement.

Un avenant vient préciser la nouvelle échéance de la convention au 31 décembre 2025.

Les objectifs de l'année 2025, en termes d'agréments de logements locatifs sociaux et de rénovation de logements privés, ainsi qu'en termes de financements délégués, seront fixés après avis des comités régionaux de l'habitat et de l'hébergement pléniers de l'année et détaillés de la même façon que les années précédentes par voie d'avenants.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité des suffrages exprimés, madame la Présidente de Quimper Bretagne Occidentale à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation des aides à la pierre.

**Débats relatifs au rapport n° 24 :**

**M. DE COURCHELLE** : « *Ce rapport concerne l'avenant n° 1 à la délégation des aides à la pierre. Pour rappel, l'Agglomération est délégataire des aides à la pierre depuis 2011. Cette délégation, qui fait l'objet d'une convention entre l'État et QBO, est arrivée à échéance le 31 décembre 2024. Nous avions délibéré le 26 septembre 2024 pour solliciter une prorogation d'une année, que le Préfet a accordée par courrier du 25 octobre.*

*Il est donc proposé d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant de prorogation d'un an à cette convention de délégation des aides à la pierre. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**

**Monsieur Daniel LE BIGOT**

**N° 25**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Piscine AQUACOVE de Briec - Avenant n°23**

**Le contrat de délégation de service public conclu le 8 décembre 2010, entre la société Aquacove & Spa et la mairie de Briec jusqu'en mai 2040, a été intégré dans le champ de compétences de Quimper Bretagne Occidentale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.**

**Le déléataire sollicite Quimper Bretagne Occidentale afin de reconduire les modalités de l'avenant n°14, portant sur les compléments de redevance.**

\*\*\*

Lors du conseil communautaire du 4 avril 2019, il avait été décidé d'adopter, par la délibération n°5, un avenant n°9 au contrat de délégation de service public, portant notamment sur la poursuite « pour une durée de trois ans des compléments de subventions, à raison de 20 000 € HT par an pour la subvention d'exploitation et de 25 404 € par an pour la subvention d'accueil des scolaires et CSH ».

Lors du conseil communautaire du 28 avril 2022, il avait été décidé de renouveler cet avenant, par délibération n°42, pour une durée de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2024.

Du fait de l'arrivée à échéance de l'avenant n°14, il est proposé au conseil communautaire de reconduire ces dispositions à l'identique sur trois années supplémentaires. Cette modification contractuelle sera actée par la signature d'un avenant n°23.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité des suffrages exprimés, madame la présidente à signer l'avenant n°23 au contrat de délégation de service public conclu le 8 décembre 2010.

**Débats relatifs au rapport n° 25 :**

**M. LE BIGOT** : « *Je suis désolé, mais je n'ai pas de chanson pour la piscine. J'aurais pu dire « Ça baigne », mais ce n'est pas bon non plus.* »

*Plus sérieusement, il s'agit de la piscine Aquacove à Briec, qui est dans le giron de la ville de Briec depuis 2010, et qui, en fonction des avancées de l'Intercommunalité, est venue dans la compétence de QBO. Un avenant a été signé en 2019 avec la piscine Aquacove de 25 404 euros et de 20 000 euros en complément de la DSP initiale afin d'assurer les missions de recevoir, en particulier des scolaires. Cet avenant a été reconduit en 2022 pour trois ans. Il est demandé de le reconduire de la même manière aujourd'hui, en fin 2024, pour trois ans également. C'est exactement le même avenant. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**

**Monsieur Jean-Paul COZIEN**

**N° 26**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Rapport d'activités 2024 du président de la commission consultative  
des services publics locaux de Quimper Bretagne Occidentale**

**Présentation des travaux de l'année 2024 de la commission consultative des  
services publics locaux (C.C.S.P.L.) à l'assemblée délibérante.**

\*\*\*

La C.C.S.P.L. de Quimper Bretagne Occidentale a été créée pour l'ensemble des services publics qu'elle confie à un tiers par convention de délégation de service public.

Présidée par la présidente de Quimper Bretagne Occidentale ou son représentant, en l'occurrence Jean-Paul COZIEN, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et GEMAPI, elle comprend :

- des membres de l'assemblée ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ;
- des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

La commission consultative est compétente pour les services de dimension communautaire et plus particulièrement en matière de gestion de l'eau, des déchets, de l'assainissement, des transports collectifs, du haut-débit, du parc des expositions de Quimper-Cornouaille associé au centre des congrès du Chapeau Rouge et du port du Corniguel.

Conformément à ses missions légales, la commission consultative des services publics locaux examine, pour avis, chaque année :

- le rapport produit par les délégataires des services publics de la ville (article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales) ;

- le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement et d'élimination des déchets (article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales) ;
- un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- le rapport mentionné à l'article L.1414-14 établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

En outre, la commission est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :

- tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 ;
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de régie ;
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1414-2 ;
- ° le règlement du service d'assainissement et du service des eaux.

Conformément à l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, la présidente de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, ou son représentant présente au conseil communautaire, chaque année, un état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année précédente.

\*\*\*

Pour l'année 2024, la CCSPL a tenu 9 réunions d'examen pour avis des rapports d'activités des délégataires de services publics.

\*\*\*

**La CCSPL s'est réunie le 28 juin 2024 pour étudier le rapport 2023 relatif à la DSP sur la gestion des déchets.**

Les représentants associatifs participants à la commission ont débattu sur les points suivants, dont les réponses ont été apportées en séance :

- la reprise de l'excédent de recettes 2023 sur le budget 2024 ;
- l'accessibilité des points d'apports volontaires pour les personnes âgées notamment ;
- la collecte des biodéchets depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- les points d'apports volontaires au sein des nouveaux lotissements ;

- le calendrier de remplacement des sacs jaunes et des bacs jaunes en secteur pavillonnaire ;
- le maintien du système des points d'apports volontaires de l'ex-Pays Glazik ;
- les évolutions du service des encombrants.

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité des membres de la CCSPL.

\*\*\*

**La CCSPL s'est réunie le 3 septembre 2024 pour étudier le compte rendu d'activité 2023 de l'exploitant du réseau QUB, Keolis Quimper.**

Les nouveautés sur le réseau QUB mises en œuvre en 2023 ont été présentées telles que :

- l'extension de la ligne presto 10 au quartier de Kervalguen ;
- la mise en place d'un renfort pour la ligne presto 30 ;
- la création d'une ligne de remplacement de la ligne 3850, soit la ligne presto 172, et la desserte des arrêts de la commune de Langolen en direction des établissements de la commune de Briec ;
- la création d'une course supplémentaire à 6h30 pour la ligne 12 ;
- l'extension du parc vélo QUB depuis l'été 2022.

Les représentants des associations ont débattu des questions suivantes, dont les réponses ont reçu une réponse en séance :

- le non ratrappage des niveaux de fréquentation et des recettes commerciales du réseau par rapport à la période pré-COVID ;
- la possibilité d'une priorité aux bus aux carrefours à feux dans les communes de QBO et notamment Ergué Gabéric ;
- la prise en compte du facteur humain et organisationnel dans le choix du nouveau prestataire ;
- l'extension du service de transport à la demande QUB noz à la totalité du territoire de QBO ;
- le renouvellement des bornes d'information voyageurs obsolètes ;
- la vidéoprotection à l'intérieur des bus ;
- les interventions du PIMMS sur le réseau ;
- les résultats de l'enquête « fraude » ;

- la ponctualité de la ligne illico ;
- la subvention exceptionnelle versée du budget principal au budget annexe ;
- l'arrivée du nouveau délégataire ;
- la possibilité d'expérimenter l'emport de vélos sur la ligne 11.

Les données de consommation électrique des navettes du centre-ville et les données d'activité du service QUB mat sont transmis en annexe du compte-rendu.

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité des membres.

\*\*\*

**La CCSPL s'est réunie le 12 septembre 2024 pour étudier le rapport annuel 2023 de gestion de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées.**

L'année 2023 a été une année particulière pour le service où les 8 contrats de délégation de service public sont arrivés à terme au 31 décembre. Cette année a été consacrée à l'attribution des nouveaux contrats de concession sur la partie sud du territoire communautaire et à la préparation de l'extension de la régie sur les 8 communes du secteur nord.

Suite aux présentations des rapports sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement individuel et collectif des eaux usées, il a été convenu avec les associations de prévoir des réunions supplémentaires pour débattre avec les représentants des associations sur les questions suivantes :

- la prospective tarifaire qui sera déployée à compter de 2025 ;
- l'état financier des soldes des différents contrats de délégation en cours de négociation avec les exploitants au moment de la réunion de la CCSPL.

Le rapport annuel est approuvé à la majorité des membres et l'abstention des associations.

Le 12 décembre 2024, en clôture de la CCSPL dédiée au mode de gestion de la grande salle, un point spécifique, pour information a été proposé aux associations concernant la prospection financière et l'évolution tarifaire de l'eau. Cette information ne donnait pas lieu à un avis des membres.

\*\*\*

**La CCSPL s'est réunie le 18 septembre 2024 pour étudier le rapport 2023 du délégataire du réseau à très haut débit Herminéo.**

Les représentants associatifs participants à la commission ont débattu sur les points suivants, dont les réponses ont été apportées en séance :

- l'optimisation de la climatisation des salles d'hébergement ;
- le souhait d'avoir accès aux chiffres de la consommation du réseau ;
- le détail des actions de développement local ;
- le nombre de clients du réseau ;
- le matériel de sécurité dont disposent les équipes ;
- l'explicitation de la notion de « ville intelligente » ;
- la multiplication par 3 des charges indirectes ;
- la raison de la baisse du BFR de façon importante et la hausse importante des dividendes.

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité des membres.

\*\*\*

**La CCSPL s'est réunie le 24 septembre 2024 pour étudier le rapport 2023 de la SEM Quimper évènements.**

Après la présentation du rapport 2023 et des perspectives 2024 par le directeur de Quimper évènements, les représentants associatifs participants à la commission ont débattu sur les points suivants, dont les réponses ont été apportées en séance :

- les possibilités de réduire l'impact des coûts de l'électricité, notamment par le biais de la production des panneaux photovoltaïques ;
- la gestion des biodéchets et le volume important de déchets produits ;
- la réflexion en cours pour faire évoluer la SEM vers une SPL ;
- l'hypothèse d'une extension du parc photovoltaïque sur les toits des équipements gérés par la SEM ;
- le plan de formation des employés ;
- l'impact de l'arrêt de la programmation culturelle du centre du chapeau rouge sur les recettes.

Le rapport annuel est approuvé à la majorité des membres et une abstention d'association.

\*\*\*

**La CCSPL s'est réunie le 24 septembre 2024 pour étudier le rapport 2023 sur le port du Corniguel.**

Les représentants associatifs participants à la commission ont débattu sur les points suivants, dont les réponses ont été apportées en séance :

- l'évolution des charges de personnel ;
- l'augmentation des tarifs ;
- le déplacement du site de nidification des hirondelles de rivage ;
- les résultats des études sur le mur de soutènement et la pose des piézomètres ;
- la limite de la zone portuaire ;
- la destination des sédiments prélevés et l'avenir face au risque d'inondation ;
- l'attractivité du port pour les commerces ;
- l'impact du dragage sur la profondeur du port. ;

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité des membres de la CCSPL.

\*\*\*

**La CCSPL s'est réunie le 2 octobre 2024 pour étudier le rapport 2023 relatif à la DSP sur la piscine Aquacove de Brieck.**

Les représentants associatifs participants à la commission ont débattu sur les points suivants, dont les réponses ont été apportées en séance :

- le déficit financier de la structure ;
- la difficulté à rattraper les chiffres de fréquentation de 2019 ;
- la recherche de solutions pour l'énergie ;
- l'opportunité d'une installation de panneaux photovoltaïques ;
- l'augmentation des charges de personnels ;
- l'impact du chlore sur la santé des personnels.

Le rapport annuel est approuvé à la majorité des membres de la CCSPL.

\*\*\*

**La CCSPL s'est réunie le 12 décembre 2024 pour émettre un avis de principe sur le mode de gestion de la future grande salle.**

La future grande est destinée à une exploitation sportive et événementielle. L'enjeu est de limiter l'impact financier et de fonctionnement au maximum. Le 11 juillet 2024, QBO a approuvé la DSP pour le mode de gestion de la grande salle, après avis de la CCSPL. La procédure de DSP a été lancée et en parallèle la transformation de la SEM en SPL avec 2 actionnaires (QBO et la ville de Quimper) a été lancée. Cette transformation doit recueillir l'avis de la CCSPL. Les représentants des associations ont débattu des questions suivantes qui ont reçu une réponse en séance :

- l'avantage du passage en SPL ;
- le ratio des investissements entre QBO et le prestataire et leurs objets ;
- la possibilité de décaler la réception du rapport annuel du prestataire plus tôt dans l'année.

La transformation en SPL reçoit un avis favorable à l'unanimité des membres de la CCSPL.

\*\*\*

Le conseil communautaire prend acte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2024.

Les comptes rendus détaillés des séances de la Commission Consultative des Services Publics Locaux sont à la disposition des élus auprès du service démocratie de proximité et des services thématiques.

## **Débats relatifs au rapport n° 26 :**

**M. COZIEN** : « *Il s'agit de faire un rapport d'activité sur le fonctionnement de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics locaux). L'objet de cette commission est de faire le point sur les missions déléguées par la Collectivité, mais la commission se réunit également pour des avis sur des changements, par exemple un projet de délégation de service public ou des évolutions de règlement intérieur.* »

*En 2024, neuf réunions se sont tenues :*

- *28 juin : Les déchets ;*
- *3 septembre : Le transport, avec un point sur l'activité Keolis de 2023 ;*
- *12 septembre : L'Eau et l'assainissement, ainsi qu'une réunion spécifique sur le mode de gestion de la Grande salle ;*
- *18 septembre : Réseau Herminéo ;*
- *24 septembre : Quimper Évènements et le port du Corniguel ;*
- *2 octobre : Aquacove.*

*Je remercie les collègues qui participent et représentent QBO à ces réunions de la CCSPL. Cette commission est paritaire, nous avons des représentants des usagers et de la Collectivité.*

*Les points abordés touchent au fonctionnement. Nous aurons des suggestions sur l'amélioration du fonctionnement, que ce soit au niveau des déchets, parfois sur de petites améliorations. Nous avons des suggestions sur toutes les thématiques, notamment sur les transports, sur l'Eau et l'assainissement. Tout va bien sur Herminéo, donc il n'y a pas trop de suggestions, la seule étant d'éviter les mots en anglais dans le rapport. Cela vous donne un peu la teneur des échanges.*

*S'agissant de Quimper Évènements, nous avons fait le point sur son activité. Jean-Luc LECLERCQ en a parlé tout à l'heure, notamment au niveau financier, la difficulté est aujourd'hui de revenir à l'équilibre.*

*Sur le port du Corniguel, tout va bien, puisqu'il y a des ressources et des réserves pour l'avenir des travaux, des réserves qui ne suffiront certainement pas à faire les investissements, mais qui ne sont pas négligeables.*

*À Aquacove, c'est la question de l'équilibre, et nous avons parlé du mode de gestion de la Grande salle.*

*Globalement, nous avons systématiquement eu des positions positives, cinq fois sur neuf à l'unanimité et autrement à la majorité.*

*Ce rapport est présenté pour une prise d'acte, donc je rends le micro à Madame la Présidente. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**

**Madame Yvonne RAINEROT**

**N° 27**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature d'une convention partenariale entre l'association TSA Finistère et Quimper Bretagne Occidentale**

**Il s'agit de signer la convention partenariale entre le Service d'Accompagnement Comportemental Spécialisé (SACS) de l'association TSA Finistère et la communauté d'agglomération de Quimper Bretagne Occidentale pour favoriser le repérage de difficultés de développement des enfants accueillis dans les structures petite enfance communautaires.**

\*\*\*

Le Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (Sessad) SACS de Quimper de l'association TSA Finistère est un service dédié à l'accompagnement des enfants et jeunes porteurs de Troubles du Spectre Autistique (TSA). L'une des missions du service est aussi d'informer et d'accompagner les professionnels du secteur sur les TSA et plus généralement sur les Troubles Neurodéveloppementaux (TND).

La convention de partenariat entre l'association et Quimper Bretagne Occidentale vise à favoriser le repérage précoce des TSA et TND chez les enfants accueillis dans les établissements d'accueil du jeune enfant de la collectivité. Le partenariat comprend deux axes principaux :

- l'organisation de sessions de sensibilisation animées par le SACS à destination des professionnels des structures petite enfance de Quimper Bretagne Occidentale ;
- l'accompagnement par les professionnels du SACS sur sollicitation des équipes et le cas échéant, l'accompagnement des familles.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité des suffrages exprimés, madame la présidente :

1- à signer la convention de partenariat entre l'association TSA Finistère et Quimper Bretagne Occidentale pour une durée de trois ans ;

2- à adhérer annuellement à l'association sur la durée de la convention.

## **Débats relatifs au rapport n° 27 :**

**Mme RAINERO** : « *Il s'agit d'une convention partenariale entre l'association TSA Finistère (Troubles du Spectre Autistique) et Quimper Bretagne Occidentale. Elle vise à dépister précoce les troubles du spectre autistique et les troubles neurocomportementaux chez les jeunes enfants accueillis dans les structures de notre Agglomération.*

*Dans le cadre du Plan Autisme, TSA Finistère a créé un SACS (Service d'Accompagnement Comportemental Spécialisé), localisé à Quimper, qui est devenu par la suite un SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile). L'une de ses missions est d'informer et accompagner les professionnels du secteur sur les troubles du spectre autistique et les troubles neurodéveloppementaux. Cette convention est destinée à favoriser leur repérage précoce. Cela se fait par l'organisation de sessions de sensibilisation animées par le SACS à destination des professionnels des structures Petite enfance de QBO et par l'accompagnement par les professionnels du SACS sur sollicitation des équipes, et, le cas échéant, l'accompagnement des familles, cette fois à la demande.*

*Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat entre TSA Finistère et QBO pour une durée de trois ans et à adhérer annuellement à l'association sur la durée de la convention pour pouvoir bénéficier de ce partenariat.*

*La convention jointe décrit ces interventions et les conditions juridiques de résiliation, comme d'habitude. Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »*

**Mme ASSIH** : « *Merci, Yvonne RAINERO. C'est un très joli projet. »*

**Mme HUET-MORINIÈRE** : « *Je voudrais insister sur les autres opérations qui ont lieu actuellement sur QBO, notamment avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé). Une opération s'est faite sur la prévention des troubles de la communication orale chez les enfants de moins de trois ans par des orthophonistes de Quimper ou de QBO auprès des professionnels de la Petite enfance. Didier LEROY était présent ce jour-là. Tous ces actes de prévention, grâce au financement de QBO, sont également bien utiles au développement et au mieux-vivre des enfants et des familles. »*

**Mme ASSIH** : « *Merci pour ce complément d'information et bravo aux actions, tant de prévention que de dépistage, puisque dans ce rapport, nous sommes aussi sur l'idée d'un dépistage précoce et d'un accompagnement précoce. Cela me semble vraiment extrêmement intéressant. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**  
**Monsieur Didier LEROY**

**N° 28**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Avenants 2025 aux conventions pluriannuelles entre les structures associatives petite enfance et la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale (crèches associatives et lieu d'accueil enfant parent associatif)**

**Il s'agit de procéder à la signature des avenants 2025 aux conventions pluriannuelles entre les structures associatives petite enfance et Quimper Bretagne Occidentale, fixant les montants des subventions de fonctionnement au titre de l'année 2025, pour un montant total de 84 800 €.**

\*\*\*

Quimper Bretagne Occidentale soutient le fonctionnement des deux crèches associatives situées sur son territoire : « Les Bons Petits Diables » de Quimper et « Les P'tits Lutins » d'Ergué-Gabéric, qui ont une capacité d'accueil de 20 places chacune. Elle soutient également le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents associatif « Les Petits Pas ». Les conventions sont établies pour les années 2024/2027, période contractuelle de Convention Territoriale Globale du Territoire.

Ces conventions prévoient la signature d'avenants chaque année pour déterminer le montant des subventions de fonctionnement annuelles en fonction du contexte et de la situation des associations.

Au titre de l'année 2025, il est proposé de maintenir les montants versés en 2024, à savoir :

- 57 300 € à la crèche associative « Les Bons PetitsDiables » de Quimper ;
- 21 000 € à la crèche associative « Les P'tits Lutins » d'Ergué-Gabéric ;
- 6 500 € au lieu d'accueil enfant parent associatif « Les Petits Pas » de Quimper.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité des suffrages exprimés, madame la présidente à signer les avenants aux conventions pluriannuelles.

**Débats relatifs au rapport n° 28 :**

**M. LEROY** : « *Je serai très rapide, car je crois que certains partent en vacances ce soir. Il s'agit de procéder à la signature des avenants 2025 aux conventions pluriannuelles entre les structures associatives Petite enfance et Quimper Bretagne Occidentale pour un montant de 84 800 euros. C'est une reconduction des montants de 2024, qui concerne trois associations : la crèche associative Les Bons Petits Diables de Quimper, la crèche Les Petits Lutins d'Ergué-Gabéric, le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) Les Petits Pas de Quimper.*

*Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Madame la Présidente à signer les avenants aux conventions pluriannuelles. »*

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 13 février 2025**

**Rapporteur :**  
**Monsieur Didier LEROY**

**N° 29**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 21/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 21/02/2025  
(accusé de réception du 21/02/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature d'un avenant à la convention de partenariat entre Quimper Bretagne Occidentale et le Dispositif Intégré Médico-Educatif des Genêts d'Or de Briec**

**Le 20 février 2024, la communauté d'agglomération Quimper Bretagne Occidentale et le Dispositif Intégré Médico-Educatif (DIME) des Genêts d'Or de Briec ont signé une convention de partenariat. Il est proposé la signature d'un avenant à cette convention.**

\*\*\*

Le multi-accueil de Briec et le DIME des Genêts d'Or de Briec ont élaboré un projet de partenariat pour permettre aux élèves du DIME de venir une fois par mois au multi-accueil pour lire des albums aux enfants accueillis. Ce partenariat permet de répondre à un objectif d'inclusion par le biais de moments de partage grâce à la lecture d'albums par les élèves du DIME pour les enfants du multi-accueil. Ce projet vise à développer les compétences psychosociales de l'ensemble des enfants bénéficiaires. Il favorise également l'interconnaissance et l'échange de pratiques entre les professionnelles du multi-accueil et du DIME. Ce partenariat fait l'objet d'une convention signée le 20 février 2024.

L'article 7 de la convention initiale indique que deux élèves du DIME peuvent être accueillis au multi-accueil, accompagnés par un personnel enseignant du DIME. Il est proposé la signature d'un avenant précisant que le nombre d'élèves du DIME peut varier selon le projet, afin de permettre à plus d'élèves de bénéficier du dispositif. À noter que ces élèves restent sous la responsabilité du DIME.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire autorise, à l'unanimité des suffrages exprimés, madame la présidente à signer l'avenant à la convention de partenariat.

**Débats relatifs au rapport n° 29 :**

**M. LEROY** : « *C'est également une opération très sympathique à présenter, qui concerne le DIME (Dispositif Intégré Médico-Éducatif) des Genêts d'Or de Briec. Deux jeunes élèves de l'IME (Institut Médico-Éducatif) de Briec viennent animer des ateliers lecture auprès des enfants du multiaccueil de Briec. L'idée de l'avenant est de permettre d'autres interventions pour ce dispositif. J'ai pu y assister et c'est vraiment sympa de voir ces jeunes de l'IME venir faire de la lecture aux jeunes enfants. Ils y trouvent un vrai plaisir et un vrai bonheur. »*

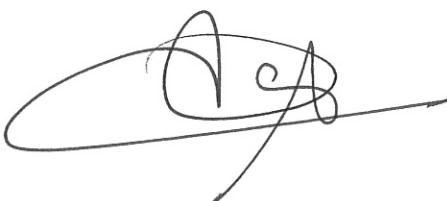
**Mme ASSIH** : « *Oui, c'est très intéressant.* »

## Quimper Bretagne Occidentale

## Procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 13 février 2025

**Signature de la présidente et du ou des secrétaires de séance :**  
*(article L.2121-15 du CGCT)*

L'ordre du jour étant épuisé, madame la présidente clôture la séance.

<p><b>La présidente de Quimper Bretagne Occidentale, Isabelle ASSIH :</b></p> <p><i>Signature :</i></p> 	<p><b>Le ou les secrétaires de séance :</b></p> <p>Thomas FEREC</p>	
	<i>Noms :</i>	<i>Prénoms :</i>
	<i>Signature(s) :</i>	
	